



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 avril 2017  
Français  
Original : anglais

Soixante-douzième session

## Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019\*

**Titre V**  
**Coopération régionale pour le développement**

**Chapitre 23**  
**Programme ordinaire de coopération technique**

### Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	2
Orientation générale . . . . .	2
Vue d'ensemble des ressources . . . . .	8
A. Services consultatifs sectoriels . . . . .	12
1. Affaires économiques et sociales . . . . .	13
2. Commerce et développement . . . . .	31
3. Établissements humains . . . . .	42
4. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale . . . . .	45
5. Droits de l'homme . . . . .	48
6. Aide humanitaire . . . . .	51
B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux . . . . .	58
1. Développement économique et social en Afrique . . . . .	59
2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique . . . . .	69
3. Développement économique en Europe . . . . .	90
4. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes . . . . .	105
5. Développement économique et social en Asie occidentale . . . . .	126

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote [A/72/6/Add.1](#).



---

## Vue d'ensemble

Tableau 23.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2016-2017	59 432 000
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	–
Nouveaux mandats et mandats élargis	5 000 000
Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	–
Autres variations	(603 900)
Variation totale	4 396 100
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2018-2019 <sup>a</sup>	63 828 100

<sup>a</sup> Aux taux révisés de 2016-2017.

### Orientation générale

- 23.1 Établi en 1946 par la résolution 58 (I) de l'Assemblée générale, le programme ordinaire de coopération technique a pour objectif de soutenir les efforts de renforcement des capacités menés par les pays en développement, les pays les moins avancés, les pays en transition et les pays sortant d'un conflit. Ces efforts visent à favoriser la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international, et l'application des décisions issues des conférences et réunions au sommet des Nations Unies. L'objectif général du programme est de soutenir et d'améliorer, grâce à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des institutions, les processus visant à développer les capacités des pouvoirs publics de formuler et de mettre en œuvre des politiques de développement économique et social durable. Le programme vise également à favoriser le partage de données d'expérience entre pays et régions, la coopération Sud-Sud, l'utilisation la plus large possible des compétences spécialisées disponibles dans les pays bénéficiaires et la création de réseaux d'échange de connaissances, afin de faciliter la poursuite des échanges et des activités d'assistance et d'assurer une action durable.
- 23.2 Dans le cadre de ce programme, le Secrétariat offre aux États Membres un accès aux nombreuses compétences et connaissances spécialisées en matière de développement dont disposent les entités responsables de son exécution aux échelons mondial et régional, à savoir : le Département des affaires économiques et sociales, les cinq commissions régionales – Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) –, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).
- 23.3 Les activités de renforcement des capacités s'appuient largement sur les travaux normatifs et analytiques des entités responsables de l'exécution du programme et donnent suite aux directives de politique générale et aux programmes d'action arrêtés par les États Membres dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux. Les pays en développement peuvent ainsi bénéficier tant des savoirs résultant de ces activités que de l'expérience acquise par d'autres régions et mettre en

commun et échanger les pratiques novatrices optimales. La contribution que le renforcement des capacités apporte aux activités normatives et analytiques des entités responsables et, en fin de compte, à l'appui au dialogue intergouvernemental, est tout aussi importante.

- 23.4 La caractéristique essentielle du programme ordinaire de coopération technique est qu'il doit être déterminé par la demande, et répondre à des demandes d'appui au renforcement des capacités expressément formulées par les États Membres. Par ailleurs, si l'on veut qu'ils complètent et favorisent la mise en œuvre des priorités stratégiques globales des entités responsables, les services ne peuvent pas être fournis uniquement de façon ponctuelle, mais doivent plutôt s'inscrire dans une démarche programmatique complexe reposant sur une compréhension et une appréciation approfondies des besoins nationaux.
- 23.5 Aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030, les pays doivent adopter de nouvelles stratégies transformatrices et novatrices pour inscrire le principe de viabilité dans leur planification du développement, leurs politiques, leurs budgets, leur législation, leurs institutions et leurs cadres de suivi et de responsabilisation. Pour ce faire, il faudra pouvoir s'appuyer sur des capacités individuelles, institutionnelles, analytiques et statistiques considérables de façon à faire face de manière cohérente et intégrée aux enjeux intersectoriels complexes du développement durable. Bien que des pays aient fait d'importants progrès dans certains de ces domaines, les défis restent de taille. C'est pourquoi le renforcement des capacités est indispensable pour progresser dans la réalisation du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.
- 23.6 Dans sa résolution [71/243](#) sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a demandé aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, quand les gouvernements nationaux en font la demande, d'intensifier leur appui à l'établissement de capacités nationales, et au développement et au renforcement des capacités existantes, afin de favoriser l'obtention de résultats en matière de développement au niveau national et de faire en sorte que les pays assument le contrôle et la direction des activités, conformément à leurs politiques, plans et priorités en matière de développement, et de les aider à mettre en œuvre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, à en assurer le suivi et à en rendre compte, en particulier en les aidant à intégrer les objectifs de développement durable dans leurs plans nationaux. L'examen quadriennal complet a permis de recenser les principaux domaines fonctionnels des activités de renforcement des capacités que le système des Nations Unies pour le développement est le mieux à même de mener, à savoir : la formulation d'orientations intégrées fondées sur des données factuelles; un appui à l'élaboration de normes; un appui au renforcement des capacités institutionnelles et statistiques des pays; un appui aux gouvernements afin qu'ils puissent tirer profit des partenariats; un appui à la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et à la coopération triangulaire et internationale; une assistance technique; et un appui direct aux programmes. Le programme ordinaire de coopération technique continue d'être une source importante d'assistance technique complémentaire, permettant à l'Organisation de répondre à des demandes particulières de renforcement des capacités dans des domaines qui relèvent du mandat d'entités du système des Nations Unies, mais qui peuvent ne pas coïncider avec les priorités fixées dans le cadre des programmes financés par des contributions volontaires et être hors du domaine de compétence des équipes de pays des Nations Unies. Il constitue donc un moyen par lequel les pays peuvent tirer parti des compétences existant dans le système de développement des Nations Unies, en particulier dans les organismes non résidents, afin de les aider à surmonter les nombreuses difficultés auxquelles ils doivent faire face pour réaliser les objectifs de développement durable. La capacité du programme de répondre avec souplesse et dans de brefs délais à des demandes précises formulées par des pays en développement qui ont besoin d'une aide modeste mais urgente, et de donner à ces pays la possibilité de concevoir des mesures et des solutions communes en vue de régler des problèmes

touchant des pays avec lesquels ils partagent une frontière ou qui se trouvent dans une situation semblable à la leur, tout en échangeant et transférant de nouvelles connaissances, compétences et technologies, est ce qui le différencie des autres formes d'appui apportées par le système des Nations Unies en matière de coopération technique.

- 23.7 L'utilisation stratégique des ressources du programme est désormais mieux définie dans le cadre de la stratégie globale de renforcement des capacités des différentes entités responsables et vient compléter d'autres fonds de développement, dont le Compte de l'ONU pour le développement, et les ressources extrabudgétaires, ce qui accroît son impact grâce au renforcement des liens et du suivi de l'exécution. Certaines entités ont élaboré des plans de travail intégrés pour leurs activités de renforcement des capacités afin de mieux corréliser les thèmes entre eux et de fournir un appui à l'échelle régionale et dans les pays.
- 23.8 Les entités internationales et régionales du Secrétariat qui exécutent des activités au titre du programme les coordonnent par le biais de mécanismes établis au niveau interne. Le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, dont le principal objectif est d'harmoniser les programmes de ses membres, aide à rationaliser la répartition des tâches entre les entités internationales et régionales et à assurer leur complémentarité en promouvant la coordination des programmes et en dégagant des synergies dans les activités opérationnelles. En outre, la participation des entités responsables au Groupe des Nations Unies pour le développement permet à un groupe plus large d'entités de mieux connaître les compétences spécialisées et les capacités opérationnelles disponibles dans le système des Nations Unies, ce qui accroît les possibilités de coopération aux fins de l'exécution de projets et d'activités opérationnelles au niveau national, et améliore la cohérence des processus et cadres de coopération nationaux à l'échelle du système.
- 23.9 Toutes les entités responsables de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique sont des organismes non résidents. De ce fait, elles collaborent avec les coordonnateurs résidents et les autres organismes résidents afin de maximiser l'incidence des activités de développement menées à l'échelle des pays. Cette collaboration leur permet d'avoir accès à des informations à jour sur les priorités nationales de développement et de mieux se placer sur le terrain de la coopération pour le développement. Les organismes résidents ont, pour leur part, accès aux connaissances et compétences spécialisées des autres organismes non résidents. Cette coopération peut prendre la forme d'une programmation conjointe, notamment dans le cadre du bilan commun de pays, du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ainsi que d'activités communes d'évaluation des besoins et, lorsqu'il y a lieu, de collecte de fonds.
- 23.10 De nombreux organismes non résidents ont conclu des accords de coopération institutionnelle avec des organismes résidents, souvent sous la forme de mémorandums d'accord. Certains coordonnateurs résidents ont un attaché de liaison chargé des relations avec les organismes non résidents. La coopération entre organismes résidents et les organismes non résidents s'est améliorée, en particulier sur le plan de la communication et de la coordination, grâce notamment à une meilleure connaissance de leurs mandats respectifs, à leur participation à des réseaux de connaissances et à une meilleure planification des missions dans les pays par les organismes non résidents qui prennent directement contact avec les bureaux des coordonnateurs résidents et des organismes résidents pour mener leur travail à l'échelle nationale. L'élaboration et l'adoption d'instructions permanentes destinées aux pays qui souhaitent participer à l'initiative « Unis dans l'action » marquent une étape importante dans la démarche visant à fournir des solutions concrètes et flexibles aux équipes de pays des Nations Unies qui respectent le programme de réforme formulé dans la résolution sur l'examen quadriennal.
- 23.11 La coopération avec d'autres organismes d'aide au développement, comme les institutions de Bretton Woods, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les

banques régionales de développement et d'autres organisations régionales se poursuivra, les différents partenaires travaillant de concert pour harmoniser les priorités de développement fixées pour les différents groupes de pays (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement), au sein des groupements régionaux et sous-régionaux, et en renforcer la cohérence, et pour faire en sorte que les activités menées sur le terrain dans le cadre du programme aient davantage d'impact à l'échelle des pays.

23.12 Conformément à la résolution 2514 (XXIV) de l'Assemblée générale et à la résolution 1434 (XLVII) du Conseil économique et social, les activités financées au titre du présent chapitre du budget continuent de mettre l'accent sur les services consultatifs à court terme, la formation et les projets opérationnels, comme indiqué ci-après. Les activités viseront à répondre aux besoins exprimés par les États Membres et les groupes de coopération régionaux et sous-régionaux, à la demande d'un État ou conformément au processus intergouvernemental, tout en tenant compte des critères applicables aux objectifs et aux utilisations du programme.

23.13 L'objectif primordial qui inspire la programmation des ressources allouées à telle ou telle entité au titre du programme, la stratégie d'ensemble et les critères qui président à l'exécution sont les suivants :

- a) *Objectif.* L'objectif est d'apporter, grâce au transfert de connaissances et de compétences spécialisées, un appui aux pays en développement, aux pays les moins avancés, aux pays en transition et aux pays sortant d'un conflit dans les efforts qu'ils font pour renforcer leurs capacités de réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international et de donner suite aux textes et décisions issus des conférences et réunions au sommet des Nations Unies;
- b) *Stratégie.* La stratégie de réalisation de l'objectif susmentionné se décompose comme suit :
  - i) Fournir en urgence aux gouvernements qui en font la demande des avis sur des questions de politique générale;
  - ii) Fournir aux gouvernements des avis précis sur des questions sectorielles intéressant leurs stratégies et programmes de développement;
  - iii) Aider les gouvernements à formuler des programmes et des projets propices au renforcement des programmes nationaux et à les évaluer;
  - iv) Créer des réseaux d'experts et de praticiens dans les différents secteurs, pour favoriser les échanges d'informations, les effets de synergie et d'éventuelles collaborations, notamment dans le cadre d'ateliers et de séminaires utilisant les technologies de l'information et des communications;
- c) *Critères.* Les critères applicables à toutes les entités responsables de l'exécution du programme sont les suivants :
  - i) Les activités doivent en premier lieu répondre aux demandes des pays en développement et être de courte durée (c'est-à-dire conçues et exécutées en moins de deux années civiles); les initiatives à plus long terme, qui nécessitent une exécution échelonnée et qui sont fondées sur les connaissances acquises lors d'interventions antérieures peuvent éventuellement se poursuivre, en attendant la mobilisation de ressources extérieures;
  - ii) Les activités doivent relever de l'un des domaines d'intervention prioritaires de l'entité responsable tels que définis par son organe directeur, et l'entité doit jouer un rôle moteur manifeste pour ce qui est des fonctions normatives et analytiques;

- iii) Les activités doivent servir à renforcer les capacités dans les pays en développement, notamment celles dont ils ont besoin pour s'acquitter des obligations qui leur sont faites par les traités et instruments normatifs correspondants, et, grâce au partage des données d'expérience acquises au niveau des pays, enrichir les fonctions analytiques de l'entité responsable dans l'intérêt de tous les États Membres;
- iv) Les activités qui servent à établir les volets spécialisés de la stratégie de développement d'un pays ou à formuler les demandes de financement à plus grande échelle auprès d'autres sources sont en outre encouragées.

#### Services consultatifs à court terme

- 23.14 Les services consultatifs fournis aux gouvernements par les entités internationales et régionales consistent en des conseils techniques spécialisés de haut niveau et des transferts de connaissances sur des questions de politique générale, des stratégies de développement et la formulation ou l'évaluation de projets et de programmes. L'essentiel du programme repose sur les conseillers régionaux et interrégionaux, c'est-à-dire des spécialistes dont les compétences englobent aussi bien le renforcement des capacités que la connaissance concrète des sous-programmes. Ces conseillers, intermédiaires essentiels entre les pays et les entités responsables, facilitent l'accès aux compétences spécialisées de l'Organisation à l'échelle du pays. Les services sont souvent fournis sous la forme de missions consultatives, qui sont préparées, exécutées et suivies par le biais de dispositifs utilisant les technologies de l'information et des communications. Les missions consultatives débouchent souvent sur la formulation de projets de coopération technique exécutés soit par un gouvernement, soit en partenariat avec une entité des Nations Unies. Elles peuvent aussi déboucher sur des projets financés au moyen du Compte pour le développement, ouvrant la voie à un appui durable s'inscrivant dans le long terme. Leur effet multiplicateur et leur incidence à plus long terme se trouvent ainsi renforcés. Les missions consultatives apportent aussi un appui technique, dont des activités de suivi et d'évaluation, à des programmes exécutés par les pays, ce qui permet de garantir que leur exécution est conforme aux décisions issues des conférences des Nations Unies.
- 23.15 Pour que le groupe de conseillers interrégionaux et régionaux possède le plus haut degré de connaissances et de compétences techniques, toutes les entités responsables de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique se sont engagées à mettre à niveau leurs capacités en matière de services consultatifs pour faire face à l'évolution des besoins des États Membres, en s'appuyant sur les meilleures compétences et connaissances possibles, au besoin en remplaçant certains conseillers. Les prorogations sont examinées chaque année par des groupes de travail composés de hauts responsables départementaux, qui procèdent notamment à l'examen des services consultatifs déjà fournis et d'un plan de travail axé sur les résultats – s'inscrivant pleinement dans le programme de coopération technique du sous-programme – pour la période à venir. Les compétences requises pour la période suivante sont examinées chaque année et les postes redéfinis de manière systématique tous les cinq ans afin de mieux prendre en compte l'évolution des besoins des pays et de traiter les nouveaux problèmes. Cela peut conduire à une révision complète des compétences et à un recentrage des postes sur un domaine technique précis (comme la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale).
- 23.16 Conformément aux orientations définies par le passé dans le cadre du processus intergouvernemental, les entités responsables se sont efforcées de faire appel à des dispositifs complémentaires de services consultatifs, dont le recrutement ponctuel de conseillers chargés de missions bien définies et de courte durée et le recours à des consultants, en puisant dans le vivier d'experts techniques existant aux niveaux national et régional, notamment lorsqu'il s'agit de traiter de questions concernant un pays particulier, pour lesquelles il est indispensable d'avoir une

connaissance approfondie de la situation nationale ou régionale pour pouvoir fournir une aide utile et ciblée. Les entités s'appuient également sur des institutions nationales et régionales, en particulier dans le cadre d'ateliers nationaux qui permettent de transférer des connaissances et des compétences spécialisées disponibles localement et d'organiser des activités de suivi sur place.

### **Projets opérationnels**

- 23.17 Les projets opérationnels servent de lien entre les travaux de recherche et d'analyse reposant sur l'expérience acquise dans le cadre des activités exécutées, et offrent la possibilité de tester, sur une petite échelle permettant d'examiner de près et de mesurer rapidement leurs effets, les recommandations relatives aux orientations à suivre et aux normes à adopter. Ils sont conçus pour répondre à un besoin clairement exprimé par un État Membre, compte étant tenu des priorités fixées pour les programmes et les sous-programmes. Il s'agit d'initiatives à plus long terme dont le financement est souvent complété par des ressources extrabudgétaires ou par le Compte pour le développement, de manière à étendre leurs activités. Ces projets peuvent concerner un pays mais peuvent aussi être interrégionaux ou sous-régionaux.

### **Formation**

- 23.18 Les activités de formation visent à renforcer les connaissances et les compétences spécialisées, et à accroître ainsi les capacités des pays dans l'élaboration des politiques et la mise en œuvre efficace des politiques nationales. Elles prennent souvent la forme de séminaires et d'ateliers, mais aussi de bourses d'études de courte durée, qui permettent à leurs bénéficiaires d'approfondir leurs connaissances et d'en acquérir de nouvelles. Les échanges de bonnes pratiques et la coopération Sud-Sud sont systématiquement encouragés. La principale considération qui guide les activités de formation menées au titre du programme est que les sujets étudiés doivent jouer un rôle de catalyseur dans le processus de développement et contribuer à relier la situation et les besoins locaux aux mesures prises pour donner suite aux décisions issues des grandes conférences. Même lorsque l'entité qui organise la formation est mondiale, on encourage la participation des commissions régionales concernées, afin que l'aide s'inscrive dans la durée et se poursuive au niveau régional une fois la formation terminée.
- 23.19 La formation est dispensée, à la demande des États Membres, pour remédier à un manque de capacités décelé dans un ou plusieurs pays. Les conseillers interrégionaux, les fonctionnaires et les consultants peuvent diriger des séminaires et des ateliers aux niveaux infranational, national et régional, ou y participer, en élaborant des programmes de formation, en facilitant le dialogue et en organisant des formations pratiques.
- 23.20 L'exécution du programme de coopération technique se fait selon des modalités souples, les choix étant opérés en fonction de l'objectif poursuivi : on a recours notamment, mais pas exclusivement, à des conseillers, à des consultants, à la formation, à des bourses d'études, à l'enseignement à distance, à des guides pratiques, aux réseaux d'échange de connaissances et aux projets opérationnels.
- 23.21 La nature même du programme fait que sa présentation dans le projet de budget-programme s'articule autour de grands thèmes sectoriels auxquels sont associées les différentes entités responsables de l'exécution. Par ailleurs, les liens entre les activités prévues et les parties correspondantes du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 sont systématiquement indiqués dans les sous-programmes.
- 23.22 Des efforts soutenus sont faits pour que les principes de la budgétisation axée sur les résultats soient pris en compte dans l'exécution des activités de renforcement des capacités financées au titre du programme ordinaire de coopération technique. Le cadre logique a été institué au cours de

l'exercice biennal 2004-2005 au niveau des chapitres du budget, puis a été étendu au niveau des programmes en 2006-2007 et à celui des sous-programmes en 2008-2009. Pour 2018-2019, des activités de service au titre du programme sont prévues dans 54 sous-programmes. Pour chaque sous-programme, l'entité compétente est directement responsable de la définition des réalisations escomptées, du choix des indicateurs de succès pertinents et, au bout du compte, de l'obtention des résultats attendus.

- 23.23 Les informations figurant dans le présent chapitre du projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019 contiennent : a) les réalisations escomptées; b) les indicateurs de succès, y compris les objectifs de référence; c) un aperçu du budget; d) un récapitulatif des produits; e) des précisions sur les activités, les produits et les projets. Les tableaux correspondant à chaque sous-programme indiquent aussi les dépenses effectives de l'exercice 2014-2015, les crédits ouverts pour 2016-2017 et les montants prévus pour 2018-2019, par objet de dépense.
- 23.24 Les objectifs atteints dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique sont présentés dans les rapports de l'Organisation des Nations Unies sur l'exécution des programmes. Dans ces rapports, dont le plus récent a été publié sous la cote [A/69/144](#), on trouve des informations sur le nombre de projets élaborés, les fonds mobilisés pour les activités de suivi, les ratifications de conventions, les adhésions à celles-ci et les obligations remplies en matière d'établissement de rapports, et les nouvelles lois ou politiques adoptées par les pays bénéficiaires, de même que les obstacles ayant entravé l'exécution, les enseignements tirés des mesures prises pour les surmonter et les données d'expérience recueillies grâce au suivi et à l'évaluation.
- 23.25 En 2011, un nouveau mécanisme de communication de l'information a été introduit dans le premier rapport de synthèse sur l'exécution du programme ordinaire de coopération technique (2010-2011) en vue de faciliter l'évaluation du projet de budget-programme par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission. Ce rapport contenait des informations détaillées sur l'exécution, les résultats, l'efficacité et la pertinence du programme, conformément à la demande formulée par les États Membres. Dans son rapport publié sous la cote [A/68/7](#), le Comité consultatif recommande qu'un tel rapport soit désormais soumis systématiquement lors de l'examen des projets de budget. Le quatrième rapport sur l'exécution du programme sera donc présenté en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019, afin d'illustrer et de mettre en évidence les effets et les résultats que les entités responsables ont obtenus en exécutant le programme.

### **Vue d'ensemble des ressources**

- 23.26 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 63 828 100 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 4 396 100 dollars (7,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017. La variation découle des deux facteurs suivants : les nouveaux mandats et les mandats élargis, et les autres variations. Le montant demandé permet de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.
- 23.27 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par composante, par objet de dépense et par programme, dans les tableaux 23.2 à 23.4 ci-après. Un récapitulatif des produits par entité responsable est présenté dans le tableau 23.5 ci-après.

**Titre V**      **Coopération régionale pour le développement**

**Tableau 23.2 Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Variation				Total	Pourcentage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2018- 2019 (montant prévu)
			Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	Autres variations					
A. Services consultatifs sectoriels	21 731,33	24 374,4	–	2 022,8	–	(221,8)	1 801,0	7,4	26 175,4	1 123,1	27 298,5
B. Services consultatifs régionaux et sous- régionaux	33 007,4	35 057,6	–	2 977,2	–	(382,1)	2 595,1	7,4	37 652,7	2 330,3	39 983,0
<b>Total</b>	<b>54 739,0</b>	<b>59 432,0</b>	<b>–</b>	<b>5 000,0</b>	<b>–</b>	<b>(603,9)</b>	<b>4 396,1</b>	<b>7,4</b>	<b>63 828,1</b>	<b>3 453,4</b>	<b>67 281,5</b>

**Tableau 23.3 Ressources nécessaires, par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

Objet de dépense	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	28 432,3	35 898,8 <sup>a</sup>	(1 794,4)	(5,0)	34 104,4	2 233,9	36 338,3
Consultants	7 572,8	5 671,7	1 222,3	21,6	6 894,0	635,4	7 529,4
Voyages des représentants	298,8	201,8	(201,8)	(100,0)	–	–	–
Voyages du personnel	5 471,7	5 024,7	927,2	18,5	5 951,9	234,8	6 186,7
Services contractuels	252,4	154,6	308,5	199,5	463,1	40,8	503,9
Frais généraux de fonctionnement	42,7	72,2	414,8	574,5	487,0	19,4	506,4
Fournitures et accessoires	4,8	4,1	0,8	19,5	4,9	0,4	5,3
Mobilier et matériel	123,9	135,4	–	–	135,4	20,0	155,4
Subventions et contributions	12 539,6	12 268,7	3 518,7	28,7	15 784,4	268,7	16 056,1
<b>Total</b>	<b>54 739,0</b>	<b>59 432,0</b>	<b>4 396,1</b>	<b>7,4</b>	<b>63 828,1</b>	<b>3 453,4</b>	<b>67 281,5</b>

<sup>a</sup> Le crédit supplémentaire de 5 millions de dollars, que l'Assemblée générale a approuvé pour 2017 au titre des nouveaux mandats dans sa résolution 71/272, a été intégralement affecté aux autres dépenses de personnel, puis redistribué entre les entités responsables de l'exécution du programme une fois qu'elles ont arrêté des plans concernant son utilisation.

Tableau 23.4 Ressources nécessaires, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Variation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
<b>A. Services consultatifs sectoriels</b>							
1. Affaires économiques et sociales	12 299,1	13 977,7	1 049,4	7,5	15 027,1	587,1	15 614,2
2. Commerce et développement	2 162,4	2 501,3	179,6	7,2	2 680,9	95,8	2 776,7
3. Établissements humains	1 561,9	1 542,0	113,8	7,4	1 655,8	166,9	1 822,7
4. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1 300,65	1 473,1	105,5	7,2	1 578,6	84,4	1 663,0
5. Droits de l'homme	3 415	3 759,0	269,2	7,2	4 028,2	143,7	4 171,9
6. Aide humanitaire	992,2	1 121,3	83,5	7,4	1 204,8	45,2	1 250,0
<b>B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux</b>							
1. Développement économique et social en Afrique	12 650,6	13 428,9	1 042,1	7,8	14 471,0	1 387,7	15 858,7
2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	5 735,1	5 747,3	427,8	7,4	6 175,1	140,8	6 315,9
3. Développement économique en Europe	3 469,6	3 684,9	201,0	5,5	3 885,9	138,8	4 024,7
4. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	5 996,6	6 743,3	506,0	7,8	7 249,3	374,6	7 623,9
5. Développement économique et social en Asie occidentale	5 155,5	5 453,2	418,2	7,8	5 871,4	288,4	6 159,8
<b>Total</b>	<b>54 739,0</b>	<b>59 432,0</b>	<b>4 396,1</b>	<b>7,4</b>	<b>63 828,1</b>	<b>3 453,4</b>	<b>67 281,5</b>

#### Nouveaux mandats et mandats élargis

- 23.28 La variation fait apparaître une augmentation nette de 5 millions de dollars au titre des nouveaux mandats et des mandats élargis prévus à la section XII de la résolution 71/272 de l'Assemblée générale intitulée « Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ».

#### Autres variations

- 23.29 La variation tient aussi à une réduction de 603 900 dollars, qui s'explique par les gains d'efficacité que les entités responsables de l'exécution du programme prévoient pour 2018-2019.
- 23.30 Pour le programme, il en résulte une baisse des montants alloués aux objets de dépense autres que les postes d'un montant de 603 900 dollars, dont 221 800 dollars pour les services consultatifs sectoriels et 382 100 dollars pour les services consultatifs régionaux et sous-régionaux.

**2016-2017 (crédits ouverts)**

- 23.31 On rappellera que l'Assemblée générale, dans sa résolution [71/272](#), a également approuvé un montant de 5 millions de dollars pour le renforcement du programme ordinaire de coopération technique pour 2017, qui est inclus dans les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017. On trouvera dans la colonne « 2017 (crédit supplémentaire) » des informations sur la répartition de ce montant, par sous-programme, en 2017, et, dans la colonne « 2018-2019 (crédit supplémentaire) », des informations sur la répartition proposée pour 2018-2019.
- 23.32 Compte tenu des ressources supplémentaires prévues au titre des nouveaux mandats et des mandats élargis, les indicateurs de succès, ainsi que le nombre d'activités et de projets, devraient augmenter en 2016-2017 et en 2018-2019. Cette augmentation est représentée dans le tableau 23.5 et dans les tableaux récapitulatifs des produits pour chaque sous-programme.

Tableau 23.5 **Récapitulatif des produits, par entité responsable**

	Services consultatifs			Séminaires et ateliers (participants) <sup>a</sup>						Bourses de perfectionnement			Projets opérationnels			Total		
	2014-2015	2016-2017	2018-2019	2014-2015	2016-2017	2018-2019	2014-2015	2016-2017	2018-2019	2014-2015	2016-2017	2018-2019	2014-2015	2016-2017	2018-2019	2014-2015	2016-2017	2018-2019
Département des affaires économiques et sociales	493	485	569	73	2 665	108	4 310	131	4 885	72	95	98	–	–	–	638	688	798
CNUCED	23	28	37	38	937	33	1 050	39	1 140	94	100	110	–	–	–	155	161	186
ONU-Habitat	35	35	35	4	300	4	400	4	140	–	–	–	–	–	–	39	39	39
ONUDC	60	65	70	16	800	16	800	16	800	–	–	–	20	20	20	96	101	106
HCDH	84	84	86	20	1 122	21	1 150	21	1 150	45	60	66	–	–	–	149	165	173
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	32	34	32	53	322	56	514	57	622	2	2	2	–	–	–	87	92	91
CEA	51	130	136	35	494	42	688	43	1 050	17	11	20	–	–	–	103	183	199
CESAP	157	181	188	137	6 453	135	4 050	151	4 530	1	1	2	–	–	–	295	317	341
CEE	119	142	107	86	2 188	68	2 270	72	2 360	–	–	–	8	13	11	213	223	190
CEPALC	335	352	361	66	1 045	71	1 100	80	1 175	17	20	20	21	22	25	439	465	486
CESAO	95	99	118	62	1 510	76	1 900	62	1 655	4	10	9	8	2	2	169	187	191
<b>Total</b>	<b>1 484</b>	<b>1 635</b>	<b>1 739</b>	<b>590</b>	<b>17 836</b>	<b>630</b>	<b>18 232</b>	<b>676</b>	<b>19 507</b>	<b>252</b>	<b>299</b>	<b>327</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>58</b>	<b>2 383</b>	<b>2 621</b>	<b>2 800</b>

<sup>a</sup> Le nombre total de participants est indiqué entre parenthèses s'il y a lieu.

**A. Services consultatifs sectoriels**

Tableau 23.6 **Récapitulatif des ressources nécessaires, par sous-programme et entité responsable<sup>a</sup>**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018-2019							2018-2019 (montants prévus après actualisation des coûts)	
	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Département des affaires économiques et sociales	CNUCED	ONU- Habitat	ONUDC	HCDH		Bureau de la coordination des affaires humanitaires
Politiques sociales et développement social	1 420,1	1 843,1	1 993,2						1 993,2
Développement durable	2 137,1	3 728,2	3 927,5						3 927,5
Statistiques	2 401,0	2 825,1	2 960,0						2 960,0
Politiques et analyse en matière de développement	2 450,0	1 922,9	2 065,6						2 065,6
Administration publique et gestion du développement	2 081,2	2 452,2	2 611,4						2 611,4
Gestion forestière durable	687,5	611,8	729,2						729,2
Financement du développement	1 222,2	594,4	1 053,9						1 053,9
Population	–	–	273,4						273,4
Mondialisation, interdépendance et développement	415,4	494,8		551,2					551,2
Investissements et entreprises	412,6	494,8		551,2					551,2
Commerce international	413,2	494,8		551,2					551,2
Technologie et logistique	425,4	494,8		551,1					551,1
Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	495,8	522,1		572,0					572,0
Coopération régionale et technique	1 561,9	1 542,0			1 822,7				1 822,7
Justice, coopération technique et appui opérationnel	1 300,6	1 473,1				1 663,0			1 663,0
Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège	3 415,4	3 759,0					4 171,9		4 171,9
Analyse des politiques	–	–						182,7	182,7
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	469,4	578,7						503,9	503,9
Services d'appui d'urgence	286,7	298,7						253,5	253,5
Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	236,1	243,9						309,9	309,9
<b>Total</b>	<b>21 731,6</b>	<b>24 374,4</b>	<b>15 614,2</b>	<b>2 776,7</b>	<b>1 822,7</b>	<b>1 663,0</b>	<b>4 171,9</b>	<b>1 250,0</b>	<b>27 298,5</b>

<sup>a</sup> La répartition, qui varie en fonction des demandes d'assistance, est donnée à titre purement indicatif.

23.33 Les ressources prévues pour les services consultatifs sectoriels, dont le montant s'élève à 27 298 500 dollars, soit 40,6 % de l'ensemble des ressources prévues au titre du présent chapitre, couvrent les 20 secteurs énumérés au tableau 23.6 ci-dessus.

### **1. Affaires économiques et sociales : 15 614 200 dollars**

23.34 Les activités au titre de ce secteur sont exécutées par le Département des affaires économiques et sociales et correspondent au programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019. Les activités menées par le Département au titre du programme ordinaire de coopération technique consisteront à aider les pays à élaborer des politiques, stratégies et programmes nationaux viables qui tiennent compte du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres cadres de politique générale pertinents, notamment en ce qui concerne la poursuite des objectifs de développement durable et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, le Département s'emploiera à aider les pays à : a) se doter de cadres de politique générale et de planification cohérents, intégrés et fondés sur des données factuelles en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba; b) se doter d'institutions efficaces et responsables qui mettent en œuvre des processus décisionnels inclusifs et participatifs à l'appui du développement durable; c) renforcer leurs capacités techniques nationales pour mobiliser les moyens permettant de réaliser le Programme 2030. Pour ce faire, le Département concentrera l'appui au développement des capacités sur : le renforcement des capacités nationales d'analyse des politiques, le recentrage sur le développement durable, les données et statistiques, le suivi, l'évaluation et l'examen intégrés, l'engagement des parties prenantes, la prestation de services, la mobilisation des ressources nationales et internationales et les partenariats. L'impératif consistant à « ne laisser personne de côté » sera au cœur de toutes les activités de planification et de programmation du Département en matière de développement des capacités. Ce principe se traduit par une approche axée sur l'être humain qui s'attaque aux causes multidimensionnelles de la pauvreté, de l'inégalité et de l'exclusion et protège les personnes touchées par les crises, les conflits et les catastrophes, ainsi que sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Dans les pays, les activités de développement des capacités seront toujours menées en adéquation avec les priorités nationales et auront pour objectif de promouvoir l'appropriation du processus et de ses résultats par les pays. Le Département poursuivra ses objectifs de développement des capacités en coopérant étroitement avec les cinq commissions régionales, les coordonnateurs résidents, les équipes régionales du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires en vue d'assurer une bonne coordination des activités s'appuyant sur les complémentarités.

23.35 Le Département continuera d'appliquer une stratégie intégrée réunissant les domaines d'activité apparentés en vue de tirer parti des synergies et des économies d'échelle et, ainsi, de répondre efficacement aux besoins spécifiques des pays, en s'appuyant sur ses compétences particulières et sur les possibilités de coopération entre les pays, et en ayant à l'esprit les partenariats qu'il est possible de nouer avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires dont les programmes d'aide sont complémentaires des siens. Outre les outils analytiques et méthodologiques qu'il met au point, le Département, qui contribue aux débats intergouvernementaux sur le développement, inscrit les activités qu'il mène au niveau des pays dans une conception internationale du développement. C'est dans cette optique qu'il réunit les pays qui ont des besoins communs en mettant à leur disposition une plateforme d'apprentissage et d'échange de données d'expérience dans des domaines où des lacunes ont été décelées et dans lesquels il possède des compétences particulières. Dans certains pays, il collabore avec les autorités et les partenaires nationaux à l'exécution de projets pilotes et à la mise en place de méthodes et d'outils novateurs susceptibles

d'être diffusés dans d'autres pays de la région ou du monde, et favorise ainsi la mise en œuvre d'interventions à plus long terme et de plus grande ampleur par d'autres partenaires de développement. Le Département continuera de donner la priorité aux besoins des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, des pays sortant d'un conflit et d'autres pays ayant des besoins particuliers, tels les pays en transition après un conflit et les pays en développement sans littoral.

Tableau 23.7 Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	7 529,7	9 061,2	543,5	6,0	9 604,7	373,5	9 978,2
Consultants	995,9	723,0	126,7	17,5	849,7	33,2	882,9
Voyages	1 301,0	1 227,4	186,6	15,2	1 414,0	55,7	1 469,7
Services contractuels	91,1	115,1	46,3	40,2	161,4	6,5	167,9
Mobilier et matériel	5,7	14,6	–	–	14,6	0,6	15,2
Subventions et contributions	2 375,7	2 836,4	146,3	5,2	2 982,7	117,6	3 100,3
<b>Total</b>	<b>12 299,1</b>	<b>13 977,7</b>	<b>1 049,4</b>	<b>7,5</b>	<b>15 027,1</b>	<b>587,1</b>	<b>15 614,2</b>

## Sous-programme 1. Politiques sociales et développement social

<i>Entité responsable</i> : Département des affaires économiques et sociales, Division des politiques sociales et du développement		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme pour la période 2018-2019</i> : Programme 7, sous-programme 2, réalisation escomptée b)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédits ouverts)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)	
<i>Objectif de l'Organisation</i> : Amélioration des connaissances et des compétences relatives à la formulation et à l'adoption des politiques sociales aux niveaux national et local		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	654,4	928,3	–	10,2	975,5
		Consultants	134,0	147,2	30,0	4,6	157,8
		Voyages	291,6	289,5	20,0	39,8	342,3
		Services contractuels	20,6	52,2	–	–	54,2
		Mobilier et matériel	5,7	9,6	–	–	10,0
		Participants aux séminaires	313,8	416,3	51,7	34,1	453,4
		<b>Total</b>	<b>1420,1</b>	<b>1 843,1</b>	<b>101,7</b>	<b>88,7</b>	<b>1 993,2</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>					
a) Renforcement des capacités à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes sociaux qui prennent en compte les tendances économiques et environnementales	Nombre d'agents nationaux formés à l'élaboration et à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local 2014-2015 (référence) : 642 2016-2017 (estimation) : 600 2018-2019 (objectif) : 650	Conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, les activités de coopération technique menées au titre du sous-programme viseront à constituer des capacités nationales aux fins du développement social et, particulièrement, à réaliser les objectifs de développement durable n <sup>os</sup> 1, 2, 4 et 16. Le sous-programme sera exécuté selon une approche plurisectorielle en tirant parti des compétences du Département dans les domaines de la démographie, de la statistique, de la macroéconomie et de l'environnement pour fournir des services consultatifs sur les aspects sociaux, économiques et écologiques du développement. Dans cette optique, une attention particulière sera portée aux problèmes des personnes handicapées, s'agissant notamment de l'application des dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Les questions relatives au vieillissement seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration, sous l'égide de l'ONU, de l'instrument juridique international visant à promouvoir et à protéger les droits et la dignité des personnes âgées, et à l'occasion du troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Les activités du sous-programme concernant les peuples autochtones seront axées sur la poursuite de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Des activités continueront également d'être menées pour promouvoir la participation des jeunes au développement national, les jeunes défavorisés, et parmi eux les handicapés, étant l'objet d'une attention particulière.					
b) Renforcement des capacités et des mécanismes d'intégration sociale et de lutte contre l'exclusion de certains groupes sociaux	Augmentation du nombre d'États Membres rendant compte aux réunions intergouvernementales des progrès accomplis en matière d'intégration sociale et de renforcement de l'inclusion sociale 2014-2015 (référence) : 70 2016-2017 (estimation) : 77 2018-2019 (objectif) : 83 <sup>d</sup>	Pour atteindre les objectifs du sous-programme, des services consultatifs seront fournis au niveau national, à la demande des gouvernements; des ateliers seront organisés aux niveaux international, régional et national; des outils et supports de formation continueront d'être mis au point et utilisés; et on s'emploiera à renforcer les réseaux, notamment les liens entre les pouvoirs					

<i>Produits (participants)<sup>b</sup></i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	75	70	75
Séminaires et ateliers	19 (642)	17 (600)	20 (650)
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>87</b>	<b>95</b>

publics et les organisations de la société civile. Dans le cadre du sous-programme, on s'attachera également à resserrer les liens avec les organismes des Nations Unies en faisant intervenir davantage les équipes de pays afin de favoriser la prise en compte des questions et stratégies de développement social dans la programmation par pays. Des activités seront notamment menées à ce titre dans le cadre de l'Initiative interorganisations pour un socle de protection sociale dans laquelle le sous-programme a joué un rôle central auprès de la société civile. On s'efforcera notamment d'encourager la prise en compte de la note d'orientation établie par le Groupe des Nations Unies pour le développement aux fins de la programmation portant sur des questions de handicap.

Dans certains pays sélectionnés d'Afrique et d'Asie, les ressources du sous-programme sont complétées par celles du Compte de l'ONU pour le développement aux fins de renforcer les capacités des gouvernements et des dirigeants autochtones à promouvoir l'intégration sociale et un développement sans exclusive. Un autre projet financé par le Compte pour le développement devrait porter sur la méthode et les outils de collecte de données en vue d'élaborer des politiques relatives au vieillissement en Afrique fondées sur des données factuelles. Le Département devrait recevoir des demandes expresses de conseils consultatifs de la part de gouvernements souhaitant développer ces activités et appliquer les outils mis au point dans ces deux projets dans d'autres pays. Les ressources additionnelles demandées pour 2018-2019, d'un montant de 88 700 dollars, seraient réparties entre les services de consultants, les voyages et la participation aux ateliers, et devraient contribuer à faire avancer l'objectif du sous-programme, tel qu'indiqué ci-contre. Elles permettront de renforcer les capacités nationales aux fins de l'élaboration de politiques en faveur de la jeunesse dans une optique d'inclusion sociale et de prévention des conflits.

Le sous-programme met l'accent sur l'élargissement et le renforcement des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, aux niveaux du Siège et des pays et avec les grandes organisations de la société civile. Les partenariats avec le Fonds des Nations Unies pour la population et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) seront notamment renforcés pour démultiplier les effets des activités du sous-programme dans les domaines de la jeunesse, du vieillissement et du handicap. Les partenariats conclus avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le HCDH seront également renforcés dans les domaines des questions liées aux peuples autochtones et au vieillissement.

<sup>a</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, les estimations pour 2016-2017 devraient passer de 75 à 77 et les prévisions pour 2018-2019 de 80 à 83.

<sup>b</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, le nombre prévu de services consultatifs devrait passer de 70 à 75 en 2018-2019, et le nombre de séminaires et ateliers de 19 (642) à 20 (650) en 2018-2019.

## Sous-programme 2. Développement durable

<i>Entité responsable</i> : Département des affaires économiques et sociales, Division du développement durable		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme pour la période 2018-2019</i> : Programme 7, sous-programme 3, réalisation escomptée b)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédits ouverts)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Renforcement de la capacité des pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement, et des pays en transition de formuler et appliquer des stratégies, des politiques, des cadres et des programmes en faveur du développement durable, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 731,5	2 837,9	–	54,9	2 987,4
		Consultants	73,6	110,7	16,5		71,6
		Voyages du personnel	73,3	258,9	30,0	25,3	295,4
		Services contractuels	9,0	19,0	3,0	3,0	66,3
		Participants aux séminaires	249,7	501,7	165,8		506,8
		<b>Total</b>	<b>2 137,1</b>	<b>3 728,2</b>	<b>215,3</b>	<b>83,2</b>	<b>3 927,5</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>					
a) Renforcement des capacités de promouvoir et d'appliquer des politiques ou cadres d'action et des dispositifs propices à la transversalisation du développement durable par une plus grande intégration de ses dimensions sociale, économique et environnementale, et à mettre en œuvre le Programme 2030	Augmentation du nombre d'experts nationaux de pays en développement, ventilé par sexe, ayant amélioré leurs connaissances et leurs compétences leur permettant de prêter un appui efficace à la transversalisation du développement durable et à l'exécution de programmes et plans d'action en la matière  2014-2015 (référence) : 106 2016-2017 (estimation) : 550 2018-2019 (objectif) : 530 <sup>a</sup>	<p>Les activités menées dans le cadre du sous-programme visent à renforcer les capacités dans les domaines pertinents du développement durable en tenant davantage compte des aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable.</p> <p>Le programme de travail sera exécuté en s'appuyant sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme, en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles du Département. Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) des services consultatifs assurés par des experts techniques qualifiés, internes ou externes, répondant à des besoins spécifiques d'ordre technique au niveau des pays; b) des ateliers de formation sous-régionaux, régionaux et interrégionaux visant à favoriser un transfert de connaissances plus efficace; c) l'élaboration de supports de formation sur des méthodes permettant de faire bénéficier d'autres États Membres des enseignements tirés d'expériences générales menées dans des pays pilotes; d) la mise en place de réseaux d'experts grâce à l'échange de pratiques optimales, et le renforcement des réseaux existants.</p> <p>L'objectif du sous-programme est d'appuyer les activités visant à renforcer les capacités des gouvernements à appliquer les stratégies qu'ils ont élaborées en vue de réaliser les objectifs de développement durable et à en assurer le suivi et l'évaluation. Une attention particulière sera accordée aux pays en développement qui ont participé ou vont participer aux examens nationaux volontaires dans le cadre du Forum politique de haut niveau. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, il est envisagé d'exécuter trois projets, financés par le Compte de l'ONU pour le développement, qui porteront sur la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable, le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et l'appui aux examens nationaux volontaires. Grâce aux ressources supplémentaires approuvées par l'Assemblée générale, il sera possible d'intensifier l'aide apportée à ces pays en augmentant le nombre d'experts nationaux invités et le nombre d'ateliers organisés.</p>					

b) Renforcement des capacités d'élaborer, d'exécuter et de contrôler des stratégies nationales de développement durable qui contribuent au processus de suivi et d'examen du Forum politique de haut niveau	<p>Augmentation du nombre de pays ayant bénéficié d'un appui qui ont lancé des mesures de politique générale et forgé des partenariats, arrêté des programmes et élaboré des plans d'action visant à atteindre des objectifs de développement durable, notamment en présentant des exposés à titre volontaire au Forum politique de haut niveau pour le développement durable</p> <p>2014-2015 (référence) : 6 2016-2017 (estimation) : 50 2018-2019 (objectif) : 55<sup>b</sup></p>	<p>Afin d'assurer une exécution efficace du programme de travail, on continuera de nouer des partenariats à différents niveaux et de s'appuyer sur les points forts et les capacités d'ONU-Eau et d'ONU-Énergie, ainsi que sur les synergies avec ces mécanismes pour obtenir l'appui d'autres organismes des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Agence internationale de l'énergie, de la Banque asiatique de développement, de la Banque interaméricaine de développement, de la Banque africaine de développement et du Fonds pour l'environnement mondial. On s'appuiera aussi sur les grands groupes avec lesquels des alliances seront forgées, notamment les instituts de recherche, les milieux universitaires, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, pour acquérir des connaissances utiles à la réalisation du programme de développement durable. Les partenariats et les engagements volontaires demeureront un mécanisme important pour la mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.</p>	
<i>Produits (participants)<sup>c</sup></i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	51	44	51
Séminaires et ateliers	6 (106)	8 (500)	9 (500)
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>52</b>	<b>60</b>

<sup>a</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, le nombre estimatif d'experts nationaux qui pourront bénéficier des activités de la Division dans le cadre du programme devrait passer de 500 à 550 durant l'exercice biennal 2016-2017, et le nombre prévu pour 2018-2019, de 500 à 530.

<sup>b</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, le nombre estimatif de pays bénéficiant de l'appui de la Division devrait passer de 40 à 50 durant l'exercice biennal 2016-2017, et le nombre prévu pour 2018-2019, de 50 à 55.

<sup>c</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, le nombre estimatif de séminaires et d'ateliers devrait passer de six à huit durant l'exercice biennal 2016-2017, et le nombre prévu pour 2018-2019, de huit à neuf.

### Sous-programme 3. Statistiques

<i>Entité responsable</i> : Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2018-2019</i> : Programme 7, sous-programme 4, réalisation escomptée c)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédits ouverts)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Appuyer les efforts déployés par les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, pour établir et renforcer leurs capacités de produire en temps voulu des statistiques, des indicateurs de développement et des informations géospatiales fiables qui pourront être utilisés par les décideurs au niveau national et par d'autres utilisateurs aux niveaux national et international		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 328,50	1 781,7	–	–	1 799,1
		Consultants	11,2	44,6	9,9	–	46,3
		Voyages	399,1	306,5	–	18,5	337,8
		Services contractuels	12,0	12,5	–	–	13,0
		Mobilier et matériel	–	5,0	–	–	5,2
		Bourses individuelles	–	156,6	–	18,5	234,7
		Participants aux séminaires	650,2	518,2	204,9	–	523,9
		<b>Total</b>		<b>2 401,0</b>	<b>2 825,1</b>	<b>214,8</b>	<b>37,0</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>					
a) Renforcement des capacités des statisticiens officiels et des systèmes de statistique nationaux de recueillir, produire, stocker, analyser et diffuser systématiquement des statistiques et des données officielles sur les objectifs de développement durable, leurs cibles et leurs indicateurs, dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, pour produire des données de qualité, ventilées, dans toute la mesure possible, par sexe et par lieu, à l'intention des décideurs nationaux et d'autres utilisateurs aux niveaux national et international	Augmentation du nombre de membres des bureaux de statistique nationaux qui utilisent les connaissances et le savoir-faire acquis dans le cadre des programmes de formation et de renforcement des capacités menés au titre du sous-programme [pourcentage]  2014-2015 (référence) : 79 2016-2017 (estimation) : 75 2018-2019 (objectif) : 76	<p>Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est explicitement demandé d'intensifier l'effort de renforcement des capacités statistiques des pays en développement à l'appui de leurs plans nationaux, afin de les aider à mesurer les cibles et les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en assurer le suivi et établir des rapports y afférents. Le cadre mondial d'indicateurs représente un défi de taille pour les producteurs de statistiques officielles des pays en développement, qui vont devoir adapter et perfectionner leurs systèmes de statistique nationaux pour répondre à ces exigences et mettre en place des processus rationalisés pour assurer la production en temps voulu de statistiques officielles.</p> <p>Pour ce faire, durant l'exercice 2018-2019, l'accent sera mis sur la constitution et le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des pays en développement concernant la production de données de qualité, à jour, exactes et ventilées, qui soient conformes aux normes internationales et aux principes fondamentaux de la statistique officielle, afin d'aider les décideurs à élaborer des politiques reposant sur des données factuelles et tenant pleinement compte des aspects d'ordre économique, social et environnemental. Les deux principaux domaines d'activité seront : a) le renforcement des capacités statistiques nationales aux fins de la mesure, du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles de développement durable, et de l'établissement de rapports à ce sujet; b) la modernisation accrue des systèmes de statistique nationaux, compte tenu des recommandations de la Commission de statistique concernant la révolution des données et l'utilisation de nouvelles</p>					

<p>b) Renforcement des capacités nationales de production et de diffusion des informations cartographiques et géospatiales utiles à l'élaboration de politiques dans le respect des normes internationales</p>	<p>Augmentation du nombre de cartographes et de spécialistes de l'information géospatiale nationaux qui utilisent les connaissances et le savoir-faire acquis dans le cadre des programmes de formation et de renforcement des capacités menés au titre du sous-programme</p> <p>[Pourcentage]</p> <p>2014-2015 (référence) : 67 2016-2017 (estimation) : 69 2018-2019 (objectif) : 70</p>	<p>technologies et de mégadonnées pour les statistiques officielles, notamment l'utilisation de données géospatiales et leur intégration dans les données statistiques. Dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale, on continuera de promouvoir la production et l'exploitation de données et d'outils géospatiaux pour appuyer le développement durable et les programmes mondiaux associés.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités exécutées dans le cadre du sous-programme comprendront :</p> <p>a) Des services consultatifs, fournis à la demande des gouvernements, pour mettre en place des systèmes nationaux d'information statistique et géospatiale dans les pays en développement, qui reposent sur de solides infrastructures institutionnelles, la collecte systématique de données, la compilation de statistiques macroéconomiques et sociales agrégées selon les normes et règles mondiales et un système de diffusion des données par divers canaux (multichannel data dissemination system);</p> <p>b) Des ateliers et des séminaires de formation destinés aux pays en développement dans différents domaines tels que les statistiques sociales et démographiques, y compris les registres et statistiques de l'état civil, les statistiques ventilées par sexe, la comptabilité nationale, les statistiques industrielles, les statistiques du commerce international de marchandises et de services, les statistiques du tourisme, les registres d'entreprises, les classifications économiques internationales, les statistiques environnementales, la comptabilité de l'économie et de l'environnement, les statistiques de l'énergie, l'organisation des systèmes nationaux de statistique, les indicateurs de développement et la gestion de l'information géographique;</p> <p>c) Des bourses, des voyages d'étude et des stages de formation active destinés aux statisticiens et aux spécialistes de l'information géospatiale issus de pays en développement en vue de mettre à jour et de renforcer leurs connaissances et compétences dans les domaines de la statistique et de la gestion de l'information géographique et d'établir des réseaux régionaux et internationaux.</p> <p>Les ressources supplémentaires demandées pour 2018-2019, d'un montant de 37 000 dollars, permettraient de financer les frais de voyage du personnel chargé de l'organisation d'un atelier supplémentaire et l'octroi de bourses, et de contribuer ainsi à l'amélioration des résultats du sous-programme, tel qu'indiqué ci-contre.</p>																				
<i>Produits (participants)<sup>a</sup></i>																						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><i>Nombre effectif 2014-2015</i></th> <th><i>Estimations 2016-2017</i></th> <th><i>Prévisions 2018-2019</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services consultatifs</td> <td>95</td> <td>115</td> <td>125</td> </tr> <tr> <td>Séminaires et ateliers</td> <td>16 (244)</td> <td>20 (920)</td> <td>21 (940)</td> </tr> <tr> <td>Bourses de perfectionnement</td> <td>72</td> <td>95</td> <td>98</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>183</b></td> <td><b>230</b></td> <td><b>244</b></td> </tr> </tbody> </table>		<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>	Services consultatifs	95	115	125	Séminaires et ateliers	16 (244)	20 (920)	21 (940)	Bourses de perfectionnement	72	95	98	<b>Total</b>	<b>183</b>	<b>230</b>	<b>244</b>	
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>																			
Services consultatifs	95	115	125																			
Séminaires et ateliers	16 (244)	20 (920)	21 (940)																			
Bourses de perfectionnement	72	95	98																			
<b>Total</b>	<b>183</b>	<b>230</b>	<b>244</b>																			

<sup>a</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, le nombre estimatif de services consultatifs devrait passer de 110 à 115 durant l'exercice 2016-2017, et le nombre prévu pour 2018-2019 de 120 à 125. Le nombre estimatif de séminaires et d'ateliers devrait quant à lui passer de 18 (880) à 20 (920) en 2016-2017, et le nombre prévu pour 2018-2019 de 19 (900) à 21 (940).

<sup>b</sup> Des services consultatifs à court terme, dispensés par des conseillers interrégionaux, des fonctionnaires et des consultants au titre du sous-programme permettront de transférer des connaissances et compétences spécialisées aux pays en développement et de faciliter leur intégration dans les réseaux régionaux et internationaux.

### Sous-programme 4. Politiques et analyse en matière de développement

Entité responsable : Département des affaires économiques et sociales, Division des politiques et de l'analyse en matière de développement		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)					
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : Programme 7, sous-programme 6, réalisation escomptée c)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)	
<p><i>Objectif</i> : Renforcer la capacité des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies permettant d'atteindre les objectifs de développement sans exclusive, équitable et durable fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030</p>		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 603,4	1 363,0	–	16,4	1 433,7
		Consultants	394,5	51,4	48,5	31,2	85,7
		Voyages	195,6	58,1	49,5	–	60,4
		Services contractuels	9,0	12,5	16,4	–	13,0
		Participants aux séminaires	247,5	437,9	32,1	31,2	472,8
		<b>Total</b>	<b>2 450,0</b>	<b>1 922,9</b>	<b>146,5</b>	<b>78,8</b>	<b>2 065,6</b>
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets					
a) Renforcement de la capacité des institutions nationales chargées des finances et de la planification et de la banque centrale d'élaborer et d'appliquer des stratégies de développement durable permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030	<p>Augmentation du nombre de documents directifs, dont les stratégies de développement et les plans quinquennaux nationaux, qui tiennent compte des recommandations du Département tendant à promouvoir le développement durable dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030</p> <p>2014-2015 (référence) : 4 2016-2017 (estimation) : 6 2018-2019 (objectif) : 7</p>	<p>Le principal objectif du sous-programme consistera à fournir à l'échelle nationale un appui aux pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, en les conseillant sur la formulation de politiques et en développant leurs capacités, afin qu'ils élaborent et mettent en œuvre des stratégies de développement durable s'inscrivant dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action. Les conseils fournis en ce qui concerne la formulation de politiques et les activités de renforcement des capacités porteront essentiellement sur l'analyse des politiques macroéconomiques et de leur impact sur le développement durable, sur l'utilisation de méthodes d'évaluation intégrée et d'outils de modélisation permettant de déceler les liens et les divergences qui existent dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable, sur la modélisation économique et la prévision des capacités, et sur le soutien apporté aux pays les moins avancés en vue de les aider à connaître un développement durable et à sortir de leur catégorie.</p> <p>Le sous-programme viendra compléter et faciliter la mise en œuvre des projets existants ou en préparation qui sont financés par le Compte pour le développement, et qui visent notamment à : a) atténuer les conséquences du retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés; b) fournir un appui aux pays en développement qui transforment leurs stratégies de développement fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement en stratégies de développement durable à plus grande échelle en s'appuyant sur la modélisation pour analyser leurs politiques; c) mettre en place des outils de modélisation intégrés favorisant l'adoption de politiques de développement durable fondées sur des éléments factuels; d) améliorer la cohérence des politiques en encourageant la coordination entre institutions et en renforçant les échanges entre scientifiques et décideurs dans le cadre d'évaluations intégrées (projet également mené au titre du sous-programme 5). Le sous-programme sera également mis à profit pour mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution de projets financés au moyen de ressources extrabudgétaires.</p>					
b) Renforcement de la capacité des pays les moins avancés de lever les obstacles les empêchant de bénéficier des mesures d'appui international et de se préparer à sortir de leur catégorie en consolidant les progrès accomplis en matière de	<p>Augmentation du nombre de pays les moins avancés qui bénéficient de mesures d'appui international et se préparent à sortir de leur catégorie en intégrant des mesures d'appui dans leurs stratégies nationales de développement et en améliorant les dispositifs destinés à leur assurer une transition sans heurt</p>						

développement, de sorte que cette sortie se fasse plus rapidement, dans le contexte plus général du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	2014-2015 (référence) : 4 2016-2017 (estimation) : 6 2018-2019 (objectif) : 8		
c) Renforcement de la capacité des pays d'évaluer le coût et les avantages des différentes orientations possibles et d'accroître les synergies et la cohérence des diverses politiques macroéconomiques, sectorielles, sociales, environnementales et énergétiques, en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le Programme 2030	Augmentation du nombre de notes d'orientation, de contributions prévues déterminées au niveau national, de plans nationaux de développement et de stratégies nationales fondés sur des modèles économiques généraux, de systèmes énergétiques, de modèles de gestion de l'eau et de méthodes d'évaluation intégrée, visant à assurer la transition vers une croissance à faibles émissions de carbone et l'élaboration de stratégies intégrées et cohérentes de mise en œuvre du Programme 2030  2014-2015 (référence) : 4 2016-2017 (estimation) : 9 2018-2019 (objectif) : 11 <sup>a</sup>		
<i>Produits (participants)<sup>b</sup></i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	117	69	70
Séminaires et ateliers	12 (397)	29 (430)	31 (520)
<b>Total</b>	<b>129</b>	<b>98</b>	<b>101</b>

<sup>a</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, les estimations devraient passer à 9 en 2016-2017 et les prévisions à 11 en 2018-2019.

<sup>b</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, le nombre d'ateliers devrait passer de 28 à 29 et celui de participants de 415 à 430 en 2016-2017. En 2018-2019, le nombre d'ateliers prévu devrait passer de 29 à 31 et celui de participants de 500 à 520.

## Sous-programme 5. Administration publique et gestion du développement

<i>Entité responsable</i> : Département des affaires économiques et sociales, Division de l'administration publique et de la gestion du développement		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 7, sous-programme 7, réalisation escomptée c)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Renforcer l'aptitude des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à mobiliser les institutions publiques en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, tout en les rendant efficaces, responsables, inclusives et transparentes à tous les niveaux		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 546,4	1 327,1	–	–	1 341,4
		Consultants	21,7	278,9	40,5	21,1	311,7
		Voyages	206,1	244,6	60,0	–	292,2
		Services contractuels	28,4	12,5	–	–	13,0
		Participants aux séminaires	278,6	589,1	50,0	53,4	653,1
		<b>Total</b>	<b>2 081,2</b>	<b>2 452,2</b>	<b>150,5</b>	<b>74,5</b>	<b>2 611,4</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>					
a) Capacité accrue de faire en sorte que les institutions soient efficaces, inclusives, responsables et capables de mettre en œuvre les objectifs de développement durable	<p>i) Augmentation du nombre d'engagements pris officiellement d'intégrer des stratégies et méthodes dans les politiques, programmes et cadres législatifs et institutionnels</p> <p>2014-2015 (référence) : 21 2016-2017 (estimation) : 22 2018-2019 (objectif) : 23<sup>a</sup></p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de participants ayant reçu une formation qui appliquent les méthodes et les bonnes pratiques dans le domaine de l'administration publique et de la gouvernance</p> <p>[pourcentage]</p> <p>2014-2015 (référence) : 80 2016-2017 (estimation) : 82 2018-2019 (objectif) : 83<sup>b</sup></p>	<p>Le sous-programme vise à renforcer les capacités des autorités nationales et locales au moyen de divers types d'activités de renforcement des capacités ayant trait à la mise en place d'arrangements institutionnels; à la mobilisation et à la préparation des administrations publiques et de leurs fonctionnaires afin que ceux-ci développent les compétences nécessaires à l'encadrement des politiques visant la réalisation des objectifs de développement durable; à la fourniture de services publics inclusifs, réactifs et efficaces, grâce notamment aux technologies de l'information et des communications; à la sensibilisation à l'importance de la mise en œuvre des objectifs de développement durable; au renforcement de la participation des citoyens aux prises de décisions relatives aux programmes de développement; à la formation de partenariats novateurs à l'appui des objectifs de développement.</p> <p>Ces activités de renforcement des capacités comprendront : a) la prestation de services consultatifs par des experts internes ou externes en vue de mener des missions d'évaluation et d'analyse des besoins ainsi que d'élaboration de politiques et de stratégies dans les principaux domaines d'activité du sous-programme; b) la tenue de séances de formation collectives, organisées à la demande des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, qui viseront à promouvoir auprès des États Membres des stratégies communes; c) la tenue de réunions propices aux échanges d'expériences; d) la mise au point de supports de formation présentant des méthodes avancées de gouvernance et d'administration publique; e) la création ou le renforcement de réseaux et partenariats d'administrateurs publics, en vue de resserrer les liens entre les pays en développement par l'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage entre pairs.</p> <p>La stratégie de renforcement des capacités dans le domaine de l'administration publique, qui reposera sur une approche intégrée associant les travaux normatifs et analytiques menés dans le cadre du sous-programme et le soutien apporté au Comité d'experts de l'administration publique,</p>					

<p>b) Capacité accrue de concevoir et de mettre en œuvre des services publics innovants et inclusifs, notamment grâce à l'utilisation des technologies de l'information et des communications</p>	<p>Augmentation du nombre de pays en développement utilisant activement les méthodes, manuels et outils mis à disposition pour améliorer la prestation de services publics, notamment grâce à l'utilisation des technologies de l'information et des communications</p> <p>2014-2015 (référence) : 21 2016-2017 (estimation) : 23 2018-2019 (objectif) : 24<sup>c</sup></p>	<p>aura pour but de promouvoir le principe fondamental du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui est de ne laisser personne de côté. Elle visera à obtenir des résultats durables, dont les effets se feront encore sentir après l'achèvement des activités de renforcement des capacités. Pour ce faire, d'autres types de ressources seront utilisées et les relations avec les pays bénéficiaires seront maintenues. L'accent sera mis sur l'importance d'aider les pays à apprendre les uns des autres. À cette fin, des réunions spéciales et des visites d'observation seront organisées et des conseils seront prodigués par l'intermédiaire de missions consultatives et lors d'activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires.</p> <p>Dans le cadre du sous-programme, des partenariats continueront d'être établis aux niveaux mondial, régional et national avec les institutions chargées de développer les capacités de l'administration publique, en particulier par l'intermédiaire de partenaires du Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique, notamment la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Association internationale des écoles et instituts d'administration, l'Institut international des sciences administratives et la Conférence des ministres africains de la fonction publique. La coopération Sud-Sud continuera par ailleurs d'être encouragée. En ce qui concerne les questions relatives au développement institutionnel et au renforcement des capacités en matière de ressources humaines, la collaboration entre le Programme des Nations Unies pour le développement, le Réseau des gestionnaires des ressources humaines dans le secteur public en Afrique, l'Association africaine d'administration et de gestion publiques, le forum des instituts de gouvernance pour la formation et le Centre latino-américain d'administration pour le développement se poursuivra. S'agissant de la fourniture de services publics adaptés et efficaces, grâce notamment à l'utilisation des technologies de l'information et des communications, l'Union internationale des télécommunications, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture continueront de collaborer. Pour ce qui est des questions relatives à la responsabilité des administrations publiques et à la participation de la population, le sous-programme favorisera la collaboration entre l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Une coopération systématique sera également maintenue dans le cadre d'autres sous-programmes, compte tenu de la nature intersectorielle des institutions et de l'administration publiques.</p> <p>Les ressources supplémentaires demandées pour 2018-2019, qui s'élèvent à 74 500 dollars, permettront de financer des services de consultants et les frais de voyage de membres du personnel et de participants. Comme indiqué ci-contre, elles devraient contribuer à améliorer les résultats du sous-programme.</p>
<p>c) Renforcement de la capacité de faire participer la population à la conception, à la mise en œuvre et à l'examen des politiques et plans de développement durable et de la sensibiliser à l'importance des objectifs de développement durable</p>	<p>Augmentation du pourcentage de participants ayant reçu une formation qui appliquent les méthodes et les bonnes pratiques relatives à la participation des citoyens et à la gouvernance</p> <p>[pourcentage]</p> <p>2014-2015 (référence) : 68 2016-2017 (estimation) : 69 2018-2019 (objectif) : 83</p>	<p>Dans le cadre du sous-programme, des partenariats continueront d'être établis aux niveaux mondial, régional et national avec les institutions chargées de développer les capacités de l'administration publique, en particulier par l'intermédiaire de partenaires du Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique, notamment la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Association internationale des écoles et instituts d'administration, l'Institut international des sciences administratives et la Conférence des ministres africains de la fonction publique. La coopération Sud-Sud continuera par ailleurs d'être encouragée. En ce qui concerne les questions relatives au développement institutionnel et au renforcement des capacités en matière de ressources humaines, la collaboration entre le Programme des Nations Unies pour le développement, le Réseau des gestionnaires des ressources humaines dans le secteur public en Afrique, l'Association africaine d'administration et de gestion publiques, le forum des instituts de gouvernance pour la formation et le Centre latino-américain d'administration pour le développement se poursuivra. S'agissant de la fourniture de services publics adaptés et efficaces, grâce notamment à l'utilisation des technologies de l'information et des communications, l'Union internationale des télécommunications, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture continueront de collaborer. Pour ce qui est des questions relatives à la responsabilité des administrations publiques et à la participation de la population, le sous-programme favorisera la collaboration entre l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Une coopération systématique sera également maintenue dans le cadre d'autres sous-programmes, compte tenu de la nature intersectorielle des institutions et de l'administration publiques.</p> <p>Les ressources supplémentaires demandées pour 2018-2019, qui s'élèvent à 74 500 dollars, permettront de financer des services de consultants et les frais de voyage de membres du personnel et de participants. Comme indiqué ci-contre, elles devraient contribuer à améliorer les résultats du sous-programme.</p>
<p><i>Produits (participants)<sup>d</sup></i></p>		
	<p><i>Nombre effectif 2014-2015</i></p>	<p><i>Estimations 2016-2017</i></p>
<p>Services consultatifs</p>	<p>85</p>	<p>90</p>
<p>Séminaires et ateliers</p>	<p>8 (954)</p>	<p>9 (1 200)</p>
<p><b>Total</b></p>	<p><b>93</b></p>	<p><b>99</b></p>
		<p><i>Prévisions 2018-2019</i></p>

<sup>a</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, les estimations pour 2016-2017 devraient passer de 21 à 22 et les prévisions pour 2018-2019 de 22 à 23.

<sup>b</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, les estimations pour 2016-2017 devraient passer de 80 % à 82 % et les prévisions pour 2018-2019 de 82 % à 83 %.

<sup>c</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, les estimations pour 2016-2017 devraient passer de 21 à 23 et les prévisions pour 2018-2019 de 23 à 24.

<sup>d</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, le nombre estimatif de services consultatifs devrait passer de 85 à 90 en 2016-2017. Le nombre de séminaires et d'ateliers devrait également augmenter et passer de 8 (954) à 9 (1 200) en 2016-2017 et en 2018-2019.

## Sous-programme 6. Gestion durable des forêts

<i>Entité responsable</i> : Département des affaires économiques et sociales, secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 7, sous-programme 8, réalisation escomptée e)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Consolider les engagements politiques à long terme en faveur de la gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux, notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et ses objectifs d'ensemble, et contribuer à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en ce qui concerne les objectifs et cibles de développement durable ayant trait aux forêts		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	252,2	411,6	–	–	368,0
		Consultants	130,8	27,7	50,0	46,3	76,9
		Voyages	83,0	35,8	15,8	57,5	97,0
		Services contractuels	1,5	3,2	8,0	–	3,4
		Participants aux séminaires	220,0	133,5	5,0	–	183,9
		<b>Total</b>	<b>687,5</b>	<b>611,8</b>	<b>78,8</b>	<b>103,8</b>	<b>729,2</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>					
a) Intensification de la collaboration et de la coordination entre les gouvernements, les grands groupes, les organisations régionales et sous-régionales, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres parties concernées dans le domaine de la gestion durable de tous les types de forêts et d'arbres hors forêts	Augmentation du pourcentage d'États Membres bénéficiant de l'appui du sous-programme qui ont lancé des initiatives politiques et noué des partenariats et se sont dotés de plans d'action pour parvenir à une gestion forestière durable  [pourcentage]  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 5 2018-2019 (objectif) : 9 <sup>a</sup>	Dans le cadre du sous-programme, le secrétariat du Forum aidera les États Membres à intégrer le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) dans le Programme 2030. Il s'emploiera également à améliorer la connaissance, à tous les niveaux, de la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable et, de manière plus générale, à la mise en œuvre du Programme 2030. Les activités de renforcement des capacités seront plus particulièrement axées sur deux domaines essentiels : a) l'utilisation du Réseau mondial de facilitation du financement forestier aux fins d'accroître l'aptitude des parties intéressées à formuler des propositions de projets devant être financés par des institutions financières multilatérales et à élaborer des stratégies nationales de financement des forêts; b) le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports, qui permettront d'accroître la capacité des États Membres de suivre et d'évaluer les progrès accomplis pour ce qui est de la gestion durable des forêts, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.					
b) Renforcement de la capacité des États Membres de promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts et de mettre en œuvre l'instrument des Nations Unies sur les forêts, en particulier la réalisation de ses objectifs d'ensemble, et de faciliter l'accès aux ressources destinées à financer une gestion durable des forêts	Augmentation du nombre d'États Membres qui ont obtenu un financement forestier grâce à un appui apporté dans le cadre du sous-programme  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 10 2018-2019 (objectif) : 17 <sup>b</sup>	Les activités de renforcement des capacités comprendront la fourniture de services consultatifs, la tenue d'ateliers et l'élaboration de propositions de projets et de stratégies, qui contribueront pour beaucoup à renforcer la capacité des parties intéressées d'anticiper et de mobiliser plus efficacement les fonds nécessaires à la gestion durable des forêts et, partant, d'atteindre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et de mettre en œuvre le Programme 2030.  Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier continuera de mobiliser des ressources extrabudgétaires et des ressources au titre du programme pour la mise en œuvre de ses activités. Durant l'exercice biennal 2016-2017, il aidera au moins neuf États Membres à formuler des propositions de projet sur la gestion durable des forêts. Quatre États Membres ont demandé une assistance supplémentaire, mais leur nombre devrait encore augmenter dans les mois à venir et il est prévu que, durant l'exercice biennal 2018-2019, ils soient au moins 15 à bénéficier de l'aide du Réseau en ce qui concerne la formulation de propositions de projet ou de stratégies nationales de financement des forêts. L'appui supplémentaire fourni par l'Assemblée générale pour cet exercice biennal permettra au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts					

<i>Produits (participants)<sup>c</sup></i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	25	41	79
Séminaires et ateliers	5 (156)	20 (500)	34 (850)
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>61</b>	<b>113</b>

d'aider deux pays parmi ceux qui en ont fait la demande, à savoir Fidji, la Guinée, la République islamique d'Iran et le Kenya, à formuler des propositions de projet ou à élaborer des stratégies nationales de financement des forêts.

Deux projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement devraient également être mis en œuvre dans le cadre du sous-programme, à savoir un projet relatif au renforcement des capacités des pays en développement de suivre les progrès accomplis dans la gestion durable des forêts dans le cadre du Programme 2030 (dixième tranche du Compte pour le développement) et un projet concernant le renforcement des capacités des pays en développement d'accroître la cohérence des politiques intersectorielles dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable ayant trait aux forêts et du Programme 2030 (onzième tranche du Compte pour le développement). En outre, la mise en œuvre du projet du Compte pour le développement visant à renforcer les capacités de préparer des plans d'action nationaux sur la gestion forestière durable se poursuivra (neuvième tranche du Compte pour le développement). Des services consultatifs visant à faire progresser la gestion durable des forêts devraient également être fournis, au titre de l'arrangement international sur les forêts.

Dans le cadre des activités de renforcement des capacités, les États Membres, les commissions régionales, les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts entretiennent une étroite collaboration.

<sup>a</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, les estimations devraient passer à 5 % en 2016-2017 et les prévisions à 9 % en 2018-2019.

<sup>b</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, les estimations devraient passer à 10 en 2016-2017 et les prévisions à 17 en 2018-2019.

<sup>c</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, le nombre estimatif de services consultatifs devrait passer de 38 à 41 en 2016-2017 et le nombre prévu de 73 à 79 en 2018-2019. Le nombre de séminaires et d'ateliers devrait également augmenter et passer de 11 à 20 en 2016-2017 et de 16 à 34 en 2018-2019.

## Sous-programme 7. Financement du développement

<i>Entité responsable</i> : Département des affaires économiques et sociales, Bureau du financement du développement		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 7, sous-programme 9, réalisation escomptée d)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Renforcer la capacité des décideurs, des administrations nationales et des organismes d'exécution des pays en développement d'élaborer et de mettre en œuvre des cadres politiques visant à accroître les ressources publiques nationales et de mobiliser un financement complémentaire, sur le long terme, en vue de favoriser le développement durable		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	413,3	411,6	–	368,4	810,7
		Consultants	230,1	62,5	1,4	65,4	132,9
		Voyages	52,3	34,0	14,3	–	35,3
		Services contractuels	10,6	3,2	0,6	–	3,4
		Participants aux séminaires	415,9	83,1	70,2	–	71,6
		<b>Total</b>	<b>1 122,2</b>	<b>594,4</b>	<b>86,5</b>	<b>433,8</b>	<b>1 053,9</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>					
a) Renforcement des capacités d'élaborer et d'adopter des instruments fiscaux plus efficaces et efficaces, notamment des conventions concernant les doubles impositions qui soient axées sur le développement et s'inspirent du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement, tout en augmentant les recettes fiscales destinées à financer le développement durable	Nombre de participants à des activités de développement des capacités qui reconnaissent avoir acquis une capacité accrue de négociation, d'administration et d'interprétation des conventions concernant les doubles impositions, grâce au Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement  2014-2015 (référence) : 40 2016-2017 (estimation) : 30 2018-2019 (objectif) : 45 <sup>a</sup>	La stratégie de renforcement des capacités mise en œuvre dans le cadre du sous-programme portera sur les domaines suivants : a) négociation, administration et interprétation des conventions fiscales, en se fondant sur le Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement; b) questions pratiques qui se posent dans les pays en développement concernant les prix de transfert; c) questions pratiques qui se posent dans les pays en développement en matière de protection et d'élargissement de la base d'imposition; d) questions relatives à la mobilisation de ressources financières à long terme qui soient fiscalement viables et permettent de financer le développement durable.  Afin de mobiliser des ressources destinées à financer le développement durable, comme préconisé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, il est crucial d'élargir la base d'imposition et de prévenir efficacement la fraude fiscale et la fuite des capitaux en mettant en place des politiques fiscales axées sur le développement, en modernisant les régimes fiscaux et en optimisant la perception des impôts. Toutefois, dans de nombreux pays en développement, les régimes fiscaux en place ne permettent pas de collecter les impôts de manière efficace ni de protéger la base d'imposition, et les recettes publiques de ces pays, en particulier les moins avancés d'entre eux, restent largement insuffisantes pour atteindre les objectifs de développement durable. Il est également nécessaire pour bon nombre de ces pays de mieux comprendre les questions relatives à la mobilisation de ressources supplémentaires en faveur des investissements dans le développement durable et d'accroître leur capacité de définir des instruments de mise en œuvre efficaces. Au niveau international, les pays en développement sont souvent incapables de négocier et d'appliquer efficacement les conventions concernant les doubles impositions, alors que celles-ci jouent un rôle essentiel dans la promotion des flux					
b) Renforcement de la capacité de protéger et d'élargir la base d'imposition, notamment en remédiant aux distorsions des prix de transfert, en vue d'accroître les ressources nationales susceptibles d'être mobilisées pour financer le développement durable.	Nombre de participants à des activités de renforcement des capacités qui reconnaissent être mieux à même de remédier aux problèmes se posant en matière de protection et d'élargissement de la base d'imposition, y compris en ce qui concerne les prix de transfert.						

	2014-2015 (référence) : 90 2016-2017 (estimation) : 80 2018-2019 (objectif) : 120 <sup>b</sup>	d'investissement entre les pays, l'échange de biens et de services, la circulation des capitaux et des personnes et les transferts de technologie.	
c) Prise de conscience accrue et meilleure connaissance des questions relatives à la mobilisation de moyens de financement à long terme du développement durable qui soient fiscalement viables et capacité accrue de trouver des moyens de mise en œuvre	Nombre de participants aux activités de renforcement des capacités qui reconnaissent être mieux informés et avoir une meilleure connaissance des questions relatives à la mobilisation de moyens de financement à long terme qui soient fiscalement viables et qui sont mieux à même de trouver des moyens de mise en œuvre  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 10 2018-2019 (objectif) : 15 <sup>b</sup>	La stratégie de renforcement des capacités comprendra les activités suivantes : a) des séminaires régionaux de formation dans les domaines susmentionnés, dont certains seront coorganisés avec des partenaires régionaux ou nationaux; b) des ateliers nationaux organisés dans des pays pilotes pour répondre aux besoins de ces derniers; c) des missions de suivi conduites dans les pays en développement pour les aider à utiliser les compétences et les connaissances acquises lors des séminaires régionaux et des ateliers nationaux, l'objectif étant qu'ils puissent mettre en œuvre le cadre d'action voulu; d) la production de guides, de manuels, d'outils en ligne et d'autres supports pratiques pouvant servir à l'exécution des activités susmentionnées; e) la mise en place de nouveaux réseaux rassemblant des représentants de l'État, et le renforcement de ceux qui existent déjà, en vue de renforcer la coopération Sud-Sud. Les ressources supplémentaires pour 2018-2019 devraient servir, d'une part, à financer les services de consultants et de membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et, d'autre part, à organiser davantage d'ateliers et de séminaires de renforcement des capacités et de missions d'assistance technique visant à résoudre les problèmes liés à la mobilisation des ressources, l'objectif étant d'appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.	
<i>Produits (participants)<sup>d</sup></i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	45	55	75
Séminaires et ateliers	7 (166)	4 (150)	6 (210)
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>59</b>	<b>81</b>
			Dans le cadre du sous-programme, les deux projets s'inscrivant dans la neuvième tranche du Compte pour le développement seront mis en œuvre, leur objectif étant de renforcer la capacité des fonctionnaires de l'administration fiscale des pays en développement dans les domaines suivants : a) l'utilisation efficace des conventions concernant les doubles impositions, en s'appuyant sur le Modèle de convention des Nations Unies pertinent, en vue de créer des conditions plus propices à l'investissement, d'accroître les recettes fiscales et de lutter contre la fraude fiscale pour financer le développement durable; b) la protection et l'élargissement de la base d'imposition des pays en développement en vue d'accroître les ressources nationales susceptibles d'être mobilisées pour financer le développement durable. Au titre de ces projets, diverses formations seront organisées aux niveaux mondial, régional et national, et plusieurs guides, manuels et trousseaux d'information pratique seront élaborés au moyen de fonds extrabudgétaires.
			Dans le cadre du sous-programme, de solides relations de travail ont été établies avec les organismes fiscaux régionaux, en particulier le Centre interaméricain des administrations fiscales et le Forum africain sur l'administration fiscale. En outre, une plate-forme de coopération rassemblant des organisations internationales telles que l'ONU, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Fonds monétaire international et le Groupe de la Banque mondiale a été créée en vue d'élaborer des outils qui aideront les pays en développement à appliquer des mesures pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et traiter d'autres questions fiscales internationales pertinentes.

<sup>a</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, les estimations pour 2016-2017 devraient passer de 20 à 30 et les prévisions pour 2018-2019 de 40 à 45.

<sup>b</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, les estimations pour 2016-2017 devraient passer de 70 à 80 et les prévisions pour 2018-2019 de 110 à 120.

<sup>c</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, les estimations pour 2016-2017 devraient passer de 5 à 10 et les prévisions pour 2018-2019 de 10 à 15.

<sup>d</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, le nombre estimatif de services consultatifs pour 2016-2017 devrait passer de 50 à 55 et les prévisions pour 2018-2019 de 60 à 75. Le nombre de séminaires et d'ateliers devrait également augmenter et passer de 3 (120) à 4 (150) en 2016-2017 et de 4 (150) à 6 (210) en 2018-2019.

## Sous-programme 8. Population

Entité responsable : Département des affaires économiques et sociales, Division de la population		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)					
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : Programme 7, sous-programme 5, réalisation escomptée b)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)	
<p><i>Objectif</i> : Faciliter de manière concrète l'examen par les États Membres des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des instruments pertinents du programme de l'ONU en matière de développement, notamment de certains indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés à la population</p>		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	124,7	266,6	262,4
		Consultants	–	–	25,0	–	–
		Voyages	–	–	15,0	8,9	9,3
		Services contractuels	–	–	2,0	1,5	1,6
		Participants aux séminaires	–	–	16,0	–	0,1
		<b>Total</b>	–	–	<b>182,7</b>	<b>277,0</b>	<b>273,4</b>
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets					
<p>a) Renforcement de la capacité des services gouvernementaux et des administrateurs recrutés sur le plan national de collecter, d'analyser et de diffuser des données servant à évaluer certains indicateurs et cibles des objectifs de développement durable liés à la population</p>	<p>i) Nombre de pays disposant de données concernant l'indicateur 10.7.2 des objectifs de développement durable (nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées) obtenues à l'aide de méthodes ayant été testées et approuvées</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 15 2018-2019 (objectif) : 60</p> <p>ii) Pourcentage de participants ayant suivi une formation qui ont appliqué les recommandations concernant la collecte et la communication de données sur les politiques migratoires bien gérées</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 60 2018-2019 (objectif) : 70</p>	<p>Les activités de renforcement des capacités exécutées dans le cadre du sous-programme viseront à aider les États-Membres à collecter, analyser et diffuser des données relatives aux indicateurs et cibles des objectifs de développement durable liés à la population.</p> <p>Le sous-programme sera mis en œuvre au moyen : a) de services consultatifs dispensés à la demande des gouvernements pour renforcer les capacités des organismes nationaux de statistique et les ministères concernés ; b) d'ateliers et de séminaires de formation concernant différents aspects de l'analyse démographique et de la démographie, organisés à l'intention des pays en développement ; c) de l'élaboration, de la mise à l'essai et de l'application d'une méthode de mesure de l'indicateur 10.7.2 des objectifs de développement durable, et de la production de supports techniques et didactiques pertinents qui seront utilisés lors des missions d'assistance technique et des ateliers de formation.</p> <p>Les activités seront coordonnées et exécutées en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui codirige avec le Département la production de données comparables au niveau international concernant l'indicateur 10.7.2.</p> <p>Ces activités viendront compléter celles financées par le Compte de l'ONU pour le développement, auxquelles elles seront pleinement intégrées, y compris en liaison avec les activités prévues au titre du sous-programme 3 (Statistiques), en vue de renforcer la collecte et l'utilisation de données sur les migrations internationales dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que par d'autres ressources extrabudgétaires affectées au renforcement des capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations relatives aux cibles et indicateurs des objectifs de développement durable liés à la population.</p>					

<i>Produits (participants)</i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations20 16-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatif	–	1	4
Séminaires et ateliers	–	1 (10)	1 (15)
<b>Total</b>	–	<b>2</b>	<b>5</b>

Les ressources supplémentaires permettront de recruter un conseiller interrégional qui sera chargé de planifier, de coordonner et d'exécuter toute une série d'activités prévues au titre du sous-programme, et notamment, d'entreprendre un travail de fond concernant l'élaboration, la validation et la mise en œuvre d'un dispositif de collecte systématique de données relatives à l'indicateur 10.7.2 relatif aux politiques migratoires.

Le sous-programme complète et appuie les projets et activités actuellement mis en œuvre en vue de renforcer les capacités qu'ont les pays d'examiner et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des cibles des objectifs de développement durable ayant trait à la population. Les résultats obtenus seront présentés à la Commission de la population et du développement, lors de ses sessions annuelles, et au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, durant ses réunions périodiques, et seront utilisés par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable lors de ses examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs. Comme indiqué ci-dessus, les ressources supplémentaires approuvées pour 2017 permettront d'étendre les activités entreprises en vue d'appuyer une production plus systématique de données relatives à certains indicateurs.

## 2. Commerce et développement : 2 776 700 dollars

23.36 Les activités de ce secteur, qui sont exécutées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), correspondent au programme 10 (Commerce et développement) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019. Elles sont axées sur : a) la fourniture de conseils techniques sur les grandes orientations possibles et leurs répercussions ainsi que sur les possibilités d'assistance technique dans les domaines du commerce et de l'investissement et les domaines connexes, en se fondant essentiellement sur les mandats et les enjeux définis dans le Maafikiano de Nairobi et sur d'autres mandats pertinents ; b) l'organisation de formations destinées aux agents de l'État et aux praticiens sur les principaux enjeux économiques internationaux en vue d'accroître leur capacité de réagir de façon plus efficace et intégrée à l'évolution de l'économie mondiale, comme prescrit au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok et réaffirmé dans le Consensus de Sao Paulo et le mandat de Doha; c) la fourniture aux pays les moins avancés d'un appui technique et de services d'orientation et de coordination de l'assistance technique ayant trait au commerce, en particulier dans le contexte du Cadre intégré renforcé établi par les six organismes concernés, à savoir la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce, le Centre du commerce international, le PNUD, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Tableau 23.8 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	1 268,3	1 424,5	162,3	11,4	1 586,8	55,2	1 642,0
Voyages	327,7	353,3	(22,7)	(6,4)	330,6	13,0	343,6
Subventions et contributions	566,4	723,5	40,0	5,5	763,5	27,6	791,1
<b>Total</b>	<b>2 162,4</b>	<b>2 501,3</b>	<b>179,6</b>	<b>7,2</b>	<b>2 680,9</b>	<b>95,8</b>	<b>2 776,7</b>

## Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement

<i>Entité responsable</i> : CNUCED, Division de la mondialisation et des stratégies de développement		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)				
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 10, sous-programme 1, réalisations escomptées a), b), c) et d)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)
<i>Objectifs</i> :		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
a) Renforcer les capacités des pays les moins avancés, des pays en développement et des pays en transition en matière de formulation de politiques dans les domaines de la macroéconomie, du commerce, de l'investissement, de la technologie et autres domaines connexes, principalement en ce qui concerne la formulation de politiques intersectorielles qui contribuent aux stratégies nationales de développement durable		209,2	247,9	30,0	30,0	287,5
b) Combler les lacunes en matière de renforcement des capacités et d'élaboration de politiques en répondant aux besoins d'assistance immédiate exprimés par les États et les organisations régionales, et donner des conseils relatifs à l'élaboration de projets à long et à court terme qui répondent aux besoins effectifs des pays bénéficiaires		64,3	66,1	–	–	65,9
		141,9	180,9	10,0	10,0	197,8
		<b>415,4</b>	<b>494,8</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>	<b>551,2</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets<sup>a</sup></i>				
a) Meilleure compréhension par les agents des pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international ainsi que des incidences et de l'interdépendance des différentes politiques sectorielles et de la stratégie de développement nationale	<p>Pourcentage d'agents des pouvoirs publics ayant reçu une formation qui considèrent que les stages de formation sur les principales questions économiques internationales mentionnés au paragraphe 166 les ont notablement aidés à comprendre ces questions</p> <p>2014-2015 (référence) : 80 2016-2017 (estimation) : 80 2018-2019 (objectif) : 80</p>	<p>Les activités comprendront cinq stages de formation régionaux sur les principaux enjeux économiques internationaux et, selon les besoins, des sessions de courte durée tenues à Genève, qui seront animés par des spécialistes de tous les sous-programmes de la CNUCED et par des spécialistes locaux des commissions régionales, d'institutions gouvernementales, d'établissements universitaires et d'organismes du secteur privé. Ces stages renforcent les connaissances et les capacités des décideurs et des spécialistes des finances et des investissements qui prennent part à des activités ayant trait au commerce et au développement. Ils fournissent aux agents des pouvoirs publics des informations et des analyses actualisées sur les grands enjeux de la macroéconomie, du commerce, de l'investissement et d'autres domaines d'action connexes, et leur permettent de mieux comprendre les prolongements et les imbrications des politiques sectorielles et leur contribution aux stratégies de développement nationales. Ils mettent tout particulièrement l'accent sur les spécificités régionales et nationales, l'échange de données d'expérience et les exercices pratiques de simulation des politiques de négociation dans la formulation des politiques sectorielles et intersectorielles.</p> <p>Des services consultatifs, qui renforceront encore la corrélation entre les capacités de recherche et d'analyse des politiques et les activités opérationnelles, seront fournis en cas de besoin d'assistance immédiate et à la demande des pays bénéficiaires.</p>				

b) Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences	Nombre de personnes ayant bénéficié de services consultatifs qui confirment l'utilité des conseils reçus		
	2014-2015 (référence) : 80 2016-2017 (estimation) : 80 2018-2019 (objectif) <sup>b</sup> : 42		
<i>Produits (participants)<sup>c</sup></i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	4	6	8
Séminaires et ateliers <sup>a</sup>	6 (75)	5 (100)	5 (110)
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>13</b>

Les ressources supplémentaires approuvées au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement serviront à financer des services consultatifs, conformément au renforcement du rôle que joue la CNUCED dans le financement du développement, en tant qu'organisme des Nations Unies chargé de coordonner le traitement intégré des questions de commerce et de développement et des questions connexes relevant des domaines de la finance, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, telles que définies au paragraphe 88 du Programme d'action et précisées dans le Maafikiano de Nairobi.

<sup>a</sup> Organisés de manière intégrée avec les sous-programmes 1, 2, 3 et 4, dans le cadre des stages de formation sur les principaux enjeux économiques internationaux.

<sup>b</sup> Compte tenu des services consultatifs supplémentaires.

<sup>c</sup> Les ressources approuvées au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba serviront à financer des services consultatifs supplémentaires, conformément aux mandats de la CNUCED.

## Sous-programme 2. Investissements et entreprises

Entité responsable : Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)				
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : Programme 10, sous-programme 2, réalisations escomptées a), b), c) et d)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit 2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)	
<b>Objectifs :</b>		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
a) Renforcer les capacités des pays les moins avancés, des pays en développement et des pays en transition en matière de formulation de politiques dans les domaines de la macroéconomie, du commerce, de l'investissement, de la technologie et autres domaines connexes, principalement en ce qui concerne la formulation de politiques intersectorielles qui contribuent aux stratégies nationales de développement durable		209,2	247,9	30,0	30,0	287,5
		Voyages				
		61,5	66,1	–	–	65,9
		Formation				
		141,9	180,9	10,0	10,0	197,8
		<b>Total</b>	<b>412,6</b>	<b>494,8</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>
						<b>551,2</b>
b) Comblent les lacunes en matière de renforcement des capacités et d'élaboration de politiques en répondant aux besoins d'assistance immédiate exprimés par les États et les organisations régionales, et donner des conseils relatifs à l'élaboration de projets à long et à court terme qui répondent aux besoins effectifs des pays bénéficiaires						
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets <sup>a</sup>				
a) Meilleure compréhension par les agents des pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international ainsi que des incidences et de l'interdépendance des différentes politiques sectorielles et de la stratégie de développement nationale	Pourcentage d'agents des pouvoirs publics ayant reçu une formation qui considèrent que les stages de formation sur les principales questions économiques internationales mentionnés au paragraphe 166 les ont notablement aidés à comprendre ces questions  2014-2015 (référence) : 80 2016-2017 (estimation) : 80 2018-2019 (objectif) : 80	Les activités comprendront cinq stages de formation régionaux sur les principaux enjeux économiques internationaux et, selon les besoins, des sessions de courte durée tenues à Genève, qui seront animés par des spécialistes de tous les sous-programmes de la CNUCED et par des spécialistes locaux des commissions régionales, d'institutions gouvernementales, d'établissements universitaires et d'organismes du secteur privé.  Les services consultatifs porteront principalement sur le renforcement des capacités aux niveaux national et international dans le domaine de la conception et de la mise en œuvre de politiques d'investissement en faveur des objectifs de développement durable fondées sur les textes issus du Forum mondial de l'investissement de 2018 et du Rapport sur l'investissement dans le monde. Les activités de renforcement des capacités comprendront : des services consultatifs spéciaux fournis par des experts techniques sur le financement des secteurs visés par les objectifs de développement durable; la préparation d'examen des politiques d'investissement et la formulation de conseils relatifs aux politiques propres à attirer les investissements internationaux et à en tirer parti; l'application de pratiques optimales en matière de promotion et de facilitation de l'investissement; un appui aux négociations d'accords internationaux d'investissement.				
b) Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences	Nombre de personnes ayant bénéficié de services consultatifs qui confirment l'utilité des conseils reçus  2014-2015 (référence) : 38 2016-2017 (estimation) : 38 2018-2019 (objectif) <sup>b</sup> : 42	Les ressources supplémentaires approuvées au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement serviront à financer des services consultatifs, conformément au renforcement du rôle que joue la CNUCED dans le financement du développement, en tant qu'organisme des Nations Unies chargé de coordonner le traitement intégré des questions de commerce et de développement et des questions connexes relevant des domaines de la finance, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, telles que définies au paragraphe 88 du Programme d'action et précisées dans le Maafikiano de Nairobi.				

<i>Produits (participants)<sup>c</sup></i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	3	4	6
Séminaires et ateliers	4 (50)	4 (100)	5 (110)
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>11</b>

<sup>a</sup> Organisés de manière intégrée avec les sous-programmes 1, 2, 3 et 4, dans le cadre des stages de formation sur les principaux enjeux économiques internationaux.

<sup>b</sup> Compte tenu des services consultatifs supplémentaires.

<sup>c</sup> Les ressources approuvées au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba serviront à financer des services consultatifs supplémentaires, conformément aux mandats de la CNUCED.

### Sous-programme 3. Commerce international

<i>Entité responsable</i> : CNUCED, Division du commerce international des biens et services, et des produits de base		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)				
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 10, sous-programme 3, réalisations escomptées a), b), c), d) et e)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)
<i>Objectifs</i> :		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
a) Renforcer les capacités des pays les moins avancés, des pays en développement et des pays en transition en matière de formulation de politiques dans les domaines de la macroéconomie, du commerce, de l'investissement, de la technologie et autres domaines connexes, principalement en ce qui concerne la formulation de politiques intersectorielles qui contribuent aux stratégies nationales de développement durable		209,2	247,9	30,0	30,0	287,5
b) Comblent les lacunes en matière de renforcement des capacités et d'élaboration de politiques en répondant aux besoins d'assistance immédiate exprimés par les États et les organisations régionales, et donner des conseils relatifs à l'élaboration de projets à long et à court terme qui répondent aux besoins effectifs des pays bénéficiaires		63,3	66,1	–	–	65,9
		140,7	180,9	10,0	10,0	197,8
		<b>413,2</b>	<b>494,8</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>	<b>551,2</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets<sup>a</sup></i>				
a) Meilleure compréhension par les agents des pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international et des incidences et de l'interdépendance des différentes politiques sectorielles et de la stratégie de développement nationale	Pourcentage d'agents des pouvoirs publics ayant reçu une formation qui considèrent que les stages de formation sur les principales questions économiques internationales mentionnés au paragraphe 166 les ont notablement aidés à comprendre ces questions  2014-2015 (référence) : 80 2016-2017 (estimation) : 80 2018-2019 (objectif) : 80	Les activités comprendront cinq stages de formation régionaux (d'une durée de trois semaines chacun) sur les principaux enjeux économiques internationaux et, selon les besoins, des sessions de courte durée tenues à Genève, qui seront animés par des spécialistes de tous les sous-programmes de la CNUCED et par des spécialistes locaux des commissions régionales, d'institutions gouvernementales, d'établissements universitaires et d'organismes du secteur privé.  Des services consultatifs seront fournis à la demande aux pays en développement qui souhaitent être aidés aux fins de : a) négocier des accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux et optimiser les acquis du développement; b) accroître leur participation à la production et à l'échange de services au niveau mondial; c) étudier les incidences des barrières non tarifaires pour le commerce et le développement; d) renforcer leurs capacités d'analyse en matière de prise de décisions et de négociations commerciales, et intégrer les questions touchant le commerce et le développement dans des politiques commerciales nationales qui contribuent aux capacités productives, à l'inclusion, à l'autonomisation des femmes et à la création d'emplois, en particulier dans les pays les moins avancés; e) promouvoir l'utilisation de politiques de concurrence et de protection des consommateurs efficaces pour assurer la compétitivité nationale et internationale et contrer les pratiques anticoncurrentielles; f) répondre aux enjeux à la croisée du commerce et de l'environnement dans le cadre de la promotion du développement durable et de l'élimination de la pauvreté; g) mettre en commun les pratiques optimales de partenariats pour le commerce et le développement qui sont propres à accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030; h) renforcer le rôle joué par l'économie créative en faveur d'un développement inclusif et durable.				
b) Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences	Nombre de personnes ayant bénéficié de services consultatifs qui confirment l'utilité des conseils reçus  2014-2015 (référence) : 38 2016-2017 (estimation) : 38 2018-2019 (objectif) <sup>b</sup> : 42					

<i>Produits (participants)</i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	3	4	6
Séminaires et ateliers <sup>c</sup>	4 (50)	4 (100)	5 (110)
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>11</b>

<sup>a</sup> Organisés de manière intégrée avec les sous-programmes 1, 2, 3 et 4, dans le cadre des stages de formation sur les principaux enjeux économiques internationaux.

<sup>b</sup> Compte tenu des services consultatifs supplémentaires.

<sup>c</sup> Les ressources approuvées au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba serviront à financer des services consultatifs supplémentaires, conformément aux mandats de la CNUCED.

## Sous-programme 4. Technologie et logistique

<i>Entité responsable</i> : Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)				
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 10, sous-programme 4, réalisations escomptées a), b) et c)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)
<i>Objectifs</i> :		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
a) Renforcer les capacités des pays les moins avancés, des pays en développement et des pays en transition en matière de formulation de politiques dans les domaines de la macroéconomie, du commerce, de l'investissement, de la technologie et autres domaines connexes, principalement en ce qui concerne la formulation de politiques intersectorielles qui contribuent aux stratégies nationales de développement durable		209,2	247,9	30,0	30,0	287,5
b) Comblent les lacunes en matière de renforcement des capacités et d'élaboration de politiques en répondant aux besoins d'assistance immédiate exprimés par les États et les organisations régionales, et donner des conseils relatifs à l'élaboration de projets à long et à court terme qui répondent aux besoins effectifs des pays bénéficiaires		74,3	66,1	–	–	65,9
		141,9	180,9	10,0	10,0	197,8
		<b>425,4</b>	<b>494,8</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>	<b>551,2</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets<sup>a</sup></i>				
a) Meilleure compréhension par les agents des pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international et des incidences et de l'interdépendance des différentes politiques sectorielles et de la stratégie de développement nationale	Pourcentage d'agents des pouvoirs publics ayant reçu une formation qui considèrent que les stages de formation sur les principales questions économiques internationales mentionnés au paragraphe 166 les ont notablement aidés à comprendre ces questions  2014-2015 (référence) : 80 2016-2017 (estimation) : 80 2018-2019 (objectif) : 80	Les activités comprendront cinq stages de formation régionaux (d'une durée de trois semaines chacun) sur les principaux enjeux économiques internationaux et, selon les besoins, des sessions de courte durée tenues à Genève, qui seront animés par des spécialistes de tous les sous-programmes de la CNUCED et par des spécialistes locaux des commissions régionales, d'institutions gouvernementales, d'établissements universitaires et d'organismes du secteur privé. Pour atteindre l'objectif fixé, la formation continuera de suivre deux directions stratégiques dont l'objectif est de renforcer l'impact de l'activité pour ce qui est de son utilité et d'ancrer les connaissances dans les pays des participants.  1. Utilité de la formation : a) Le programme intégrera de manière cohérente trois niveaux de connaissances : i) connaissance des enjeux mondiaux (formation dispensée par des fonctionnaires de la CNUCED); ii) connaissance des enjeux régionaux (formation dispensée par des spécialistes des commissions régionales compétentes en fonction de la région où la formation est organisée); iii) connaissance des enjeux locaux (formation dispensée par des spécialistes locaux du pays hôte); b) Le programme mettra également l'accent sur le partage des données d'expérience et des leçons apprises entre participants d'une même région, tant dans le cadre de communications et débats officiels et au moyen d'outils informatiques de pointe que dans des cadres plus informels.				
b) Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences	Nombre de personnes ayant bénéficié de services consultatifs qui confirment l'utilité des conseils reçus  2014-2015 (référence) : 38 2016-2017 (estimation) : 38 2018-2019 (objectif) <sup>b</sup> : 42					

<i>Produits (participants)<sup>c</sup></i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	3	3	3
Séminaires et ateliers <sup>a, d</sup>	12 (362)	12 (450)	16 (510)
Bourses de perfectionnement <sup>a</sup>	94	100	110
<b>Total</b>	<b>127</b>	<b>115</b>	<b>129</b>

## 2. Ancrage des connaissances dans les pays participants :

a) Une attention particulière sera portée, dans la sélection des participants comme dans les évaluations postérieures à la formation et les activités de suivi, à la mise en pratique des connaissances acquises lors de la formation au-delà des seuls participants, qui rédigeront des rapports et partageront ce nouveau savoir avec leurs services respectifs à l'occasion de séminaires ou de l'encadrement d'autres collègues. On insistera également pour que les participants conservent l'emploi auquel ils ont été formés suffisamment longtemps pour qu'ils puissent faire profiter leur service et leur pays de leurs nouvelles connaissances, grâce notamment à la diffusion de connaissances propres à renforcer les institutions;

b) Des experts des régions concernées seront également invités à prendre part à la formation, en tant que simples participants ou en tant que personnes-ressources, selon qu'il conviendra.

Les ressources supplémentaires approuvées au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement serviront à financer la tenue de quatre réunions d'information, y compris au niveau ministériel, sur l'élaboration et la coordination de stratégies nationales de développement axées sur le développement durable. Ces séances d'information, prévues dans le Maafikiano de Nairobi, seront organisées de manière intégrée, sur la base des travaux relevant de tous les sous-programmes et des axes d'action recommandés par la CNUCED. Cette nouvelle activité s'inscrit dans le cadre du renforcement du rôle que joue la CNUCED dans le financement du développement, en tant qu'organisme des Nations Unies chargé de coordonner le traitement intégré des questions de commerce et de développement et des questions connexes relevant de la finance, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, telles que définies au paragraphe 88 du Programme d'action et précisées dans le Maafikiano de Nairobi.

Des services consultatifs seront fournis en cas de besoin d'assistance immédiate et à la demande des pays bénéficiaires.

<sup>a</sup> Organisés de manière intégrée avec les sous-programmes 1, 2, 3 et 4, dans le cadre des stages de formation sur les principaux enjeux économiques internationaux.

<sup>b</sup> Compte tenu des services consultatifs supplémentaires.

<sup>c</sup> Les ressources approuvées au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba serviront à financer des services consultatifs supplémentaires, conformément aux mandats de la CNUCED.

<sup>d</sup> Dont la tenue de quatre réunions d'information, y compris au niveau ministériel, sur l'élaboration et la coordination de stratégies nationales de développement axées sur le développement durable, organisées de manière intégrée et portant sur tous les sous-programmes de la CNUCED.

### Sous-programme 5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

<i>Entité responsable</i> : CNUCED, Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)				
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 10, sous-programme 5, réalisations escomptées a), b), c) et d).		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)
<i>Objectif</i> : Fournir aux États membres des compétences techniques et des services consultatifs de haut niveau, y compris sur place, et mettre au point des programmes et des stratégies spécifiques pour aider les pays les moins avancés à mieux intégrer leurs politiques et priorités commerciales dans leurs plans de développement et stratégies de réduction de la pauvreté et assurer une plus grande maîtrise nationale de ces politiques, plans et priorités, en particulier en ce qui concerne les besoins d'assistance technique liée au commerce dans le contexte du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	431,5	433,0	42,3	42,3	491,9
	Voyages	64,3	89,0	–	–	80,2
	<b>Total</b>	<b>495,8</b>	<b>522,1</b>	<b>42,3</b>	<b>42,3</b>	<b>572,0</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>				
a) Meilleure intégration des politiques et des priorités commerciales dans les plans de développement nationaux grâce, notamment, au Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	Nombre de pays les moins avancés qui ont progressé dans l'intégration des politiques et des priorités commerciales dans leurs plans de développement nationaux et ont concrètement appliqué les matrices d'action du Cadre intégré renforcé, étant entendu que de nombreux facteurs ont une incidence sur cet indicateur  2014-2015 (référence) : 12 2016-2017 (estimation) : 13 2018-2019 (objectif) : 12	Des services consultatifs et des études analytiques seront fournis pour répondre aux demandes des pays dans le cadre de l'actualisation de leurs études diagnostiques sur l'intégration commerciale et des activités de suivi connexes (Djibouti, Éthiopie, Mali, Mozambique et Niger) et du renforcement de leurs capacités d'intégrer systématiquement le commerce dans leurs stratégies de développement (Burkina Faso et Gambie), ainsi que pour apporter une assistance immédiate à la demande des pays bénéficiaires. L'accent sera mis en particulier sur les activités régionales entreprises à la demande des pays dans le contexte de la deuxième phase de la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé.  Cette stratégie est conforme au mandat de Doha et au Maafikiano de Nairobi, par lesquels la CNUCED s'est engagée à renforcer sa contribution au Cadre intégré renforcé. Dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, il a été considéré essentiel de mettre en œuvre à titre prioritaire des mesures efficaces d'assistance technique et de renforcement des capacités liées au commerce dans les pays les moins avancés, notamment en augmentant la part de l'assistance fournie à ces pays au titre de l'Initiative Aide pour le commerce et du Cadre intégré renforcé.				
b) Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences, dont une meilleure utilisation de l'accès au marché et des règles d'origine	Nombre de personnes ayant bénéficié de services consultatifs qui confirment l'utilité des conseils reçus  2014-2015 (référence) : 38 2016-2017 (estimation) : 60 2018-2019 (objectif) <sup>a</sup> : 12	Dans ce contexte, l'expertise technique acquise dans le domaine de la promotion des produits traditionnels des populations rurales au moyen d'indications d'origine géographique et de labels de fabrication locale restera un élément de l'actualisation des études diagnostiques sur l'intégration commerciale et les autres initiatives visant à favoriser l'accès aux marchés. Le Maafikiano de Nairobi a chargé la CNUCED d'aider les pays les moins avancés à tirer parti des initiatives et des programmes en cours tels que les mécanismes d'admission en franchise de droits et sans contingent, les règles d'origine préférentielles dont bénéficient ces pays et la dérogation concernant leurs services, ainsi que de l'aide ciblée apportée dans le contexte d'initiatives telles que le Cadre intégré renforcé et l'Aide pour le commerce. La cible 17.12 des				

<i>Produits (participants)<sup>b</sup></i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	10	11	14
Séminaires et ateliers	12 (400)	8 (300)	8 (300)
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>22</b>

objectifs de développement durable préconise des mesures similaires. Des compétences techniques et des services consultatifs de haut niveau, ainsi que des activités de renforcement des capacités, seront fournis aux États Membres à la demande, notamment dans le cadre d'activités dans les pays, en vue de renforcer les capacités de ces pays d'élaborer des politiques commerciales d'initiative nationale et de mieux exploiter les possibilités d'accès aux marchés et la facilitation du commerce par une plus grande participation aux initiatives commerciales régionales et multilatérales.

Les ressources supplémentaires approuvées au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement serviront à financer des services consultatifs, conformément au renforcement du rôle que joue la CNUCED dans le financement du développement, en tant qu'organisme des Nations Unies chargé de coordonner le traitement intégré des questions de commerce et de développement et des questions connexes relevant des domaines de la finance, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, telles que définies au paragraphe 88 du Programme d'action et précisées dans le Maafikiano de Nairobi.

<sup>a</sup> Compte tenu des services consultatifs supplémentaires.

<sup>b</sup> Les ressources approuvées dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba serviront à financer des services consultatifs supplémentaires, conformément aux mandats de la CNUCED.

### 3. Établissements humains : 1 822 700 dollars

- 23.37 Les activités relevant de ce secteur sont exécutées par ONU-Habitat et correspondent au programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019. Au titre du programme, des compétences techniques et un appui opérationnel sont apportés aux gouvernements et aux autres partenaires du Nouveau Programme pour les villes qui en font la demande au moyen : a) de services consultatifs de courte durée portant sur des questions hautement prioritaires et choisies pour leur intérêt stratégique; b) de la définition, de la mise au point et du lancement de programmes de coopération novateurs; c) d'un appui spécialisé en vue de l'exécution, du suivi et de la reproduction de ces programmes.
- 23.38. L'objectif est d'aider les gouvernements et les partenaires à honorer leurs engagements et à apporter leur contribution à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, issu de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue à Quito du 17 au 20 octobre 2016, et qui a été adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/256, ainsi que des éléments relatifs aux établissements humains d'autres accords multilatéraux, tels que les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030, en particulier l'objectif 11 qui préconise une approche intégrée, globale et universelle de l'urbanisation. Dans le cadre des trois composantes du plan stratégique actualisé d'ONU-Habitat pour 2014-2019, qui portent sur la législation urbaine, la planification et l'aménagement du milieu urbain et l'économie urbaine et les finances des collectivités municipales, un appui fonctionnel sera fourni aux gouvernements, aux autorités locales et aux partenaires du Nouveau Programme pour les villes pour les aider à intégrer ces questions prioritaires dans les plans, procédures et mécanismes de suivi régionaux, nationaux et locaux du Plan de Quito relatif à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

Tableau 23.9 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

	2014-2015	2016-2017	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
	(dépenses effectives)		(crédit ouvert)	Montant			
Autres dépenses de personnel	1 415,0	1 433,4	–	–	1 433,4	151,1	1 584,5
Consultants	–	–	6,0	–	6,0	0,5	6,5
Voyages	96,2	70,7	13,0	18,4	83,7	3,3	87,0
Services contractuels	10,0	2,7	94,0	3481,5	96,7	8,8	105,5
Frais généraux de fonctionnement	22,6	28,7	–	–	28,7	2,6	31,3
Fournitures et accessoires	3,6	4,1	0,8	19,5	4,9	0,4	5,3
Mobilier et matériel	1,8	2,4	–	–	2,4	0,2	2,6
Subventions et contributions	10,9	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1560,1</b>	<b>1 542,0</b>	<b>113,8</b>	<b>7,4</b>	<b>1 655,8</b>	<b>166,9</b>	<b>1 822,7</b>

## Sous-programme 1. Coopération régionale et technique

<i>Entité responsable</i> : ONU-Habitat, Division des programmes		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)				
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 12, sous-programme 1, réalisations escomptées a), sous-programme 2, réalisation escomptée b), et sous-programme 3, réalisation escomptée c)		<i>2014-2015 (dépenses effectives)</i>	<i>2016-2017 (crédit ouvert)</i>	<i>2017 (crédit supplémentaire)</i>	<i>2018-2019 (crédit supplémentaire)</i>	<i>2018-2019 (montant prévu)</i>
<i>Objectif</i> : Améliorer la capacité des autorités locales, régionales et nationales d'élaborer et d'exécuter des politiques et des programmes relatifs à l'urbanisation durable et aux établissements humains durables		Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 1 415,0 1 433,4 – – 1 584,5 Consultants – – 6,0 6,0 6,5 Voyages 96,2 70,7 16,0 16,0 87,0 Services contractuels 10,0 2,7 105,0 105,0 105,5 Frais généraux de fonctionnement 22,6 28,7 – – 31,3 Fournitures et accessoires 3,6 4,1 0,8 0,8 5,3 Mobilier et matériel 1,8 2,4 – – 2,6 Subventions et contributions 12,7 – – – – <b>Total 1 561,9 1 542,0 127,8 127,8 1 822,7</b>				
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>				
a) Renforcement de la capacité des administrations municipales, infranationales et nationales partenaires d'adopter des législations urbaines nationales et locales, des systèmes d'aménagement des terres et des cadres de gouvernance améliorés	Augmentation du nombre d'administrations municipales, infranationales et nationales partenaires qui adoptent des législations urbaines, des systèmes d'aménagement des terres et des cadres de gouvernance améliorés  2014-2015 (référence) : 16 <sup>a</sup> 2016-2017 (estimation) : 8 <sup>b</sup> 2018-2019 (objectif) : 9	La réponse aux demandes urgentes et imprévues des États Membres et de la direction exécutive d'ONU-Habitat ainsi que les capacités des autorités locales, infranationales et nationales seront renforcées dans les domaines suivants : (a) l'élaboration et la mise en œuvre d'une législation efficace pour le développement urbain et territorial, de modèles de gouvernance inclusive pour les villes, les régions et les accords de coopération inter-juridictionnelles, et la gestion des terres; b) les programmes d'urbanisation et de logement et les cadres d'aménagement spatial pour des villes compactes, intégrées, reliées entre elles, socialement inclusives et résilientes face aux risques et pour une extension urbaine planifiée, l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ce changement, l'accès équitable à des services urbains de base durables, l'assainissement des bidonvilles et la prévention de leur apparition, et les mesures de relèvement, de remise en état et de reconstruction; c) des stratégies solidaires concernant la croissance économique sans exclusive, l'emploi et les moyens de subsistance durables, les finances urbaines municipales et les				

b) Renforcement de la capacité des administrations municipales, infranationales et nationales partenaires de planifier, concevoir et construire des établissements humains durables	Augmentation du nombre d'administrations municipales, infranationales et nationales partenaires ayant adopté ou mis en œuvre des politiques d'urbanisme et logement améliorées ou des cadres d'aménagement spatial pour des villes compactes, intégrées, reliées entre elles, socialement inclusives et résilientes face aux risques  2014-2015 (référence) : 14 <sup>a</sup> 2016-2017 (estimation) : 12 <sup>b</sup> 2018-2019 (objectif) : 9	investissements dans les services urbains de base, mettant l'accent sur les pauvres, les jeunes et les femmes. Ces objectifs seront atteints grâce aux activités suivantes :  a) Activités opérationnelles, dont la fourniture d'une assistance technique en matière de formulation de politiques et l'exécution de programmes de renforcement des capacités et de projets pilotes à l'appui de l'action normative menée par ONU-Habitat en ce qui concerne l'urbanisation et les établissements humains durables dans les pays en développement et les pays en transition;  b) Missions et services consultatifs sur des questions spécialisées relatives aux établissements humains dans les domaines susmentionnés;  c) Aide aux gouvernements et aux autres partenaires du Nouveau Programme pour les villes dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour honorer leurs engagements et apporter leur contribution en ce qui concerne la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur l'objectif 11 et les éléments relatifs aux établissements humains d'autres objectifs;  d) Fourniture de services consultatifs aux administrations locales concernant l'élaboration et l'exécution de politiques et de programmes d'urbanisme et de logement et l'intégration de l'urbanisation durable dans les stratégies locales de développement;  e) Amélioration du transfert des connaissances grâce à la formation de spécialistes de l'urbanisme, à l'organisation de séminaires et de conférences thématiques, au recensement et au partage des politiques efficaces et des bonnes pratiques, et à l'appui aux réseaux nationaux, régionaux et internationaux d'autorités et de partenaires locaux pour l'instauration d'un dialogue et d'une coopération entre villes;  f) Contribution aux stratégies de développement nationales et à celle du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en étroite collaboration avec les bureaux régionaux et les directeurs des programmes d'ONU-Habitat dans les pays en développement.															
c) Amélioration de la capacité des administrations municipales, infranationales et nationales partenaires d'améliorer l'économie urbaine et les finances municipales	Augmentation du nombre d'administrations municipales, infranationales et nationales partenaires ayant adopté des stratégies visant à renforcer l'économie urbaine et les finances municipales  2014-2015 (référence) : 37 <sup>a</sup> 2016-2017 (estimation) : 8 <sup>b</sup> 2018-2019 (objectif) : 9																
<i>Produits (participants)</i>																	
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><i>Nombre effectif 2014-2015</i></th> <th><i>Estimations 2016-2017</i></th> <th><i>Prévisions 2018-2019</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services consultatifs</td> <td>35</td> <td>35</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>Séminaires et ateliers</td> <td>4 (300)</td> <td>4 (400)</td> <td>4 (140)</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>39</b></td> <td><b>39</b></td> <td><b>39</b></td> </tr> </tbody> </table>		<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>	Services consultatifs	35	35	35	Séminaires et ateliers	4 (300)	4 (400)	4 (140)	<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>39</b>
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>														
Services consultatifs	35	35	35														
Séminaires et ateliers	4 (300)	4 (400)	4 (140)														
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>39</b>														

<sup>a</sup> Réalisations escomptées pour 2014-2015.<sup>b</sup> Conformément à la structure révisée des réalisations escomptées découlant du plan stratégique d'ONU-Habitat pour 2014-2019 actualisé suite à la conférence Habitat III.

#### 4. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale : 1 663 000 dollars

- 23.39 Les activités relevant de ce secteur, qui sont exécutées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), correspondent au programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019. Il s'agit d'aider, par des services consultatifs et un appui technique, les pays en développement, les pays en transition et les pays sortant d'un conflit : a) à adhérer aux instruments internationaux relatifs au contrôle des drogues et à la lutte contre la criminalité, et à les mettre en œuvre; b) à consolider et à réformer le système de justice pénale; c) à mettre au point des plans d'action nationaux et régionaux de lutte contre la drogue et la criminalité, ainsi que des stratégies nationales novatrices et des mesures visant à lutter contre la menace que constitue la criminalité organisée.
- 23.40 Une assistance sera apportée rapidement aux États Membres qui en font la demande, en particulier les pays les moins avancés, les pays sortant d'un conflit et les pays en transition, sous la forme de services consultatifs portant sur des questions de fond relatives à la justice et à la répression des infractions ainsi que sur les politiques, stratégies et programmes correspondants, de stages de formation de responsables de la justice pénale et de spécialistes de différentes disciplines, de la tenue d'ateliers et de réunions d'experts, ou encore de l'organisation de missions destinées à évaluer les besoins propres à chaque pays afin de concevoir des programmes d'assistance technique à plus long terme.

Tableau 23.10 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	862,2	914,7	208,3	22,8	1 123,0	61,8	1 184,8
Consultants	115,8	90,1	(36,5)	(40,5)	53,6	3,0	56,6
Voyages	103,1	198,9	(21,8)	(11,0)	177,1	7,0	184,1
Frais généraux de fonctionnement	5,8	6,2	–	–	6,2	0,3	6,5
Subventions et contributions	213,7	263,2	(44,5)	(16,9)	218,7	12,3	231,0
<b>Total</b>	<b>1 300,6</b>	<b>1 473,1</b>	<b>105,5</b>	<b>7,2</b>	<b>1 578,6</b>	<b>84,4</b>	<b>1 663,0</b>

### Sous-programme 1. Justice, coopération technique et appui opérationnel

Entité responsable : ONUDC, Division des opérations		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)					
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : Programme 13, sous-programmes 5 et 8, réalisations escomptées a) et b)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)	
<p><i>Objectif</i> : Renforcer les moyens dont disposent les pays en développement, les pays en transition et les pays sortant d'un conflit pour : a) s'acquitter des obligations conventionnelles et réglementaires qui leur incombent au titre des conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et au terrorisme; b) réformer la justice pénale dans le respect des Règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale; c) intégrer les aspects pertinents de ces questions dans les stratégies nationales de développement durable, de sécurité et de paix; d) participer à des réseaux régionaux et à des initiatives de coopération opérationnelle consacrés à l'entraide judiciaire, à des dispositifs de partage d'informations et de renseignements, à des opérations conjointes et à des réseaux d'experts</p>		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	862,2	914,7	118,9	118,9	1 184,8
		Consultants	115,8	90,1	–	–	56,6
		Voyages du personnel	103,1	198,9	–	–	184,1
		Frais généraux de fonctionnement	5,8	6,2	–	–	6,5
		Participants aux séminaires	213,7	263,2	–	–	231,0
		<b>Total</b>	<b>1 300,6</b>	<b>1 473,1</b>	<b>118,9</b>	<b>118,9</b>	<b>1 663,0</b>
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets					
a) Renforcement des capacités nationales d'application des conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et au terrorisme, ainsi que des Règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale	<p>Nombre de pays aidés</p> <p>2014-2015 (référence) : 50 2016-2017 (estimation) : 55 2018-2019 (objectif) : 60<sup>a</sup></p>	<p>Les activités au titre du sous-programme se présentent comme suit :</p> <p>a) Fournir aux États Membres qui en font la demande des conseils sur le renforcement des capacités afin qu'ils puissent ratifier et appliquer les conventions internationales relatives à la lutte contre la drogue et la criminalité, et qu'ils soient en mesure de mettre en pratique les Règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, notamment pour ce qui est de l'entraide judiciaire et de l'extradition, en particulier dans les domaines relevant du mandat de l'ONUDC et relatifs aux mesures prises par les États Membres pour concrétiser les objectifs de développement durable;</p> <p>b) Organiser des stages de formation à l'intention de hauts responsables et d'agents des services de justice pénale afin d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences, notamment en matière d'extradition et d'entraide judiciaire;</p> <p>c) Évaluer les besoins des pays qui en font la demande et concevoir des programmes opérationnels d'assistance technique à long terme propres à répondre à ces besoins;</p> <p>d) Créer des plateformes aux fins de l'exécution, dans les États Membres, de programmes conjoints et coordonnés de l'ONU relatifs au contrôle des drogues et à la lutte contre la criminalité, ainsi que de l'intégration des priorités des États Membres en la matière dans les plans nationaux de développement ou dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les bilans communs de pays.</p> <p>Le crédit supplémentaire pour 2018-2019, d'un montant de 118 900 dollars, serait utilisé pour fournir des conseils et des orientations et définir des politiques sur le renforcement de l'efficacité des partenariats interinstitutions et multisectoriels destinés à améliorer la capacité des États Membres de réaliser les cibles des objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines relevant des mandats et des compétences de l'ONUDC.</p>					
b) Perfectionnement des connaissances et des compétences des décideurs et des agents des services de justice pénale en matière d'application des conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et au terrorisme, ainsi que des Règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale	<p>Pourcentage d'agents ayant suivi une formation qui se déclarent satisfaits</p> <p>2014-2015 (référence) : 76 2016-2017 (estimation) : 76 2018-2019 (objectif) : 80<sup>b</sup></p>						

<i>Produits (participants)<sup>c</sup></i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	60	65	70
Séminaires et ateliers	16 (800)	16 (800)	16 (800)
Projets opérationnels/bourses de perfectionnement	20	20	20
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>101</b>	<b>106</b>

<sup>a</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, les estimations pour 2016-2017 devraient passer de 50 à 55 et les prévisions pour 2018-2019 de 55 à 60.

<sup>b</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, les prévisions pour 2018-2019 devraient passer de 76 à 80.

<sup>c</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, le nombre estimatif de services consultatifs devrait passer de 60 à 65 en 2016-2017 et le nombre prévu pour 2018-2019 de 65 à 70.

## 5. Droits de l'homme : 4 171 900 dollars

23.41 Les activités de ce secteur, qui sont exécutées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), correspondent au sous-programme 3 (Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège) du programme 20 (Droits de l'homme) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019. La prestation de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme fait suite aux dispositions de la résolution 926 (X) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1955. Les États Membres qui en font la demande reçoivent une assistance qui prend la forme : a) de services consultatifs; b) de projets de coopération technique de dimension nationale, régionale et mondiale; c) de conférences, de séminaires, d'ateliers et de stages de formation collective; d) de bourses de perfectionnement; e) d'une documentation et d'informations relatives aux services consultatifs et à la coopération technique. Ces activités ont pour objet d'aider les pays à faire mieux appliquer les normes internationales en matière de droits de l'homme aux niveaux régional et national, notamment grâce à la prestation d'une assistance aux États qui en font la demande, d'un appui à l'exécution de plans nationaux et d'une aide au renforcement des capacités de promotion et de défense des droits de l'homme.

Tableau 23.11 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	1 046,4	1 608,3	243,8	15,2	1 852,1	64,1	1 916,2
Consultants	297,3	33,7	(11,7)	(34,7)	22,0	0,8	22,8
Voyages des représentants	298,8	201,8	(201,8)	(100,0)	–	–	–
Voyages	389,2	100,3	128,6	128,2	228,9	9,1	238,0
Services contractuels	21,0	36,8	(16,1)	(43,8)	20,7	0,8	21,5
Frais généraux de fonctionnement	14,3	37,3	(16,6)	(44,5)	20,7	0,8	21,5
Fournitures et accessoires	1,2	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	1 347,2	1 740,8	143,0	8,2	1 883,8	68,1	1 951,9
<b>Total</b>	<b>3 415,4</b>	<b>3 759,0</b>	<b>269,2</b>	<b>7,2</b>	<b>4 028,2</b>	<b>143,7</b>	<b>4 171,9</b>

### Sous-programme 3. Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège

<i>Entité responsable</i> : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Division des opérations sur le terrain et de la coopération technique		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)				
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 20, sous-programme 3, réalisations escomptées a), b), c), d) et e)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)
<i>Objectif</i> : Renforcer les capacités et infrastructures nationales, sous-régionales et régionales de protection et de défense de tous les droits de l'homme et remédier aux lacunes existant en la matière		Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 1 046,4 1 608,3 205,2 256,3 1 916,2 Consultants 297,3 33,7 – – 22,8 Voyages du personnel 389,2 100,3 66,1 27,2 238,0 Voyages des représentants 298,8 201,8 – – – Services contractuels 21,0 36,8 – – 21,5 Frais généraux de fonctionnement 14,3 37,3 – – 21,5 Fournitures et accessoires 1,2 – – – – Bourses individuelles de perfectionnement – 652,7 – – 691,0 Participants aux séminaires 1 347,2 1 088,1 32,0 19,8 1 260,9 <b>Total 3 415,4 3 759,0 303,3 303,3 4 171,9</b>				
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>				
a) Plus grande sensibilisation des décideurs, des agents publics et des organisations régionales et sous-régionales aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et aux mécanismes correspondants, ainsi qu'à leur incidence sur leurs travaux, et perfectionnement de leurs connaissances et de leurs compétences dans ce domaine	Nombre d'organisations signalant des changements introduits au Haut-Commissariat à la suite d'une intervention  2014-2015 (référence) : 50 2016-2017 (estimation) : 60 2018-2019 (objectif) : 70 <sup>a</sup>	Les activités au titre du sous-programme se présentent comme suit : a) Dispenser des services consultatifs et des services de formation aux pays qui en font la demande afin de les aider à consolider les dispositifs favorisant l'intégration des droits de l'homme dans les programmes nationaux de développement; b) Promouvoir la prise en compte des droits de l'homme dans les politiques et programmes nationaux, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité; c) Faire en sorte que les magistrats et les juristes s'occupant de droits de l'homme en aient une meilleure appréhension, et les aider à appliquer les instruments internationaux y relatifs; d) Aider les pays à présenter les rapports prescrits par les divers instruments relatifs aux droits de l'homme; e) Concevoir des outils et des dispositifs de suivi afin d'aider les États Membres à suivre les processus mis en place pour la présentation de leurs rapports;				

b) Renforcement de la coopération entre les pays, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales, au sein de leur région respective, en vue de régler les problèmes liés aux droits de l'homme qui exigent une approche et des mesures régionales	Nombre d'initiatives régionales ou nationales menées à la suite de réunions régionales			f) Examiner, avec les États Membres, les recommandations formulées par les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme concernant les mesures à adopter; g) Renforcer les capacités régionales en matière d'application des politiques relatives aux droits de l'homme, notamment pour ce qui est de la prise en compte de ces droits dans le développement social et dans les activités de prévention et de règlement des conflits; i) Promouvoir la participation des défenseurs des droits de l'homme aux concertations sur les politiques tenues avec les organisations régionales.
	2014-2015 (référence) : 25 2016-2017 (estimation) : 30 2018-2019 (objectif) : 45 <sup>b</sup>			
<i>Produits (participants)<sup>c</sup></i>				
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>	
Services consultatifs	84	84	86	
Séminaires et ateliers	20 (1 122)	21 (1 150)	21 (1 150)	
Bourses de perfectionnement	45	60	66	
<b>Total</b>	<b>149</b>	<b>165</b>	<b>173</b>	

<sup>a</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, les estimations pour 2016-2017 devraient passer de 50 à 60 et les prévisions pour 2018-2019 de 60 à 70.

<sup>b</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, les estimations pour 2016-2017 devraient passer de 25 à 30 et les prévisions pour 2018-2019 de 30 à 45.

<sup>c</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, le nombre de services consultatifs prévu devrait passer de 84 à 86 en 2018-2019. Le nombre de séminaires et d'ateliers devrait également augmenter et passer de 20 (1,122) à 21 (1,15) en 2016-2017 et en 2018-2019.

## 6. Aide humanitaire : 1 250 000 dollars

23.42 Les activités relevant de ce secteur, qui sont exécutées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, correspondent au programme 23 (Aide humanitaire) du cadre stratégique pour la période 2018-2019 (A/71/6/Rev.1). Dans le cadre du programme, des services consultatifs et une formation seront dispensés afin d'encourager les responsables à mener une action préventive visant à atténuer les conséquences des catastrophes naturelles, de faciliter la transition entre la phase des secours d'urgence et celle du relèvement et du développement, de formuler et de préconiser une politique humanitaire commune à l'ensemble du système des Nations Unies et à ses partenaires, et de mobiliser et coordonner l'aide dans les situations d'urgence complexes ainsi qu'en cas de catastrophe. Le Bureau continuera de participer au renforcement et au perfectionnement des capacités nationales, à l'élaboration de plans nationaux d'intervention d'urgence après une catastrophe et à l'amélioration de ceux qui existent, et à la normalisation des textes et des procédures dans le cadre de la planification nationale des secours dans les pays sujets à des catastrophes et dans les pays qui en sont victimes. Il s'emploiera également à sensibiliser davantage les partenaires, aux niveaux mondial, régional et national, et à renforcer leur capacité de mettre en œuvre le Programme 2030 pour les personnes les plus vulnérables, de manière à atteindre les plus défavorisés et à réduire les besoins humanitaires. Pour ce faire, il s'attachera à mettre au point avec les partenaires, notamment les gouvernements et les acteurs du développement, des plans d'intervention permettant d'obtenir des résultats collectifs qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Bureau appuiera la diffusion des meilleures pratiques en la matière et encouragera l'utilisation d'un système de référence fondé sur des données factuelles et tenant compte des risques qui permette de mesurer, dans la mesure du possible, les progrès accomplis, ce qui est essentiel pour adapter les indicateurs de succès des objectifs à chaque pays et assurer une mise en œuvre efficace du Programme. Des services consultatifs et des dialogues sur les politiques, dans le cadre de forums de haut niveau aussi bien que d'ateliers locaux, seront axés sur l'élaboration d'une approche adaptée à chaque contexte visant à combler les écarts entre l'aide au développement et l'aide humanitaire.

Tableau 23.12 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

### Budget ordinaire

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	705,5	822,6	(33,7)	(4,1)	788,9	30,9	819,8
Consultants	49,8	78,4	37,5	47,8	115,9	4,3	120,2
Voyages	120,1	114,7	41,3	36,0	156,0	6,1	162,1
Services contractuels	12,8	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	104,0	105,6	38,4	36,4	144,0	3,9	147,9
<b>Total</b>	<b>992,2</b>	<b>1 121,3</b>	<b>83,5</b>	<b>7,4</b>	<b>1 204,8</b>	<b>45,2</b>	<b>1 250,0</b>

## Sous-programme 1. Analyse des politiques

<i>Entité responsable</i> : Sous-programme 1, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Service de l'élaboration des politiques et des études		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 23, sous-programme 1, réalisation escomptée b)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Sensibiliser davantage les partenaires à l'échelle mondiale, régionale et nationale et renforcer leur capacité de mettre en œuvre le Programme 2030 pour les personnes les plus vulnérables		Autres dépenses de personnel	–	–	30,0	40,2	62,4
		Consultants	–	–	20,0	17,5	39,0
		Voyages	–	–	23,7	17,6	42,9
		Subventions et contributions	–	–	20,0	18,4	38,4
		<b>Total</b>	–	–	<b>93,7</b>	<b>93,7</b>	<b>182,7</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets<sup>a</sup></i>					
Renforcement des capacités aux niveaux mondial, régional et national afin d'appuyer la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 au bénéfice des personnes les plus vulnérables, en veillant à ne pas faire de laissés-pour-compte	Nombre suffisant de responsables de rang approprié ayant participé aux ateliers mondiaux, régionaux et nationaux et aux dialogues politiques sur les incidences du Programme 2030 sur les personnes les plus vulnérables (telles que définies au paragraphe 23 du Programme 2030), l'accent étant mis en particulier sur les crises humanitaires complexes  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 100 2018-2019 (objectif) : 200	Conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'engagement qu'il contient de ne pas faire de laissés-pour-compte, les activités au titre du sous-programme ont pour objet de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable dans des situations, réelles ou potentielles, de crise ou d'urgence. Il s'agit tout particulièrement de veiller à ce que les personnes les plus vulnérables, telles que définies au paragraphe 23 du Programme 2030, aient accès aux services sociaux de base et voient leurs besoins fondamentaux satisfaits en temps voulu et dans la dignité, et de réduire les risques auxquels ces groupes sont exposés et leur vulnérabilité. Le sous-programme contribuera à la concrétisation des objectifs de développement par le biais d'une approche multisectorielle débouchant sur des travaux de recherche novateurs, des analyses, des dialogues pratiques et des documents d'information relatifs à la réalisation des objectifs dans les situations de crise, à l'appui des travaux des États Membres et des partenaires à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Il consistera aussi à appuyer la diffusion des meilleures pratiques en la matière et à encourager l'utilisation d'un système de référence fondé sur des données factuelles et tenant compte des risques qui permettent de mesurer, dans la mesure du possible, les progrès accomplis, ce qui est essentiel pour adapter les indicateurs de succès des objectifs à chaque pays et assurer la mise en œuvre efficace du Programme.					
<i>Produits (participants)<sup>b</sup></i>		Pour atteindre les objectifs du sous-programme, il faudra relier les stratégies des pays aux outils de planification et de programmation des Nations Unies, dont les nouvelles directives relatives au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement actuellement mises en place, et veiller à ce que les équipes de pays des Nations Unies, les équipes de pays pour l'action humanitaire et les autorités nationales et régionales reçoivent les conseils appropriés et l'appui nécessaire pour réaliser les objectifs dans les situations de crise, autant qu'il est possible. Le sous-programme contribuera à renforcer l'action entreprise dans le cadre du Programme 2030 pour atteindre les personnes les plus vulnérables en appuyant les efforts visant à intégrer leurs besoins dans les plans de développement nationaux et régionaux. Pour ce faire, des ateliers et des dialogues politiques seront organisés dans divers contextes avec la participation de gouvernements, de la société civile, d'organisations non gouvernementales et de partenaires des					
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>				
Séminaires et ateliers	–	3 (100)	4 (200)				
<b>Total</b>	–	<b>3</b>	<b>4</b>				

Nations Unies dans un processus de réelle collaboration, comme le prévoit l'objectif 17, qui préconise un nouveau partenariat pour le développement à l'appui d'une meilleure collaboration entre les acteurs de l'aide humanitaire et ceux du développement en vue de réduire la vulnérabilité et de faire en sorte que les objectifs puissent être réalisés dans tous les contextes.

<sup>a</sup> Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

<sup>b</sup> Nombre de participants aux ateliers mondiaux, régionaux ou nationaux et aux dialogues sur les politiques.

## Sous-programme 2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

<i>Entité responsable</i> : Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Division de la coordination et des interventions		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)				
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 23, sous-programme 2, réalisation escomptée d)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)
<i>Objectif</i> : Renforcer les capacités des pays et des régions qui sont particulièrement exposés à des catastrophes ou en sont victimes afin qu'ils puissent mener des interventions humanitaires rapides et cohérentes et alléger les souffrances qu'endurent les populations touchées par une catastrophe naturelle ou se trouvant dans une situation d'urgence complexe		Autres dépenses de personnel				
		469,4	578,7	–	–	503,9
		<b>Total</b>	<b>469,4</b>	<b>578,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets<sup>a</sup></i>				
Planification efficace des interventions d'urgence aux niveaux international et national, axée en priorité sur les crises de dimension régionale	Augmentation du nombre de plans d'intervention interorganisations élaborés et actualisés en collaboration avec les organismes membres du Comité permanent interorganisations et les autorités nationales des pays touchés par une crise de dimension régionale (notamment, mais non exclusivement, le Sahel, la Corne de l'Afrique, la région des Grands Lacs et le Moyen-Orient) afin qu'ils soient préparés à l'affronter et aient la capacité d'y réagir  2014-2015 (référence) : 4 2016-2017 (estimation) : 4 2018-2019 (objectif) : 4	<p>Les pays qui en font la demande recevront un appui et des conseils pour mettre au point des plans d'intervention d'urgence, améliorer et évaluer ceux qui existent, ainsi qu'une formation en la matière, afin d'accroître l'efficacité des interventions régionales au moyen, le cas échéant, de plans harmonisés, et de veiller à ce que les pays soient aussi bien préparés que possible pour réagir en cas de crise de dimension régionale.</p> <p>Des conseils techniques seront dispensés dans le cadre de l'étude préliminaire des plans d'intervention établis au niveau national et de missions d'appui. Les sections géographiques et les conseillers techniques de la Division de la coordination et des interventions contribueront, de manière collaborative, à la réalisation des études préliminaires, et tireront parti de leurs connaissances pour prêter conseil sur les plans d'intervention d'urgence de dimension régionale.</p> <p>Au niveau régional, des journées d'étude sur la planification des interventions d'urgence seront organisées pour inculquer aux équipes de pays des Nations Unies, aux partenaires du Comité permanent interorganisations et aux représentants des pouvoirs publics les principes de la préparation aux situations d'urgence et de la planification préalable des secours, et présenter les directives du Comité relatives à la planification de ces interventions ainsi que le module de simulation qu'il a conçu pour mettre à l'essai les plans d'intervention. Une formation aux méthodes de planification des interventions sera également dispensée aux partenaires susmentionnés.</p> <p>Une assistance technique sera assurée, en étroite collaboration avec les antennes régionales du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, aux fins de la formulation d'orientations et de directives régionales relatives à la préparation aux situations d'urgence. Les conseillers techniques de la Division diffuseront les bonnes pratiques en la matière dans toutes les régions. En collaboration avec les antennes du Bureau, ils agiront de concert avec les États Membres (par l'intermédiaire des ministères compétents), les institutions nationales (notamment les instituts de recherche) et les organisations non gouvernementales; enfin, ils coopéreront étroitement avec des organisations régionales et sous-régionales comme l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Afrique, ou encore la Ligue des États arabes et l'Organisation de la conférence islamique au Moyen-Orient.</p>				
<i>Produits (participants)</i>						
	<i>Nombre effectif</i> 2014-2015	<i>Estimations</i> 2016-2017	<i>Prévisions</i> 2018-2019			
Services consultatifs	18	18	18			
Séminaires et ateliers	4 (12)	4 (12)	4 (12)			
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>			

<sup>a</sup> Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

### Sous-programme 4. Services d'appui d'urgence

<i>Entité responsable</i> : Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Service des interventions d'urgence		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)				
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 23, sous-programme 4, réalisation escomptée b)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)
<i>Objectif</i> : Continuer de perfectionner et de renforcer les capacités nationales d'intervention en cas de catastrophe naturelle ou anthropique		Consultants	49,8	78,4	–	81,2
		Voyages	120,1	114,7	–	119,2
		Services contractuels	12,8	–	–	–
		Subventions et contributions	96,1	–	–	–
		Participants aux séminaires	7,9	105,6	–	109,5
		<b>Total</b>	<b>286,7</b>	<b>298,7</b>	<b>–</b>	<b>309,9</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets<sup>a</sup></i>				
Renforcement des capacités des dispositifs et partenariats nationaux et internationaux compétents et des dispositifs de planification préalable en vue de garantir l'efficacité des interventions en cas d'urgence ou de catastrophe	<p>i) Nombre de secouristes formés selon les cadres internationaux d'intervention d'urgence convenus</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 787 2018-2019 (objectif) : 1 000</p> <p>ii) Nombre de stages de formation aux niveaux national et régional portant sur l'interopérabilité des méthodes d'évaluation de l'effet des catastrophes et des situations d'urgence et sur celle des pratiques de coordination des interventions et des normes et procédures</p> <p>2014-2015 (référence) : 5 2016-2017 (estimation) : 6 2018-2019 (objectif) : 6</p>	<p>Les activités relevant du sous-programme se présentent comme suit :</p> <p>a) Aider les organisations locales, nationales et régionales à concevoir, préparer et exécuter des activités visant à renforcer leurs capacités d'intervention immédiate et l'interopérabilité;</p> <p>b) Aider les organisations nationales et régionales à organiser des stages et des séminaires visant à consolider les politiques et les normes régionales et nationales en matière de développement des moyens d'intervention;</p> <p>c) Aider les gouvernements à acquérir et appliquer les connaissances et compétences spécialisées sur la coordination des interventions humanitaires, notamment par le transfert de savoirs et l'échange d'informations dans le cadre de formations techniques, de forums de politique générale et de réunions avec les partenaires.</p>				

<i>Produits (participants)</i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	12	12	12
Séminaires et ateliers	8 (160)	8 (160)	8 (160)
Bourses de perfectionnement	2	2	2
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>

<sup>a</sup> Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

## Sous-programme 5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

<i>Entité responsable</i> : Sous-programme 5, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Section de l'informatique		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 23, sous-programme 5, réalisation escomptée b)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Renforcer davantage les capacités des pays qui sont particulièrement exposés à des catastrophes ou en sont victimes afin qu'ils puissent mener des interventions humanitaires rapides et cohérentes et alléger les souffrances qu'endurent les populations touchées par une catastrophe naturelle ou se trouvant dans une situation d'urgence complexe		Autres dépenses de personnel	236,1	243,9	–	–	253,5
		<b>Total</b>	<b>236,1</b>	<b>243,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>253,5</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets<sup>a</sup></i>					
Renforcement des cadres de coordination et d'appui des gouvernements hôtes et des acteurs nationaux et internationaux en ce qui concerne les télécommunications d'urgence	<p>i) Nombre de réunions intergouvernementales et interorganisations organisées chaque semestre à l'appui des normes et des critères techniques concernant l'application de la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe</p> <p>2014-2015 (référence) : 4 2016-2017 (estimation) : 4 2018-2019 (objectif) : 6</p> <p>ii) Nombre de demandes d'assistance technique pour la mise en œuvre de la Convention de Tampere présentées chaque semestre par les États Membres</p> <p>2014-2015 (référence) : 4-6 2016-2017 (estimation) : 4 2018-2019 (objectif) : 6</p>	<p>Les activités suivantes seront réalisées :</p> <p>a) Organiser des forums mondiaux semestriels sur les télécommunications et créer des groupes de travail chargés d'aider les gouvernements à appliquer la Convention de Tampere en faisant connaître les normes et les procédures communes relatives aux télécommunications;</p> <p>b) Promouvoir et encourager la mise en œuvre de la Convention de Tampere à l'appui des pays touchés par des catastrophes en participant à divers forums internationaux, en particulier le Réseau des télécommunications d'urgence, afin d'accélérer et de faciliter l'utilisation de matériel et de services de télécommunications d'urgence dans le cadre de l'aide humanitaire internationale;</p> <p>c) Fournir aux États Membres qui en font la demande des conseils sur l'élaboration, l'amélioration, l'évaluation et la formation en ce qui concerne la Convention de Tampere, dans le cadre de l'appui apporté par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence dans sa fonction de coordonnateur des opérations relatives à la Convention;</p> <p>d) Organiser des réunions intergouvernementales et interorganisations et des exercices régionaux de formation et de simulation, comme suit :</p> <p>i) Deux réunions du Groupe de travail ad hoc sur les télécommunications d'urgence;</p> <p>ii) Quatre séances d'échange d'informations, de formation et de simulation.</p>					
<i>Produits (participants)</i>							
	<i>Nombre effectif</i> <i>2014-2015</i>	<i>Estimations</i> <i>2016-2017</i>	<i>Prévisions</i> <i>2018-2019</i>				
Services consultatifs	2	4	2				
Séminaires et ateliers	41 (15)	41 (242)	41 (250)				
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>45</b>	<b>43</b>				

<sup>a</sup> Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

## B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux

 Tableau 23.13 **Résumé des ressources nécessaires, par sous-programme et entité responsable<sup>a</sup>**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2018-2019					2018-2019 (montant prévu après actualisation des coûts)
			CEA	CESAP	CEE	CEPALC	CESAO	
1. Politique macroéconomique	3 005,0	3 467,6	3 968,0					3 968,0
2. Intégration régionale et commerce	2 921,7	3 162,0	3 757,6					3 757,6
3. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique	3 511,6	3 295,2	4 129,2					4 129,2
4. Planification et administration du développement	3 212,3	3 504,1	4 003,9					4 003,9
5. Politique macroéconomique et développement partagé	1 053,6	2 081,9		721,7				721,7
6. Commerce et investissements	810,4	512,8		706,4				706,4
7. Transports	331,6	212,4		555,1				555,1
8. Environnement et développement	752,6	832,6		873,9				873,9
9. Technologies de l'information et des communications, et réduction et gestion des risques de catastrophe	796,7	521,6		577,7				577,7
10. Développement social	632,6	209,0		554,2				554,2
11. Statistiques	506,3	833,2		975,0				975,0
12. Activités sous-régionales de développement	851,3	543,8		958,1				958,1
13. Énergie	–	–		393,8				393,8
14. Environnement	639,0	678,5			737,5			737,5
15. Transports	523,1	412,4			625,4			625,4
16. Statistiques	543,8	513,8			733,3			733,3
17. Coopération et intégration économiques	712,0	1 039,1			958,2			958,2
18. Énergie durable	470,6	477,3			621,2			621,2
19. Commerce	581,1	450,0			141,9			141,9
20. Foresterie et bois	–	113,8			207,2			207,2
21. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	319,0	267,5				274,1		274,1
22. Production et innovation	409,8	446,1				534,1		534,1
23. Politiques macroéconomiques et croissance	2 745,3	3 166,6				3 160,1		3 160,1
24. Développement social et égalité	507,2	509,4				699,3		699,3
25. Population et développement	447,9	441,7				457,4		457,4
26. Développement durable et établissements humains	129,6	139,6				174,4		174,4
27. Ressources naturelles et infrastructures	140,5	134,4				377,1		377,1
28. Statistiques	887,0	851,3				1 013,9		1 013,9

**Titre V      Coopération régionale pour le développement**

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2018-2019					2018-2019 (montant prévu après actualisation des coûts)
			CEA	CESAP	CEE	CEPALC	CESAO	
29. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine	221,2	347,8				391,8		391,8
30. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	189,1	438,9				541,7		541,7
31. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable	682,1	607,9					626,6	626,6
32. Développement social	525,8	527,5					909,2	909,2
33. Développement économique et intégration	1 569,9	2 033,6					2 284,1	2 284,1
34. La technologie au service du développement et de l'intégration régionale	510,3	533,6					550,2	550,2
35. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits	735,1	656,7					668,1	668,1
36. Promotion de la femme	522,1	533,4					547,2	547,2
37. Atténuation des conflits et développement	610,2	560,5					574,4	574,4
<b>Total</b>	<b>33 007,4</b>	<b>35 057,6</b>	<b>15 858,7</b>	<b>6 315,9</b>	<b>4 024,7</b>	<b>7 623,9</b>	<b>6 159,8</b>	<b>39 983,0</b>

<sup>a</sup> La répartition pourrait être modifiée en fonction des demandes d'aide; elle n'a ici qu'une valeur indicative.

23.43 Les ressources prévues au titre de cette composante s'élèvent à 39 983 000 dollars, soit 59,4 % de l'ensemble des ressources prévues au présent chapitre. Conformément à la résolution 2803 (XXVI) de l'Assemblée générale, des crédits sont prévus pour financer un système de services consultatifs régionaux et sous-régionaux visant à aider les pays en développement membres des commissions régionales à régler les problèmes auxquels ils peuvent se heurter dans leurs efforts de développement. Ces services consultatifs, fournis aux gouvernements qui en font la demande, sont dispensés dans le cadre de missions composées d'un seul conseiller ou d'équipes multidisciplinaires. Les conseillers régionaux sont engagés à titre temporaire et bénéficient de l'appui des divisions techniques et des services administratifs des commissions régionales.

**1. Développement économique et social en Afrique :  
15 858 700 dollars**

23.44 Le programme a pour objet de soutenir les pays africains dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer leurs capacités et réaliser un développement économique et social durable et partagé, pour appuyer l'accélération de la transformation structurelle de l'Afrique, conformément aux priorités et à la vision énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et aux objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris ceux figurant dans le Programme 2030 et dans les textes issus des autres grandes conférences des Nations Unies et des accords internationaux conclus depuis 1992. En synergie avec les projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement, le programme permet à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de faire bénéficier les États Membres, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de

coordination du NEPAD, les communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales de son savoir-faire et de ses connaissances, pour les aider à formuler et à appliquer des politiques et programmes visant à promouvoir leur développement. En outre, ces interventions intègrent la problématique hommes-femmes en tant que dimension intersectorielle.

- 23.45 Les activités relevant de ce programme, qui sont exécutées par la CEA, relèvent du programme 15 (Développement économique et social en Afrique) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 (A/71/6/Rev.1). Le programme a également pour objet d'appuyer des activités opérationnelles au niveau des pays dans le cadre des travaux des équipes de pays des Nations Unies, conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et aux modifications qui pourront lui être apportées dans les prochaines résolutions sur la question. Conformément à son orientation stratégique, la CEA continuera de diffuser des connaissances tirées de ses nombreuses études portant sur différents domaines thématiques afin d'aider les États Membres à atteindre leurs objectifs prioritaires en matière de développement. Elle fournira donc des services de renforcement des capacités afin de promouvoir des synergies à l'échelle du système, des initiatives stratégiques, une concertation sur les politiques et des services consultatifs en la matière, ainsi que de veiller au renforcement des compétences et de faciliter l'acquisition et la gestion des connaissances. Elle portera donc son attention sur les domaines prioritaires suivants : politique macroéconomique, industrialisation, planification du développement et innovations, technologies et ressources naturelles.
- 23.46 La stratégie sera axée sur la prestation de services consultatifs en consultation avec les divisions et les bureaux sous-régionaux concernés de la CEA pour répondre aux demandes nouvelles ou urgentes des États Membres.
- 23.47 Des ressources supplémentaires d'un montant de 1 164 000 dollars ont été allouées à la CEA pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030. Ces fonds ont été répartis proportionnellement aux incidences sur le budget-programme qu'auraient les activités liées à la mise en œuvre du Programme 2030 en 2017 et en 2018-2019, ainsi que la Commission les a présentées.
- 23.48 En outre, et comme suite de la résolution 71/274 de l'Assemblée générale, le montant alloué à cette section a été réduit de 122 400 dollars, du fait d'une diminution des ressources demandées au titre des bourses de recherche dont le nombre est ramené de cinq à quatre par sous-programme.

Tableau 23.14 Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	3 681,9	5 480,1	76,8	1,4	5 556,9	853,0	6409,9
Consultants	3 147,3	2 626,0	393,3	15,0	3 019,3	456,6	3 475,9
Voyages	918,2	834,4	77,5	9,3	911,9	35,8	947,7
Services contractuels	59,4	–	142,0	–	142,0	23,1	165,1
Mobilier et matériel	41,8	118,4	–	–	118,4	19,2	137,6
Subventions et contributions	4 802,0	4 370,0	352,5	8,1	4 722,5	–	4 722,5
<b>Total</b>	<b>12 650,6</b>	<b>13 428,9</b>	<b>1 042,1</b>	<b>7,8</b>	<b>14 471,0</b>	<b>1 387,7</b>	<b>15 858,7</b>

## Sous-programme 1. Politique macroéconomique

<i>Entité responsable</i> : Commission économique pour l'Afrique, Division du renforcement des capacités		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)				
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 15, sous-programme 1, réalisation escomptée a)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)
<i>Objectif</i> : Accélérer la transformation économique de l'Afrique grâce à l'élaboration, à l'application et au suivi de plans, politiques et stratégies de développement en vue d'une meilleure gestion économique		Autres dépenses de personnel				
		894,3	1 535,9	–	–	1 771,4
		Consultants				
		745,8	656,5	126,7	126,7	901,7
		Voyages				
		180,5	208,6	–	–	216,8
		Services contractuels				
		42,7		32,2	32,2	37,4
		Mobilier et matériel				
		10,4	29,6	–	–	34,4
		Subventions et contributions				
		1 131,3	1 037,0	–	–	1 006,3
		<b>3 005,0</b>	<b>3 467,6</b>	<b>158,9</b>	<b>158,9</b>	<b>3 968,0</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>				
a) Renforcement de la capacité des décideurs nationaux d'élaborer et d'appliquer des politiques et stratégies macroéconomiques et socioéconomiques qui contribuent à une croissance partagée conformément à l'Agenda 2063 et au Programme de développement durable à l'horizon 2030	Augmentation du nombre d'États membres déclarant avoir progressé, grâce aux activités du sous-programme, dans l'élaboration et l'application de politiques et de programmes macroéconomiques, y compris de nouveaux cadres normatifs et modèles de prévisions économiques, favorisant la croissance et le développement durable  2014-2015 (référence) : 13 2016-2017 (estimation) : 12 2018-2019 (objectif) : 13	La CEA aidera les pays africains à intégrer les orientations macroéconomiques, budgétaires, environnementales et sociales dans leurs stratégies nationales de développement de façon à parvenir à une stabilisation macroéconomique compatible avec les objectifs à long terme d'un développement durable et partagé et d'une réforme structurelle. En association avec l'Institut africain de développement économique et de planification, les activités porteront essentiellement sur ce qui suit : a) fourniture de services consultatifs et de recommandations reposant sur les travaux normatifs et analytiques de la CEA de manière à aider les gouvernements à surmonter les difficultés que risque de poser le renforcement de la croissance économique dans un climat de stabilité macroéconomique et d'intégration propice à la réduction de la pauvreté et au développement durable; et b) organisation de sessions de formation collectives à la demande des gouvernements, en vue du renforcement des capacités, et fourniture de conseils pratiques, l'objectif étant d'élaborer et d'appliquer des politiques et stratégies macroéconomiques contribuant à la croissance et au développement.  Les principales activités relevant du sous-programme se présentent comme suit :				
b) Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences pour les États membres et les institutions panafricaines	i) Augmentation du nombre de pays qui ont intégré de nouveaux cadres macroéconomiques et socioéconomiques au stade de l'élaboration et de l'application de politiques et de programmes dans ces domaines  2014-2015 (référence) : 11 2016-2017 (estimation) : 12 2018-2019 (objectif) : 14	a) Dispenser des services consultatifs techniques en matière de politiques et de stratégies portant sur l'élaboration de cadres macroéconomiques nationaux;  b) Aider les États membres à élaborer des cadres macroéconomiques qui favorisent la croissance et tiennent compte des mécanismes budgétaires et monétaires, des taux de change, des comptes de capital et des instruments pour maîtriser l'inflation et la structure de la dette;  c) Renforcer les capacités nationales en matière de formulation de politiques macroéconomiques et sociales partagées dans les États membres de la CEA, y compris dans les pays en transition ou sortant d'un conflit, grâce à l'élaboration de cadres appropriés en vue de l'évaluation des risques, et surveiller et évaluer les résultats en recourant à des indicateurs précis;				

	ii) Augmentation du nombre de personnes ayant bénéficié de services consultatifs qui confirment l'utilité des conseils reçus  2014-2015 (référence) : 15 2016-2017 (estimation) : 12 2018-2019 (objectif) : 14 <sup>a</sup>	d) Établir des notes d'information et réaliser des études techniques sur l'évolution de la situation macroéconomique afin de renforcer la capacité des États membres en faisant fond sur les travaux analytiques de la CEA;  e) Aider les États membres à harmoniser leurs politiques macroéconomiques nationales, tout particulièrement dans le cadre de la promotion de l'intégration régionale;  f) Forger des partenariats efficaces avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires bilatéraux grâce à des activités conjointes, à un dialogue constant, à la mobilisation d'un appui et à un échange de connaissances avec les États membres de la CEA;  g) Fournir des conseils consultatifs sur la problématique hommes-femmes et l'autonomisation des femmes.	
<i>Produits (participants)<sup>b</sup></i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	15	34	38
Séminaires et ateliers	5 (124)	9 (126)	9 (126)
Bourses de perfectionnement	7	5	5
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>48</b>	<b>52</b>

<sup>a</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, les estimations pour 2016-2017 devraient passer de 11 à 12 et les prévisions pour 2018-2019 de 12 à 14.

<sup>b</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, le nombre estimatif de services consultatifs devrait passer de 32 à 34 en 2016-2017 et le nombre prévu pour 2018-2019 de 36 à 38.

## Sous-programme 2. Intégration régionale et commerce

Entité responsable : CEA, Division du renforcement des capacités		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)					
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : Programme 15, sous-programme 2, réalisation escomptée a)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)	
<p><i>Objectif</i> : Promouvoir la coopération et l'intégration régionales entre les États membres pour faire face aux problèmes que pose la transformation structurelle et renforcer la place de l'Afrique dans l'économie mondiale en faisant fond sur le commerce, l'investissement, l'industrie, l'agriculture et l'aménagement des terres, l'objectif étant d'assurer un développement durable et inclusif</p>		Autres dépenses de personnel	768,9	1 230,3	–	–	1 419,3
		Consultants	775,7	656,5	66,6	66,6	832,4
		Voyages	251,7	208,6	21,0	21,0	238,7
		Services contractuels	5,6	–	40,0	40,0	46,5
		Mobilier et matériel	10,5	29,6	–	–	34,4
		Subventions et contributions	1 109,3	1 037,0	180,0	180,0	1 186,3
		<b>Total</b>	<b>2 921,7</b>	<b>3 162,0</b>	<b>307,6</b>	<b>307,6</b>	<b>3 757,6</b>
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets					
a) Renforcement des capacités d'élaborer, d'appliquer et de gérer les politiques et les accords industriels et leur prise en compte dans les stratégies de développement des exportations, en vue d'une participation plus active à l'économie mondiale et à la transformation économique	<p>i) Augmentation du nombre de pays qui ont utilisé les services de la CEA pour renforcer leurs politiques et leurs stratégies relatives au commerce et à une industrialisation porteuse de changement</p> <p>2014-2015 (référence) : 15 2016-2017 (estimation) : 12 2018-2019 (objectif) : 14</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays qui ont reçu un appui et des conseils de la CEA en ce qui concerne leurs stratégies visant à assurer une large participation aux initiatives relatives aux infrastructures de manière à stimuler le commerce et le développement des infrastructures</p> <p>2014-2015 (référence) : 15 2016-2017 (estimation) : 12 2018-2019 (objectif) : 14</p>	<p>Des activités de renforcement des capacités relatives à l'intégration régionale, à l'industrialisation, à l'investissement et au commerce seront menées aux niveaux national, sous-régional et régional. Elles consisteront en la fourniture de services consultatifs, l'organisation de formations collectives et la consolidation des institutions. Il s'agira notamment :</p> <p>a) De renforcer les moyens techniques et institutionnels dont disposent les États membres pour stimuler l'intégration régionale, le commerce et l'industrialisation en mettant au point des cadres directifs appropriés qui tiennent compte des chaînes de valorisation de la production, des besoins en infrastructure et en énergie, des exigences en matière de création d'emplois et de la collaboration entre les secteurs public et privé, en effectuant des analyses des politiques et en établissant des lignes directrices adaptées au niveau national;</p> <p>b) De fournir des services consultatifs aux acteurs des secteurs public et privé des États membres, à leur demande, afin de renforcer leurs capacités de formuler, d'appliquer et de gérer des politiques industrielles et d'évaluer les effets de ces politiques dans d'autres domaines du développement, en particulier le développement et l'intégration économiques;</p> <p>c) D'organiser des ateliers aux niveaux national, sous-régional, régional et interrégional afin de renforcer les capacités techniques de développer des connaissances dans les domaines du commerce et de l'industrie;</p>					

b) Renforcement de la capacité des responsables politiques d'évaluer les effets des politiques industrielles dans d'autres domaines du développement, en particulier la croissance et le développement économiques et l'intégration régionale	Augmentation du pourcentage de responsables politiques et d'autres acteurs participant aux activités de coopération technique de la CEA qui considèrent que les connaissances qu'ils ont acquises sont utiles ou très utiles à leurs travaux dans les domaines de l'industrialisation, de l'infrastructure, de l'intégration régionale, du commerce et de la promotion des exportations  2014-2015 (référence) : 15 2016-2017 (estimation) : 12 2018-2019 (objectif) : 14	<p>d) De réaliser des études techniques axées sur l'élaboration des politiques, mettre au point des supports pédagogiques et organiser des séminaires et des tables rondes avec des acteurs du secteur privé, des organismes publics et des organisations non gouvernementales afin d'améliorer la compréhension des processus de formulation et de gestion des politiques industrielles et commerciales et de mieux évaluer les effets de ces politiques sur l'intégration régionale et d'autres domaines du développement;</p> <p>e) De faciliter l'harmonisation des politiques et des stratégies nationales relatives à l'industrie et au commerce, dans la perspective de l'intégration régionale, en définissant des critères de convergence adaptés.</p>	
<i>Produits (participants)<sup>a</sup></i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	15	32	33
Séminaires et ateliers	8 (124)	14 (210)	14 (280)
Bourses de perfectionnement	4	5	5
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>51</b>	<b>52</b>

<sup>a</sup> Comme suite à l'approbation de ressources supplémentaires par l'Assemblée générale, le nombre de séminaires et d'ateliers estimé devrait passer de 9 (124) à 14 (210) pour 2016-2017 et de 9 (216) à 14 (280) pour 2018-2019.

### Sous-programme 3. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

<i>Entité responsable</i> : CEA, Division du renforcement des capacités		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 15, sous-programme 3, réalisation escomptée b)		<i>2014-2015 (dépenses effectives)</i>	<i>2016-2017 (crédit ouvert)</i>	<i>2017 (crédit supplémentaire)</i>	<i>2018-2019 (crédit supplémentaire)</i>	<i>2018-2019 (montant prévu)</i>	
<i>Objectif</i> : Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles initiatives, notamment en vue d'avancer sur la voie du développement durable et équitable en Afrique		Autres dépenses de personnel	1 020,8	1 230,0	76,8	76,8	1 507,6
		Consultants	908,4	656,5	111,0	111,0	883,6
		Voyages	261,9	208,6	42,0	42,0	260,4
		Services contractuels	5,5	–	50,0	50,0	58,2
		Mobilier et matériel	10,4	29,6	–	–	34,4
		Subventions et contributions	1 304,6	1 170,5	245,2	245,2	1 385,0
		<b>Total</b>	<b>3 511,6</b>	<b>3 295,2</b>	<b>525,0</b>	<b>525,0</b>	<b>4 129,2</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>					
a) Renforcement de la capacité des États membres et des organisations régionales d'élaborer, d'appliquer et de suivre des politiques, des stratégies et des cadres juridiques axés sur la technologie, l'innovation et la mise en valeur et la gestion des ressources naturelles, l'objectif étant de promouvoir l'industrialisation, le développement économique et la lutte contre la pauvreté, conformément aux objectifs de développement durable	<p>i) Augmentation du nombre de politiques et de programmes adoptés et appliqués par les pays africains, qui visent à assurer la mise en valeur intégrée de la technologie et des ressources naturelles, dans le cadre du renforcement de l'intégration régionale</p> <p>2014-2015 (référence) : 10 2016-2017 (estimation) : 11 2018-2019 (objectif) : 16</p> <p>ii) Augmentation du nombre de responsables politiques et d'autres acteurs qui acquièrent des connaissances et des compétences concernant la mise en valeur et la gestion intégrées des ressources naturelles, y compris les ressources énergétiques, la mise au point de politiques agraires, la technologie, l'industrialisation et les autres objectifs de développement durable touchant aux ressources naturelles, notamment les questions maritimes liées à la lutte contre la pauvreté</p>	<p>La CEA aidera les pays africains à négocier les contrats relatifs aux ressources naturelles et à établir des statistiques aux niveaux national, sous-régional et régional en leur fournissant des services consultatifs, en organisant des formations collectives et en consolidant les institutions, en partenariat avec l'Institut africain de développement économique et de planification. Il s'agira notamment :</p> <p>a) De fournir des conseils techniques concernant les politiques et les stratégies de négociation des contrats relatifs aux ressources naturelles, notamment en effectuant des analyses des politiques et en diffusant des lignes directrices et des orientations;</p> <p>b) D'aider les États membres à promouvoir l'industrialisation fondée sur les ressources naturelles en effectuant des analyses des politiques et en établissant des cadres directifs adaptés qui tiennent compte des avantages potentiels, des besoins en infrastructure, des exigences en matière de création d'emplois et de la collaboration entre les secteurs public et privé;</p> <p>c) De consolider les moyens institutionnels dont disposent les États membres pour gérer les ressources naturelles en mettant en place des structures adaptées et de renforcer les capacités de ces États d'apprécier les risques et les difficultés et de suivre et d'évaluer les résultats obtenus par rapport à des indicateurs précis;</p> <p>d) D'établir des lignes directrices et des orientations à l'intention du secteur des ressources naturelles et des institutions des États membres, notamment en rédigeant des notes d'information et en réalisant des études techniques à partir des travaux analytiques de la CEA;</p> <p>e) De donner aux États membres les moyens d'harmoniser leurs stratégies de gestion des ressources naturelles dans le cadre des programmes d'intégration régionale en recensant les liens éventuels avec des processus en amont et en aval et avec des processus connexes;</p>					

	2014-2015 (référence) : 10 2016-2017 (estimation) : 12 2018-2019 (objectif) : 16	<p>f) De nouer de réels partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires bilatéraux en menant des activités conjointes, en entretenant un dialogue constant, en mobilisant un appui et en partageant des connaissances avec les États membres.</p> <p>Les ressources supplémentaires pour 2018-2019, d'un montant de 1 050 000 dollars, permettraient de financer les emplois de temporaire (autres que pour les réunions), les réunions de groupes d'experts, les services de consultants, les voyages et les services contractuels et devraient contribuer à améliorer les résultats du sous-programme, comme indiqué dans la colonne de gauche.</p>	
b) Renforcement des capacités des États membres de mettre au point et d'appliquer des réformes politiques et de négocier des contrats d'exploitation des ressources naturelles fondés sur la technologie et l'innovation afin de permettre à ces États de tirer plus de profit des ressources et des activités des secteurs minier, forestier et maritime (économie bleue)	Augmentation du nombre de pays qui adoptent des politiques ou des cadres réglementaires relatifs à la mise en valeur et à la gestion des ressources minérales au moyen de la technologie, conformément à la Vision africaine des mines, et à l'exploitation durable des ressources forestières et des ressources et activités maritimes, conformément à la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050		
	2014-2015 (référence) : 9 2016-2017 (estimation) : 12 2018-2019 (objectif) : 16 <sup>a</sup>		
<i>Produits (participants)</i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	10	32	32
Séminaires et ateliers	7 (123)	10 (229)	11 (428)
Bourses de perfectionnement	2	–	5
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>42</b>	<b>47</b>

<sup>a</sup> Comme suite à l'approbation de ressources supplémentaires par l'Assemblée générale, l'estimation pour 2016-2017 devrait passer de 11 à 12 et l'objectif pour 2018-2019 de 14 à 16.

### Sous-programme 4. Planification et administration du développement

Entité responsable : CEA, Division du renforcement des capacités		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)					
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : Programme 15, sous-programme 8, réalisations escomptées a) et b)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)	
<p><i>Objectif</i> : Améliorer la gestion du secteur public et la planification du développement, y compris concernant les villes et les établissements humains, afin d'appuyer la transformation économique et sociale en Afrique et la réalisation des objectifs de développement durable</p>		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	997,9	1 483,9	–	–	1 711,6
		Consultants	717,4	656,5	89,0	89,0	858,2
		Voyages	224,1	208,6	14,5	14,5	231,8
		Services contractuels	5,6	–	19,8	19,8	23,0
		Mobilier et matériel	10,5	29,6	–	–	34,4
		Subventions et contributions	1 256,8	1 125,5	50,0	50,0	1 144,9
		<b>Total</b>	<b>3 212,3</b>	<b>3 504,1</b>	<b>173,3</b>	<b>173,3</b>	<b>4 003,9</b>
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets					
<p>a) Renforcement de la capacité des États membres en matière de planification du développement et de mise en œuvre des politiques</p>	<p>i) Augmentation du nombre de pays qui adoptent des politiques fondées sur la planification du développement national et sur une vision stratégique à long terme</p> <p>2014-2015 (référence) : 10 2016-2017 (estimation) : 11 2018-2019 (objectif) : 12</p> <p>ii) Augmentation du nombre de personnes interrogées dans la région de l'Afrique qui se déclarent satisfaites des programmes de formation et des supports pédagogiques de la CEA relatifs à la planification du développement</p> <p>2014-2015 (référence) : 10 2016-2017 (estimation) : 11 2018-2019 (objectif) : 12</p>	<p>La CEA aidera les pays africains à renforcer leurs capacités nationales, régionales et sous-régionales relatives à la planification du développement fondée sur les faits en leur fournissant des conseils, en organisant des formations collectives et en consolidant les institutions, en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification. Il s'agira notamment de :</p> <p>a) Fournir des conseils techniques concernant les politiques et les stratégies relatives à la planification du développement, en s'appuyant sur une analyse de la situation actuelle, des missions, une analyse des politiques et la diffusion de lignes directrices et d'orientations;</p> <p>b) Consolider les moyens institutionnels dont disposent les États membres pour planifier le développement en mettant en place des mécanismes de coordination et renforcer la capacité de ces États d'apprécier les risques et les difficultés et de suivre et d'évaluer les résultats obtenus par rapport à des indicateurs précis;</p> <p>c) Mettre au point des lignes directrices et des orientations relatives à la planification du développement à l'intention des États membres et de leurs institutions, notamment en rédigeant des notes d'information et en réalisant des études techniques à partir des travaux analytiques et statistiques de la CEA;</p> <p>d) Donner aux États membres les moyens d'harmoniser leurs plans nationaux de développement avec les plans et programmes régionaux en recensant les liens éventuels et les processus connexes;</p> <p>e) Nouer de réels partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires bilatéraux en menant des activités conjointes, en entretenant un dialogue constant, en mobilisant un appui et en partageant des connaissances avec les États membres, notamment par l'intermédiaire du réseau de partage du savoir des planificateurs africains.</p>					

b) Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et de gérer des programmes et des projets en matière de développement	i) Augmentation du nombre de pays qui élaborent et gèrent des programmes et des projets en matière de développement en s'appuyant sur des stratégies nationales de planification du développement, y compris les méthodes de gestion axée sur les résultats			L'exécution du sous-programme est favorisée par les projets du Compte pour le développement visant à renforcer les capacités des gouvernements des pays africains d'intégrer le principe de responsabilité dans la planification du développement en Afrique (dixième tranche).  Les ressources supplémentaires pour 2018-2019, d'un montant de 346 600 dollars, permettraient de financer les ateliers, les services de consultants, les voyages et les services contractuels et devraient contribuer à améliorer les résultats du sous-programme, comme indiqué dans la colonne de gauche.
	2014-2015 (référence) : 10 2016-2017 (estimation) : 11 2018-2019 (objectif) : 12			
	ii) Augmentation du nombre de départements et d'institutions publics nationaux et sous-régionaux dans la région de l'Afrique qui appliquent de nouvelles politiques et méthodes appropriées en matière de planification et d'analyse			
	2014-2015 (référence) : 10 2016-2017 (estimation) : 11 2018-2019 (objectif) : 12			
<i>Produits (participants)<sup>a</sup></i>				
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>	
Services consultatifs	11	32	33	
Séminaires et ateliers	15 (123)	9 (123)	9 (216)	
Bourses de perfectionnement	4	1	5	
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>42</b>	<b>47</b>	

<sup>a</sup> Comme suite à l'approbation de ressources supplémentaires par l'Assemblée générale, le nombre de séminaires et d'ateliers devrait passer de 123 à 216 pour 2018-2019.

## 2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique : 6 315 900 dollars

- 23.49 Les activités relevant de ce domaine sont exécutées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et visent à appuyer la mise en œuvre du programme 16 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019. Les activités de coopération technique menées pendant l'exercice biennal 2018-2019 seront axées sur le développement des capacités techniques et des capacités de gestion et d'organisation des États en développement et des États les moins avancés qui sont membres de la CESAP. Elles auront principalement pour objet d'aider les États membres à renforcer leurs capacités d'exploiter les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et consisteront à : a) assurer une intégration équilibrée des trois piliers du développement durable; b) lutter contre les inégalités et faire face aux conséquences de la transition démographique; c) promouvoir plus efficacement la science, la technologie et l'innovation; d) renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales, notamment concernant le financement du développement et la promotion du commerce interrégional; e) améliorer la connectivité régionale dans les domaines de l'énergie, du transport terrestre et maritime et des technologies de l'information et des communications; f) élaborer des cadres de planification nationaux; g) renforcer les capacités en matière de données et de statistiques; h) promouvoir la cohérence et la coordination des politiques. Les activités de renforcement des capacités porteront sur la transformation institutionnelle, l'efficacité et la viabilité des politiques, la création d'un espace propice au dialogue, au développement des relations et aux partenariats et la gestion de ces processus et la création et le renforcement des réseaux de partage du savoir.

Tableau 23.15 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	1 687,2	3 162,8	(2 374,8)	(75,1)	788,0	28,6	816,6
Consultants	1 487,6	878,7	470,3	53,5	1 349,0	49,1	1 398,1
Voyages	542,0	638,9	264,9	41,5	903,8	35,9	939,7
Services contractuels	46,6	–	42,3	–	42,3	1,6	43,9
Frais généraux de fonctionnement	–	–	431,4	–	431,4	15,7	447,1
Subventions et contributions	1 971,7	1 066,9	1 593,7	149,4	2 660,6	9,9	2 670,5
<b>Total</b>	<b>5 735,1</b>	<b>5 747,3</b>	<b>427,8</b>	<b>7,4</b>	<b>6 175,1</b>	<b>140,8</b>	<b>6 315,9</b>

### Sous-programme 1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

<i>Entité responsable</i> : CESAP, Division de la politique macroéconomique et du financement du développement		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)				
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 16, sous-programme 1, réalisations escomptées b) et c)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)
<i>Objectif</i> : Favoriser l'élaboration prospective des politiques macroéconomiques et le financement du développement durable en Asie et dans le Pacifique, en portant une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement	Autres dépenses de personnel	453,5	940,7	–	–	–
	Consultants et experts	164,7	554,2	37,5	8,8	199,2
	Voyages	82,5	340,3	22,5	5,2	145,0
	Services contractuels	7,7	–	–	–	–
	Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	–	22,1
	Subventions et contributions	345,2	246,7	90,0	21,0	355,4
	<b>Total</b>	<b>1 053,6</b>	<b>2 081,9</b>	<b>150,0</b>	<b>35,0</b>	<b>721,7</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>				
a) Renforcement des politiques macroéconomiques et des politiques de développement nationales fondées sur les faits, qui favorisent la croissance économique durable, inclusive et soutenue et tiennent compte de la problématique hommes-femmes	Augmentation du nombre de documents, de déclarations et d'exposés de politique générale produits par les États membres, qui sont harmonisés avec les lignes d'action promues par la CESAP en matière de macroéconomie et de développement, lesquelles favorisent la croissance économique durable, inclusive et soutenue et tiennent compte de la problématique hommes-femmes  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 10	<p>Dans le cadre du sous-programme, il est prévu de mener des activités de renforcement des capacités en matière de politique macroéconomique, de financement du développement, de production et de réduction de la pauvreté en vue de régler les problèmes que rencontrent les pays en développement, notamment les pays ayant des besoins particuliers. Conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'accent sera mis sur le financement du développement, l'objectif étant de réaliser les objectifs de développement durable et d'aider les États membres à atteindre ces objectifs et les autres objectifs de développement durable arrêtés au niveau international et à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités seront les suivantes : a) fourniture de services consultatifs par des experts techniques qualifiés, internes ou externes, afin de répondre à des besoins précis d'ordre technique concernant les politiques macroéconomiques, le financement du développement, l'élimination de la pauvreté et l'intégration des objectifs de développement durable dans les cadres de planification nationaux; b) organisation de formations sous-régionales et régionales consacrées aux méthodes, aux modèles, aux outils et aux stratégies intégrés de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris à la formulation et à l'application de politiques éclairées et à l'exploitation des moyens de réalisation des objectifs de</p>				

b) Renforcement de la capacité des États membres, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, d'appliquer des politiques favorables à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international	Augmentation du pourcentage d'acteurs interrogés, parmi les entités prenant part aux initiatives de la CESAP, qui indiquent être davantage en mesure d'appliquer des politiques favorables à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international  2014-2015 (référence) : 89.6 2016-2017 (estimation) : 85 2018-2019 (objectif) : 86		
c) Consolidation des cadres relatifs au financement du développement durable, notamment par le renforcement de la coopération financière régionale	Augmentation du nombre d'États membres et d'autres parties prenantes qui adoptent les recommandations de la CESAP relatives au financement du développement durable  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 6		
<i>Produits (participants)<sup>a</sup></i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	12	60	60
Séminaires et ateliers	17 (1 303)	40 (1 200)	40 (1 200)
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

développement durable et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux issus du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024; c) mise au point de supports techniques afin de faciliter le transfert de connaissances, de compétences et de données d'expérience entre les États membres de la CESAP.

Des projets déjà établis et financés par des donateurs seront mis en œuvre dans le cadre du sous-programme, lequel fera fond sur les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du projet du Compte pour le développement relatif aux stratégies de financement d'un développement durable et inclusif en Asie et dans le Pacifique. Le sous-programme s'appuiera également sur le projet visant à renforcer les capacités des pays en développement en Asie et dans le Pacifique d'aborder les dimensions transfrontières du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant appel à une coopération et à une intégration économiques régionales accrues, et sur le projet visant à aider les pays ayant des besoins particuliers en Asie et dans le Pacifique à régler les problèmes qu'ils rencontrent pour mobiliser des ressources aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030, lesquels relèvent de la onzième tranche. Les ressources supplémentaires pour 2017 et 2018-2019, qui s'élèvent à 150 000 dollars et 35 000 dollars respectivement, permettraient notamment de financer les services de consultants, les voyages et les activités de renforcement des capacités demandées par les États membres pour régler des questions liées au Programme d'action d'Addis-Abeba. Ces activités devraient contribuer à améliorer les résultats du sous-programme, comme indiqué dans la colonne de gauche.

Afin de garantir la bonne exécution du sous-programme, la CESAP nouera des partenariats avec les organismes compétents des Nations Unies, des organisations internationales, des institutions de développement régionales et nationales et des personnes d'intérêt employées dans les ministères des finances et de la planification, les banques centrales, les instituts de recherche et le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, et elle tirera parti des forces, des capacités et des synergies de ces partenaires.

<sup>a</sup> Le nombre de séminaires et d'ateliers devrait passer de 30 (750) à 40 (1 200) pour 2016-2017 et 2018-2019.

## Sous-programme 2. Commerce, investissement et innovation

<i>Entité responsable</i> : CESAP, Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)				
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 16, sous-programme 2, réalisation escomptée c)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)
<i>Objectif</i> : Stimuler le commerce, l'investissement, le développement des entreprises, la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique		Autres dépenses de personnel	93,3	311,3	–	–
		Consultants et experts	123,1	79,9	37,5	179,8
		Voyages	77,1	18,1	22,5	117,0
		Services contractuels	–	–	–	10,2
		Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	37,4
		Fournitures et accessoires	–	–	–	–
		Subventions et contributions	516,9	103,5	90,0	362,0
		<b>Total</b>	<b>810,4</b>	<b>512,8</b>	<b>150,0</b>	<b>35,0</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>				
a) Renforcement des politiques nationales fondées sur les faits en matière de commerce, d'investissement, de développement des entreprises, de science, de technologie et d'innovation au service du développement durable	Augmentation du nombre de documents, de déclarations et d'exposés de politique générale produits par les États membres qui sont alignés avec les lignes d'action promues par la CESAP en matière de commerce, d'investissement, de développement des entreprises, de science, de technologie et d'innovation  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 85 2018-2019 (objectif) : 90	Dans le cadre du sous-programme, il est prévu de renforcer les capacités des États membres d'exploiter les moyens de réalisation des objectifs de développement durable et de trouver des sources innovantes de financement du développement en tirant parti de la science, de la technologie, de l'innovation et de la coopération et de l'intégration économiques régionales, l'accent étant mis sur le renforcement de la connectivité dans les domaines du commerce, de la science, de la technologie et de l'innovation. Des activités de coopération technique seront exécutées conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, aux objectifs de développement durable et aux autres objectifs de développement arrêtés au niveau international. Elles seront axées sur : a) la promotion de la connectivité régionale en matière de commerce au moyen de la coopération et de l'intégration économiques régionales; b) la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation; c) la facilitation du commerce dématérialisé; d) la négociation d'accords commerciaux régionaux; e) la recherche de sources innovantes de financement du développement; f) la facilitation de l'investissement direct étranger; g) le développement des petites et moyennes entreprises; h) l'élaboration de politiques inclusives et durables en matière de commerce et d'investissement.				

b) Développement et renforcement des capacités des États membres de stimuler le commerce, l'investissement, le développement des entreprises, la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable en tenant compte de la problématique hommes-femmes	Augmentation du pourcentage de personnes interrogées qui déclarent avoir amélioré leurs compétences s'agissant de stimuler le commerce, l'investissement, le développement des entreprises, la science, la technologie et l'innovation et de tenir compte de la problématique hommes-femmes grâce aux initiatives de la CESAP, notamment du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie  2014-2015 (référence) : 89 2016-2017 (estimation) : 85 2018-2019 (objectif) : 85															
c) Augmentation de la participation régionale aux initiatives visant à stimuler le commerce, l'investissement, le développement des entreprises, la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable	Augmentation du nombre d'acteurs qui participent aux mécanismes de mobilisation régionaux mis en place sous l'égide de la CESAP dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement des entreprises, de la science, de la technologie et de l'innovation  2014-2015 (référence) : 56 2016-2017 (estimation) : 30 2018-2019 (objectif) : 30															
<i>Produits (participants)<sup>a</sup></i>																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="506 1055 653 1123"><i>Nombre effectif 2014-2015</i></th> <th data-bbox="653 1055 779 1123"><i>Prévisions 2016-2017</i></th> <th data-bbox="779 1055 898 1123"><i>Prévisions 2018-2019</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="155 1123 506 1159">Services consultatifs</td> <td data-bbox="506 1123 653 1159">12</td> <td data-bbox="653 1123 779 1159">14</td> <td data-bbox="779 1123 898 1159">14</td> </tr> <tr> <td data-bbox="155 1159 506 1195">Séminaires et ateliers</td> <td data-bbox="506 1159 653 1195">3 (1 210)</td> <td data-bbox="653 1159 779 1195">12 (360)</td> <td data-bbox="779 1159 898 1195">16 (480)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="155 1195 506 1279"><b>Total</b></td> <td data-bbox="506 1195 653 1279"><b>15</b></td> <td data-bbox="653 1195 779 1279"><b>26</b></td> <td data-bbox="779 1195 898 1279"><b>30</b></td> </tr> </tbody> </table>	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>	Services consultatifs	12	14	14	Séminaires et ateliers	3 (1 210)	12 (360)	16 (480)	<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>30</b>
<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>														
Services consultatifs	12	14	14													
Séminaires et ateliers	3 (1 210)	12 (360)	16 (480)													
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>30</b>													

Les activités de renforcement des capacités seront les suivantes : a) fourniture de services consultatifs aux gouvernements qui le demandent, par des membres du personnel et des experts extérieurs recrutés pour une courte durée, concernant la connectivité régionale en matière de commerce, la coopération et l'intégration économiques régionales, le financement du développement, le commerce, l'investissement, le développement des entreprises, la science, la technologie et l'innovation; b) organisation de formations régionales et sous-régionales dans les domaines susmentionnés; c) mise en place de réseaux d'experts débutants et chevronnés, notamment de représentants des ministères d'exécution et des instituts de recherche et de développement. Le sous-programme s'appuiera sur les travaux normatifs et analytiques de la CESAP, notamment le *Rapport de 2018 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique* et les travaux menés par le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce, le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique et le Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.

Des projets financés par les donateurs seront mis en œuvre dans le cadre du sous-programme, lequel fera fond sur plusieurs projets du Compte pour le développement, à savoir le projet visant à accroître la contribution des accords commerciaux préférentiels au commerce et à l'investissement inclusifs et équitables, qui est exécuté en partenariat avec la CEPALC et la CEA, et le projet relatif à la coopération Sud-Sud à l'appui des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les activités de renforcement des capacités seront également soutenues par le projet intersectoriel du Compte pour le développement visant à renforcer la capacité des pays en développement en Asie et dans le Pacifique d'aborder les dimensions transfrontières du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en s'appuyant sur une coopération et une intégration économiques régionales accrues (onzième tranche). Les ressources supplémentaires pour 2017 et 2018-2019, qui s'élèvent à 150 000 dollars et 35 000 dollars respectivement, permettraient de financer les services de consultants, les voyages et les activités de renforcement des capacités nécessaires pour régler les questions liées à la coopération et à l'intégration économiques régionales. Ces activités devraient contribuer à améliorer les résultats du sous-programme, comme indiqué dans la colonne de gauche.

Afin de garantir la bonne exécution du sous-programme et d'optimiser son efficacité, la CESAP collaborera avec des partenaires clefs, notamment la Banque asiatique de développement, la CEE, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre de recherches pour le développement international et la Banque mondiale, ainsi qu'avec des organisations sous-régionales comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Elle comptera également sur d'autres partenaires, à savoir des instituts de recherche en matière de commerce et d'investissement, des universités, des chambres de commerce nationales et sous-régionales, le Bureau du Pacte mondial et les réseaux de pays du Pacte mondial.

<sup>a</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, le nombre de services consultatifs devrait passer de 12 à 14 pour 2016-2017 et 2018-2019. Le nombre de séminaires et d'ateliers devrait également augmenter et passer de 3 (90) à 12 (360) pour 2016-2017 et à 16 (480) pour 2018-2019.

## Sous-programme 3. Transports

<i>Entité responsable</i> : Division des transports de la CESAP		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)				
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 16, sous-programme 3, réalisation escomptée c)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédits ouverts)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)
<i>Objectifs</i> : Renforcer la mobilité et la connectivité des réseaux de transport en faveur du développement durable en Asie et dans le Pacifique		Autres dépenses de personnel	–	–	–	–
		Consultants et experts	110,5	27,7	–	8,8
		Voyages	68,9	36,7	–	5,2
		Services contractuels	2,9	–	–	–
		Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	–
		Subventions et contributions	149,3	148,0	–	21,0
		<b>Total</b>	<b>331,6</b>	<b>212,4</b>	<b>–</b>	<b>35,0</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>				
a) Amélioration des politiques et programmes nationaux dans le domaine des transports, l'idée étant qu'ils soient fondés sur les faits et prennent en compte le développement durable et la problématique hommes-femmes	Augmentation du nombre de politiques, programmes et initiatives en matière de transports que les États membres ont élaborés en prenant en compte le développement durable et la problématique hommes-femmes, conformément aux différentes politiques préconisées par la CESAP  2014-2015 (référence) : 90 2016-2017 (estimation) : 90 2018-2019 (objectif) : 100	Grâce à ses activités ciblées, le sous-programme permettra de renforcer la capacité des États Membres à élaborer et appliquer des politiques, stratégies et plans axés sur des modes de transport durables. Les activités de coopération technique seront centrées sur la promotion de la connectivité des réseaux de transport durables en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et les cibles relatives aux transports, conformément au nouveau Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021). Les activités de coopération technique seront menées dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable ainsi que d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment dans les domaines de : a) la connectivité des infrastructures de transport régionales; b) la connectivité opérationnelle des transports régionaux; c) la connectivité des transports entre Europe et Asie; d) la connectivité des réseaux de transport dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; e) le transport urbain durable; f) l'intégration des transports ruraux au reste du réseau de transport; g) la sécurité routière.				
b) Amélioration des infrastructures de transport afin d'accroître la connectivité physique et l'intégration intermodale	i) Augmentation du nombre de plans, projets et programmes en faveur du développement d'infrastructures de transport afin d'accroître la connectivité physique et l'intégration intermodale, conformément aux recommandations de la CESAP  2014-2015 (référence) : 70 2016-2017 (estimation) : 70 2018-2019 (objectif) : 76	Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) des services consultatifs, y compris la mise à disposition d'experts mobilisés en interne ou venus de l'extérieur à la demande des gouvernements, notamment des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, en vue de répondre à des besoins particuliers de nature plus technique; b) des cours de formation dispensés aux niveaux sous-régional et régional pour renforcer les capacités nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques destinées à faire connaître et à satisfaire les besoins propres aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement en matière de connectivité régionale et de transport intermodal et systèmes logistiques intégrés, comme le Réseau routier asiatique, le réseau ferroviaire transasiatique, les ports secs, la connectivité maritime, les transports ruraux et urbains et la sécurité routière.				

	<p>ii) Augmentation du nombre d'États membres de la CESAP qui sont signataires d'accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux relatifs au transport ou qui y sont parties</p> <p>2014-2015 (référence) : 70 2016-2017 (estimation) : 70 2018-2019 (objectif) : 80</p>	<p>Il est prévu de mettre en œuvre des projets existants financés par des donateurs et de contribuer aux activités qui seront menées dans le cadre d'un projet interdivisions, au titre de la onzième tranche du Compte pour le développement, et viseront à renforcer les capacités des pays en développement en Asie et dans le Pacifique d'aborder les dimensions transfrontières du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par une intensification de la coopération et de l'intégration économiques régionales. Les ressources supplémentaires demandées pour 2018-2019 (35 000 dollars) permettraient de couvrir les services de consultants et les frais de voyage ainsi que les activités de renforcement des capacités menées à l'appui du volet transport du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces activités devraient contribuer à améliorer les résultats du sous-programme, comme indiqué ci-contre à gauche.</p>	
<p>c) Renforcement des mesures institutionnelles et opérationnelles en faveur de réseaux de transport et de logistique internationaux efficaces</p>	<p>Augmentation du nombre de mesures (utilisation de systèmes électroniques, simplification des formalités, harmonisation des documents) en faveur de l'adoption ou de la mise en place par les États membres de réseaux de transport et de logistique internationaux efficaces, conformément aux recommandations de la CESAP</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 10</p>	<p>Afin de garantir la bonne exécution du sous-programme, la Division nouera des partenariats et mettra à profit ses atouts, ses capacités et sa complémentarité avec les organismes des Nations Unies concernés, le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, les organisations intergouvernementales, les organisations sous-régionales, les ONG et d'autres institutions avec lesquelles elle coopère et qui jouent un rôle actif dans le développement des transports durables et accessibles à tous en Asie et dans le Pacifique.</p>	
<i>Produits (et nombre de participants)</i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	28	6	10
Séminaires/ateliers	28 (1 274)	10 (300)	20 (600)
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>16</b>	<b>30</b>

### Sous-programme 4. Environnement et développement

<i>Entité responsable</i> : Division de l'environnement et du développement de la CESAP		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 16, sous-programme 4, réalisations escomptées a) et c)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédits ouverts)	<i>201</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)	
<i>Objectifs</i> : Promouvoir un mode de développement qui intègre les dimensions économique, environnementale et sociale de la durabilité, grâce à une gestion plus efficace des ressources naturelles et à un environnement qui contribue au bien-être humain et à la prospérité commune des zones urbaines et rurales en Asie et dans le Pacifique		Autres dépenses de personnel	34,8	622,7	–	–	–
		Consultants et experts	334,4	50,9	37,5	50,0	222,5
		Voyages	54,6	39,0	22,5	30,0	142,7
		Services contractuels	26,6	–	–	–	5,1
		Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	–	42,6
		Subventions et contributions	302,2	120,0	90,0	120,0	461,0
		<b>Total</b>	<b>752,6</b>	<b>832,6</b>	<b>150,0</b>	<b>200,0</b>	<b>873,9</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>					
a) Amélioration des politiques, stratégies et cadres fondés sur les faits intégrant les trois dimensions du développement durable, y compris la problématique hommes-femmes, au niveau national et dans les zones urbaines et rurales	Augmentation du nombre de politiques, stratégies et cadres élaborés par les États membres et autres parties prenantes pour intégrer les trois dimensions du développement durable, y compris la problématique hommes-femmes, au niveau national et dans les zones urbaines et rurales, conformément aux recommandations de la CESAP  2014-2015 (référence) : 29 2016-2017 (estimation) : 10a 2018-2019 (objectif) : 10	Dans le cadre du sous-programme, des activités de renforcement des capacités sont entreprises à l'intention des États membres pour qu'ils puissent prêter davantage attention au développement durable, à la gestion des ressources naturelles, aux changements climatiques, au financement de l'action climatique et à la mise au point de solutions technologiques adaptées. Ces activités viseront à exploiter les moyens de réaliser les objectifs de développement durable, trouver des sources innovantes de financement du développement et jeter des ponts entre les actions et débats menés aux niveaux national et mondial en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international. La Division fournira en outre une assistance technique et des documents connexes à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux régional et sous-régional, notamment en appuyant la mise en place d'un suivi et d'un contrôle efficaces du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en participant à la préparation du septième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, en œuvrant pour un développement urbain durable qui profite à tous et en contribuant au développement et à la gestion d'infrastructures urbaines durables ainsi qu'à la mise en œuvre de textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et du Nouveau Programme pour les villes de manière à ancrer le Programme 2030 dans les réalités locales. Des activités de coopération technique seront également menées conformément au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable ainsi qu'à d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international. Elles seront axées sur : a) l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable, avec notamment un suivi et une évaluation efficaces des progrès accomplis; b) la lutte contre les effets des changements climatiques et la gestion durable des ressources naturelles; c) le financement de l'action climatique et l'adoption de solutions technologiques appropriées aux fins de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation; d) la planification stratégique de politiques de développement urbain durable et inclusif qui s'inscrivent dans une logique de développement durable; e) la fourniture de services d'analyse stratégique et d'un appui en matière de politiques dans l'optique de trouver un équilibre effectif entre gains de développement et viabilité environnementale.					
b) Amélioration de la capacité des États membres et autres parties prenantes d'intégrer les trois dimensions du développement durable, y compris la problématique hommes-femmes, aux politiques, stratégies et cadres au niveau national et dans les zones urbaines et rurales	Augmentation de la proportion des entités interrogées participant aux initiatives de la CESAP qui indiquent avoir appliqué les connaissances acquises en matière d'intégration des trois dimensions du développement durable, y compris la problématique hommes-femmes, dans les politiques, stratégies et cadres au niveau national et dans les zones urbaines et rurales						

	2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : –a 2018-2019 (objectif) :			Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) des services consultatifs fournis à la demande d'États Membres par du personnel interne et des spécialistes de l'extérieur mobilisés pour une courte durée, l'objectif étant de répondre à des besoins particuliers en matière de développement durable, de financement de l'action climatique et de mise au point de solutions technologiques adaptées; b) des cours de formation dispensés aux niveaux sous-régional et régional à des agents de l'État et à des responsables politiques dans les domaines clefs susmentionnés; c) l'établissement de réseaux et le partage de connaissances entre experts chevronnés et débutants dans le cadre de la coopération Sud-Sud, avec la participation de hauts responsables des ministères d'exécution et d'organismes de recherche et de développement s'intéressant aux questions liées au développement durable, à la viabilité environnementale et aux changements climatiques.
c) Amélioration de la coopération régionale et sensibilisation à une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable dans les politiques, stratégies et cadres au niveau national et dans les zones urbaines et rurales	Augmentation du nombre d'initiatives régionales placées sous l'égide de la CESAP intégrant les trois dimensions du développement durable au niveau national et dans les zones urbaines et rurales  2014-2015 (référence) : 20 2016-2017 (estimation) : 11 <sup>a</sup> 2018-2019 (objectif) : 12 <sup>a</sup>			La Division mettra à exécution des projets existants financés par des donateurs et contribuera aux projets relevant de la dixième tranche du Compte pour le développement, portant sur la mise en place de mécanismes novateurs de financement de l'action climatique pour les institutions financières de la région Asie-Pacifique et le renforcement des capacités des décideurs aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (service régional Asie-Pacifique d'assistance concernant les objectifs développement durable). Les ressources additionnelles demandées pour 2017 (150 000 dollars) et pour 2018-2019 (200 000 dollars) permettraient de couvrir les services de consultants, les frais de voyage et les activités de renforcement des capacités dans le cadre du dispositif visant à assurer la coopération Sud-Sud dans la région et le partage des connaissances entre États Membres, grâce notamment à la création de portails, au lancement de recherches de pointe ou encore à la constitution de réseaux dans le milieu universitaire ou parmi les organisations de la société civile. Ces activités devraient contribuer à améliorer les résultats du sous-programme, comme indiqué ci-contre à gauche.
<i>Produits (et nombre de participants)<sup>b</sup></i>				
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>	
Services consultatifs <sup>2</sup>	21	12	14	
Séminaires/ateliers	19 (582)	18 (540)	18 (540)	
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	
				Afin de garantir la bonne exécution du sous-programme, la Division nouera des partenariats et collaborera avec le Forum de l'eau Asie-Pacifique, le Forum du Japon sur l'eau, le Korea Water Forum, le Asia Water Council, l'Institut international de gestion des ressources en eau, le Réseau des organismes de bassin asiatiques, le Water Security Centre, la World Toilet Organization, la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau, le Syndicat d'assainissement du Japon, le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale, la Commission inter-États d'Asie centrale sur le développement durable, l'Association of Development Financing Institutions in Asia and the Pacific, le Centre pour une économie verte, le Centre pour l'environnement et le développement (Sri Lanka), le Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains, l'organisation Cités et gouvernements locaux unis, Local Governments for Sustainability et le Forum des administrations locales du Commonwealth. Elle collaborera également avec, entre autres, l'Institut asiatique de technologie, Sustainability Platform (Inde), l'Institut des stratégies environnementales mondiale, le AtKisson Group œuvrant en faveur du développement durable en Asie et la Peking University HSBC Business School.

<sup>a</sup> Du fait des ressources supplémentaires approuvées par l'Assemblée générale, l'estimation pour 2016-2017 devrait passer de 10 à 11 et l'objectif pour 2018-2019 de 10 à 12.

<sup>b</sup> Du fait des ressources supplémentaires approuvées par l'Assemblée générale, le nombre estimatif de services consultatifs devrait passer de 9 à 12 en 2016-2017 et à 14 en 2018-2019. Le nombre de séminaires et d'ateliers devrait également augmenter, de 10 (300) à 18 (540) en 2016-2017 et en 2018-2019.

### Sous-programme 5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe

<i>Entité responsable</i> : Division des technologies de l'information et des communications au service de la réduction des risques de catastrophe de la CESAP		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)				
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2018-2019</i> : Programme 16, sous-programme 5, réalisation escomptée a)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédits ouverts)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)
<i>Objectifs</i> : Promouvoir les technologies numériques, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophe aux fins du développement résilient et durable en Asie et dans le Pacifique	Autres dépenses de personnel	363,1	311,5	–	–	–
	Consultants et experts	163,9	40,4	7,5	8,8	148,7
	Voyages	91,8	61,7	4,5	5,2	106,6
	Services contractuels	–	–	–	–	5,3
	Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	–	29,2
	Subventions et contributions	177,9	108,0	18,1	21,0	287,9
<b>Total</b>		<b>796,7</b>	<b>521,6</b>	<b>30,1</b>	<b>35,0</b>	<b>577,7</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>				
a) Renforcement des mécanismes régionaux pour faire face efficacement aux difficultés et aux possibilités communes en matière de technologies numériques, d'applications des techniques spatiales et de réduction et de gestion des risques de catastrophe aux fins du développement résilient et durable	<p>i) Augmentation du nombre d'initiatives de coopération placées sous l'égide de la CESAP (mécanismes, projets et programmes de coopération régionale) visant à faire face aux difficultés et aux possibilités communes en matière de technologies numériques, d'applications des techniques spatiales et de réduction et de gestion des risques de catastrophe</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 8 2018-2019 (objectif) : 9</p> <p>ii) Augmentation du nombre de documents finals, de déclarations et de décisions des États membres favorables à la coopération régionale en matière de technologies numériques,</p>	<p>La Division mènera des activités de renforcement des capacités relatives à la desserte numérique, aux applications des techniques spatiales, à la réduction des risques de catastrophe et à la résilience face aux catastrophes, l'objectif étant de permettre aux États membres d'atteindre plus facilement les objectifs et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international, tels que ceux énoncés dans les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Elle s'emploiera en priorité à appuyer l'action menée par les États membres, en particulier les pays ayant des besoins particuliers, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, pour favoriser la connectivité régionale grâce aux infrastructures numériques, à mettre en œuvre l'initiative « Autoroute Asie-Pacifique de l'information », à exploiter les applications des techniques spatiales et à rendre les États membres mieux à même de gérer les risques de catastrophe et d'accroître leur résilience face aux catastrophes.</p> <p>La Division mènera des activités de renforcement des capacités comprenant : a) la fourniture aux États membres qui le souhaitent de services consultatifs assurés par des experts mobilisés en interne ou à l'extérieur et possédant les compétences requises dans les domaines de la connectivité numérique, des applications des techniques spatiales pour la gestion des risques de catastrophe, du développement durable et de la réduction de risques de catastrophe, y compris l'évaluation des besoins après une catastrophe; b) des ateliers de formation aux niveaux sous-régional et régional en vue de renforcer les capacités des États membres en matière de technologies numériques, d'applications des techniques spatiales, d'exploitation des informations géospatiales aux fins de la gestion des risques de catastrophe, d'évaluation des risques de catastrophe, de dispositifs d'alerte rapide multirisque, de</p>				

	<p>d'applications des techniques spatiales et de réduction et de gestion des risques de catastrophe, conformément aux recommandations de la CESAP</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 15</p>	<p>gestion de l'information sur les catastrophes, d'évaluation des dégâts et pertes et de résilience face aux catastrophes; c) l'échange des meilleures pratiques et des enseignements tirés de la mise en place d'une desserte numérique fluide et résiliente à l'échelle régionale, de la généralisation de l'accès Internet haut débit à un coût abordable, dans le cadre notamment de l'initiative « Autoroute Asie-Pacifique de l'information », et de la gestion des risques de catastrophe; d) des activités de coopération Sud-Sud, dans le cadre du réseau régional de centres de savoir et d'innovation en matière de réduction des risques de catastrophe, du Comité CESAP/OMM des typhons, du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux et du Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable.</p>
<p>b) Amélioration des politiques fondées sur les faits en matière de technologies numériques, d'applications des techniques spatiales et de réduction et de gestion des risques de catastrophe aux fins du développement résilient et durable, la problématique hommes-femmes étant prise en compte</p>	<p>Augmentation du nombre d'États membres qui élaborent et appliquent, en se fondant sur les analyses de la CESAP, des politiques en matière de technologies numériques, d'applications des techniques spatiales et de réduction et de gestion des risques de catastrophe</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 10</p>	<p>Il est prévu de mettre en œuvre des projets existants financés par des donateurs et de contribuer aux activités de renforcement des capacités qui seront menées dans le cadre, d'une part, d'un projet s'inscrivant dans la neuvième tranche du Compte pour le développement et visant à renforcer les connaissances et la capacité des États de l'Asie et du Pacifique à gérer les risques de catastrophe pour accroître leur résilience future et, d'autre part, d'un projet interdivisions qui relève de la onzième tranche et vise à renforcer la capacité des pays en développement d'Asie et du Pacifique de traiter les dimensions transfrontières du Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à une intensification de la coopération et de l'intégration économiques régionales. La Division poursuivra par ailleurs d'autres activités propices à la réalisation des objectifs de développement durable, dans le cadre notamment du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses, ainsi que d'autres activités prioritaires dans le cadre du nouveau Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales (2018-2030). Les ressources supplémentaires demandées pour 2017 (30 100 dollars) et 2018-2019 (35 000 dollars) couvriraient les services de consultants, les frais de voyage et les coûts inhérents aux activités de développement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe et de résilience face aux catastrophes. L'octroi de ces ressources devrait contribuer à améliorer les résultats du sous-programme.</p>
<p>c) Renforcement de la capacité des États membres d'utiliser les technologies numériques, les applications des techniques spatiales et les stratégies de réduction et de gestion des risques de catastrophe au service du développement résilient et durable</p>	<p>i) Augmentation de la part des participants interrogés indiquant être mieux à même d'utiliser les technologies numériques, les applications des techniques spatiales et les stratégies de réduction et de gestion des risques de catastrophe aux fins du développement durable et résilient, à la suite d'activités organisées par la CESAP, et notamment par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 60</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'États membres qui, dans le cadre de leurs initiatives de formation, reprennent ou s'inspirent des modules ou des programmes de</p>	<p>Afin d'assurer la bonne exécution du sous-programme, la Division conclura des partenariats avec des organisations régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, le Forum des îles du Pacifique et l'Organisation de coopération économique, l'objectif étant d'établir une bonne desserte numérique régionale, de promouvoir les applications des techniques spatiales et de renforcer la résilience de chaque sous-région face aux catastrophes. Afin de renforcer la cohérence dans l'ensemble du système des Nations Unies, on renforcera les partenariats stratégiques avec des entités telles que le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Département des affaires économiques et sociales, la CEE, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD et l'Union internationale des télécommunications. En outre, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, y compris son groupe de travail thématique sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience, sera mis à contribution pour encourager l'élaboration de stratégies communes et la collaboration avec des organisations régionales en faveur des objectifs de développement durable. De plus, la Division collaborera avec le secteur privé et les milieux universitaires dans le cadre du sous-programme afin de promouvoir la participation de divers secteurs à la mise en œuvre des cadres mondiaux et régionaux pertinents.</p>

	formation créés par la CESAP, et notamment par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement		
	2014-2015 : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 40		
<i>Produits (et nombre de participants)<sup>a</sup></i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	32	22	22
Séminaires/ateliers	18 (118)	6 (180)	13 (390)
Bourses	1	1	2
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>29</b>	<b>37</b>

<sup>a</sup> Du fait des ressources supplémentaires approuvées par l'Assemblée générale, le nombre estimatif de services consultatifs devrait passer de 18 à 22 en 2016-2017 et rester inchangé en 2018-2019. Le nombre de séminaires et d'ateliers devrait quant à lui passer de 4 (120) à 6 (180) en 2016-2017 et à 13 (390) en 2018-2019.

## Sous-programme 6. Développement social

<i>Entité responsable</i> : Division du développement social de la CESAP		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)				
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 16, sous-programme 6, réalisation escomptée c)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédits ouverts)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)
<i>Objectifs</i> : Renforcer les sociétés inclusives qui assurent la protection, l'autonomisation et l'égalité de tous les groupes sociaux en Asie et dans le Pacifique, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030		Autres dépenses de personnel	39,9	–	–	–
		Consultants et experts	421,3	51,5	–	8,8
		Voyages	21,1	28,0	–	5,2
		Services contractuels	9,4	–	–	–
		Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	–
		Subventions et contributions	140,9	129,5	–	21,0
		<b>Total</b>	<b>632,6</b>	<b>209,0</b>	<b>–</b>	<b>35,0</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>				
a) Renforcement des politiques nationales fondées sur les faits visant à réduire les inégalités et à gérer les répercussions des problèmes démographiques, la problématique hommes-femmes étant prise en compte	<p>i) Augmentation du nombre des entités interrogées participant aux initiatives de la CESAP qui déclarent avoir amélioré leurs connaissances et leur capacité d'élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer des politiques visant à réduire les inégalités et à gérer les répercussions des problèmes démographiques, tout en prenant en compte la problématique hommes-femmes</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 75 2018-2019 (objectif) : 80</p> <p>ii) Augmentation du nombre de politiques visant à réduire les inégalités et à gérer les répercussions des problèmes démographiques élaborées par les États membres et autres parties prenantes à partir des cadres régionaux promus par la CESAP</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 6 2018-2019 (objectif) : 8</p>	<p>Grâce au sous-programme, les pays en développement d'Asie et du Pacifique et les pays en transition économique, y compris ceux ayant des besoins particuliers, seront mieux à même de renforcer leurs politiques nationales fondées sur les faits et d'accélérer la mise en œuvre des engagements convenus aux niveaux international et régional en matière de développement social, notamment en ce qui concerne la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. Face aux inégalités persistantes dans la région, et conformément à ses mandats internationaux et régionaux, la Division mettra l'accent sur le renforcement des capacités concernant la réduction de la pauvreté et des inégalités, le financement du développement social, la population et le développement, l'égalité des sexes, l'autonomisation de la femme et les personnes handicapées.</p> <p>On s'emploiera en priorité à aider les États membres à : faire face à la transition démographique à laquelle la région de l'Asie et du Pacifique est en proie, notamment au vieillissement rapide de la population et aux nouvelles migrations, ce en conformité avec les dispositions du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement; faire face également à l'explosion démographique des jeunes dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, notamment en ce qui concerne l'autonomisation économique des femmes et leur représentation à haut niveau; renforcer les systèmes de protection sociale; lutter contre la pauvreté et les inégalités, renforcer le financement du développement social dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et défendre les droits des personnes handicapées, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à la Stratégie d'Incheon pour la réalisation des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités s'appuieront sur les travaux normatifs et analytiques effectués dans le cadre du sous-programme et prendront les formes suivantes :</p> <p>a) services consultatifs, tels que conseils en matière de politiques et appui technique, fournis par</p>				

<p>b) Renforcement des politiques nationales fondées sur les faits visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue de parvenir à un développement durable</p>	<p>i) Augmentation du nombre des entités interrogées participant aux initiatives de la CESAP qui déclarent avoir amélioré leurs connaissances et leur capacité d'élaborer et mettre en œuvre des politiques en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue de parvenir à un développement durable et inclusif</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 75 2018-2019 (objectif) : 80</p> <p>ii) Augmentation du nombre de politiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes élaborées par les États membres et autres parties prenantes à partir des cadres régionaux promus par la CESAP, en vue de parvenir à un développement durable</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 3 2018-2019 (objectif) : 4</p>
<p>c) Renforcement de la coopération régionale entre les États membres en vue de réduire les inégalités et de gérer les répercussions des problèmes démographiques</p>	<p>Augmentation du nombre de recommandations et de décisions adoptées par les États membres qui se fondent sur des initiatives promues par la CESAP, ou qui s'en inspirent, en vue de renforcer les cadres, arrangements et accords régionaux et sous-régionaux de coopération visant à réduire les inégalités et à gérer les répercussions des problèmes démographiques, tout en prenant en compte la problématique hommes-femmes</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 2 2018-2019 (objectif) : 4</p>

du personnel interne qualifié et des experts techniques venus de l'extérieur; b) séances et ateliers de formation organisés aux niveaux sous-régional et régional en vue de renforcer les politiques nationales fondées sur les faits et d'aider les gouvernements à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de leurs engagements internationaux et régionaux, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable; c) élaboration d'outils de sensibilisation et de formation aux bonnes pratiques pouvant être adaptés et appliqués à l'ensemble de la région; d) mise en place et renforcement de réseaux d'experts locaux grâce à la coopération Sud-Sud; e) renforcement des capacités grâce à la formation et aux ressources en ligne, notamment en ce concerne le vieillissement, le handicap, la pauvreté, la protection sociale, les migrations, la jeunesse et l'égalité des sexes.

Des projets existants financés par des dons et des projets du Compte pour le développement seront exécutés afin de compléter et de renforcer les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du sous-programme. En particulier, le choix et l'orientation stratégique des activités prévues pour l'exercice biennal 2018-2019 tiendront compte des informations techniques et des enseignements tirés du projet (mis en œuvre entre juin 2014 et décembre 2017) relevant de la neuvième tranche du Compte pour le développement et visant à renforcer la capacité des gouvernements des pays de la CESAP, de la CEA et de la CESA0 à répondre aux besoins des jeunes en élaborant des politiques propices à un développement durable et inclusif. Les ressources supplémentaires demandées pour 2018-2019 (35 000 dollars) permettraient de financer les services de consultants, les frais de voyage et les activités de renforcement des capacités en vue de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre les objectifs de développement durable, notamment ceux qui ont trait au développement social. Ces activités devraient contribuer à améliorer les résultats du sous-programme, comme indiqué ci-contre à gauche.

La Division continuera de nouer des partenariats et de mobiliser l'appui d'autres entités des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique. Elle continuera en particulier de coprésider le Groupe de travail thématique du Mécanisme sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes et d'appuyer la coordination régionale sur les migrations et la jeunesse par l'intermédiaire du groupe de travail thématique du Mécanisme sur les sociétés durables. Au niveau mondial, la collaboration se poursuivra avec le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, le Groupe mondial sur la migration et le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes.

<i>Produits (et nombre de participants)</i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	14	11	14
Séminaires/ateliers	10 (332)	6 (180)	9 (270)
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>23</b>

## Sous-programme 7. Statistiques

Entité responsable : Division de statistique de la CESAP		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)					
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : Programme 16, sous-programme 7, réalisation escomptée a)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique		Autres dépenses de personnel	330,3	622,3	–	–	420,7
		Consultants et experts	38,1	40,3	–	8,8	141,0
		Voyages	46,1	84,6	–	5,2	93,6
		Services contractuels	–	–	–	–	5,1
		Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	–	42,6
		Subventions et contributions	91,8	86,0	–	21,0	272,0
		<b>Total</b>	<b>506,3</b>	<b>833,2</b>	<b>–</b>	<b>35,0</b>	<b>975,0</b>
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets					
a) Accroissement de la disponibilité et de l'utilisation de produits et de services statistiques de qualité et tenant compte de la problématique hommes-femmes aux fins du suivi et de l'examen à l'échelle régionale de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Augmentation du nombre de documents et de déclarations établis aux fins du suivi et de l'examen à l'échelle régionale de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui se réfèrent à des produits et services statistiques de la CESAP, y compris en ce qui concerne la problématique hommes-femmes  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 5	Les activités prévues au titre du sous-programme visent à renforcer les capacités dans les cinq domaines transversaux de la statistique en vue de contribuer à la transformation des systèmes statistiques nationaux de la région Asie-Pacifique et de faire ainsi en sorte que des produits et des services statistiques soient disponibles et utilisés à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des objectifs de développement durable et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international. Elles consisteront notamment à : a) collaborer avec les pays de la région en vue d'accroître la participation des utilisateurs de statistiques et d'améliorer l'utilisation analytique des données statistiques, traditionnelles ou nouvelles, repérer les lacunes en matière de données et d'analyses et contribuer à l'établissement de stratégies visant à les combler; b) renforcer les systèmes statistiques nationaux de sorte qu'ils appliquent davantage les Principes fondamentaux de la statistique officielle et améliorer l'efficacité des dispositifs institutionnels chargés d'assurer le suivi et de veiller au respect du principe de responsabilité; c) améliorer la production et la diffusion de statistiques intégrées et lancer à titre expérimental diverses approches novatrices pour mesurer les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable en recourant à d'autres sources de données, notamment des sources administratives et des sources non traditionnelles; améliorer la production de données statistiques relatives aux catastrophes, à l'environnement, à l'économie, à la problématique hommes-femmes et à la population; améliorer l'enregistrement des actes d'état civil et les statistiques de l'état civil; d) moderniser les méthodes d'établissement de statistiques afin d'en accroître la qualité et l'efficacité et d'appuyer la transformation des systèmes statistiques nationaux, notamment en utilisant davantage les appareils électroniques pour recenser la population et les logements ainsi que les technologies d'intégration des données en vue d'améliorer les recensements effectués à partir de registres et les diverses façons dont les autres données administratives sont utilisées; e) fournir une aide technique visant à améliorer la gestion des ressources humaines et à renforcer les compétences en vue de transformer les institutions					
b) Renforcement de la capacité institutionnelle des systèmes nationaux de statistique de produire et diffuser des produits et services statistiques et d'assurer la communication y relative, en particulier en ce qui concerne les objectifs, cibles et indicateurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030	i) Augmentation du nombre de stratégies nationales de développement de la statistique qui comportent des dispositions axées sur le renforcement institutionnel  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 5						

	<p>ii) Augmentation du pourcentage d'États membres qui améliorent les capacités institutionnelles de leur système statistique national, d'après les mesures de la Banque mondiale sur les capacités statistiques, à la suite d'activités menées par la CESAP, et notamment par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 5</p>	<p>statistiques nationales en organisations apprenantes qui favorisent l'innovation et la modernisation permanente.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités prendront la forme de : a) services consultatifs fournis, à la demande des gouvernements, par un conseiller régional sur les statistiques de l'environnement et la comptabilité économique et environnementale, par des spécialistes internes ou par d'autres spécialistes techniques, pour répondre aux besoins propres à chaque État membre dans un domaine de la statistique; b) séminaires et ateliers conçus sur mesure à l'attention d'une sous-région ou d'une région en vue de renforcer la mise en œuvre des normes et directives relatives à la production de statistiques de base dans les domaines de l'environnement, l'économie, la population et la société, et de créer et d'améliorer l'infrastructure statistique.</p> <p>Des projets financés par des dons seront exécutés au titre du sous-programme. Il est également prévu de faire fond sur les travaux de renforcement des capacités réalisés dans le cadre du projet du Compte pour le développement relevant de la huitième tranche et visant à promouvoir la coopération interrégionale pour renforcer les capacités des pays à mesurer les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme, ainsi que dans le cadre du projet en cours relatif à un programme sur les données et les statistiques (CESAP) relevant de la dixième tranche et des projets du Compte pour le développement mis en place au titre du Programme régional sur les statistiques économiques. Les ressources supplémentaires demandées pour 2018-2019 (35 000 dollars) permettraient de financer les services de consultants, les frais de voyage et les activités de renforcement des capacités relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable, notamment celles visant à renforcer les systèmes statistiques nationaux pour qu'ils soient conformes aux Principes fondamentaux de la statistique officielle et à garantir un suivi efficace et le respect du principe de responsabilité. Ces activités devraient contribuer à l'amélioration des résultats du sous-programme.</p> <p>Ces activités seront menées en collaboration avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, les autres commissions régionales, des fonds et programmes des Nations Unies [notamment le PNUD, le PNUE, l'UNESCO, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le FNUAP], des institutions spécialisées (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la Santé, l'OMC, le FMI et la Banque mondiale) et des organisations non gouvernementales, telles que Plan International et World Vision. Les principaux partenaires régionaux seront la Banque asiatique de développement, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le secrétariat de l'Association sud-asiatique de coopération régionale et le secrétariat de la Communauté du Pacifique. La collaboration se poursuivra également avec Eurostat et l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui jouent eux aussi un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes statistiques mondiales et le renforcement des capacités dans le domaine de la statistique.</p>	
<p>c) Augmentation et amélioration de l'utilisation par les organismes nationaux de statistique des sources de données issues d'éléments de l'écosystème de données national aux fins de la production de statistiques officielles</p>	<p>Augmentation du nombre de prototypes adaptés aux pays qui rassemblent des informations sur les utilisations possibles des nouvelles sources de données pour la production de statistiques officielles, qui montrent comment les appliquer et qui bénéficient de contributions importantes de la CESAP et des systèmes statistiques nationaux de la région</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 5</p>		
<i>Produits (participants)</i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimation 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	21	36	30
Séminaires/ateliers	21 (158)	5 (150)	12 (360)
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>42</b>

## Sous-programme 8. Activités sous-régionales de développement

<i>Entités responsables</i> : Bureaux sous-régionaux de la CESAP pour le Pacifique, l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, et l'Asie du Sud-Est		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2018-2019</i> : Programme 16, sous-programme 8, réalisation escomptée b)		<i>2014-2015</i> <i>(dépenses effectives)</i>	<i>2016-2017</i> <i>(crédit ouvert)</i>	<i>2017</i> <i>(crédit supplémentaire)</i>	<i>2018-2019</i> <i>(crédit supplémentaire)</i>	<i>2018-2019</i> <i>(montant prévu)</i>	
<i>Objectif</i> : Renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales aux fins du développement durable, conformément aux priorités des sous-régions		Autres dépenses de personnel	372,3	354,3	–	–	395,9
		Consultants et experts	131,6	33,8	–	8,8	141,0
		Voyages	99,9	30,5	–	5,3	93,7
		Services contractuels	–	–	–	–	5,1
		Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	–	40,5
		Subventions et contributions	247,5	125,2	–	21,0	281,9
		<b>Total</b>	<b>851,3</b>	<b>543,8</b>	<b>–</b>	<b>35,1</b>	<b>958,1</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>					
a) Renforcement d'un cadre d'action publique propice à l'intégration des trois dimensions du développement durable, la problématique hommes-femmes étant prise en compte	i) Augmentation du pourcentage des participants aux initiatives de la CESAP qui déclarent avoir amélioré leur capacité de formuler, planifier et mettre en œuvre des politiques cohérentes à l'appui de l'intégration des trois dimensions du développement durable, la problématique hommes-femmes, étant prise en compte  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 70	Les activités menées dans le cadre du sous-programme visent à renforcer les moyens dont disposent les États membres pour apporter davantage d'attention aux questions urgentes auxquelles font face les sous-régions. Elles consisteront à : appuyer l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'intégration des objectifs de développement durable dans la planification nationale; trouver des sources innovantes de financement du développement; rapprocher les débats tenus aux échelons national et sous-régional concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les mesures y relatives; faciliter, aux échelons régional et sous-régional, l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable; intensifier la coopération et l'intégration économiques régionales et sous-régionales, en veillant à promouvoir une meilleure connectivité du réseau énergétique, du réseau de transport terrestre et maritime, du commerce et des technologies de l'information et des communications; garantir que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement puissent se faire entendre lors des délibérations tenues aux échelons régional et mondial. Les activités de coopération technique porteront surtout sur le développement social, les transports, la connectivité énergétique et informatique et la facilitation du commerce et du transport, en vue de renforcer les moyens dont disposent les États membres pour élaborer et mettre en œuvre des politiques en faveur du développement durable.					

	<p>ii) Augmentation du nombre d'États membres de la sous-région qui adoptent des politiques intégrant les trois dimensions du développement durable, y compris la problématique hommes-femmes, conformément aux recommandations de la CESAP</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 10</p>	<p>Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) des services consultatifs fournis à la demande des États membres par un conseiller régional sur le développement social et par des experts internes ou des experts recrutés à court terme pour d'autres sous-régions, afin de renforcer les moyens dont disposent ces États pour mettre au point des politiques et programmes de développement durable, notamment dans les domaines de la protection sociale, l'élimination de la pauvreté et la faim, la sécurité alimentaire et énergétique, la réduction des risques de catastrophe et la connectivité régionale; b) des activités de formation aux échelons sous-régional et régional consacrées au développement durable, aux échanges commerciaux et aux marchés de capitaux régionaux ainsi qu'à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des objectifs de développement durable et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement.</p>																
<p>b) Accroissement de l'efficacité des initiatives et processus de coordination sous-régionaux en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable grâce à l'échange de connaissances et à la coopération Sud-Sud</p>	<p>Augmentation du nombre d'initiatives et processus de coordination sous-régionaux menés sous l'égide de la CESAP en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable</p> <p>2014-2015 : – 2016-2017 (estimation) – 2018-2019 (objectif) : 4</p>	<p>Dans le cadre du sous-programme, il est prévu de mettre en œuvre des projets financés par des donateurs et de faire fond sur les travaux de renforcement des capacités réalisés dans le cadre de la neuvième tranche du Compte pour le développement visant à renforcer les moyens dont disposent les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique pour évaluer le patrimoine environnemental et le coût économique des inégalités entre les sexes, d'une part, et à renforcer les moyens dont disposent les pays enclavés et les pays les moins avancés d'Asie du Sud et d'Asie centrale pour se raccorder aux réseaux régionaux et sous-régionaux de transport et d'échanges commerciaux, d'autre part. Les ressources supplémentaires demandées pour 2018-2019 (35 100 dollars) permettraient de financer les services de consultants, les frais de voyage et les activités de renforcement des capacités relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable conformément aux priorités des sous-régions. Ces activités devraient contribuer à l'amélioration des résultats du sous-programme.</p>																
<i>Produits (participants)</i>																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><i>Nombre effectif 2014-2015</i></th> <th><i>Estimation 2016-2017</i></th> <th><i>Prévisions 2018-2019</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services consultatifs</td> <td>17</td> <td>18</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Séminaires/ateliers</td> <td>21 (1 476)</td> <td>35 (1 050)</td> <td>17 (510)</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>38</b></td> <td><b>53</b></td> <td><b>37</b></td> </tr> </tbody> </table>		<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimation 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>	Services consultatifs	17	18	20	Séminaires/ateliers	21 (1 476)	35 (1 050)	17 (510)	<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>53</b>	<b>37</b>	<p>Afin de mobiliser des ressources, de combler les lacunes en matière de renforcement des capacités et d'accroître l'impact du sous-programme, les entités responsables noueront des partenariats avec les organismes des Nations Unies, des organisations sous-régionales, notamment l'Organisation de coopération économique, la Banque eurasiennne de développement, la Commission économique eurasiennne, l'Initiative du Grand-Tumen, la Banque islamique de développement, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, le Forum des îles du Pacifique, la Communauté du Pacifique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est, ainsi que des organisations de la société civile.</p>
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimation 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>															
Services consultatifs	17	18	20															
Séminaires/ateliers	21 (1 476)	35 (1 050)	17 (510)															
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>53</b>	<b>37</b>															
<p>Services consultatifs</p>	<p>17</p>	<p>18</p>																
<p>Séminaires/ateliers</p>	<p>21 (1 476)</p>	<p>35 (1 050)</p>																
<p><b>Total</b></p>	<p><b>38</b></p>	<p><b>53</b></p>																

## Sous-programme 9. Énergie

Entité responsable : Division de l'énergie de la CESAP		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)					
Correspondance avec le plan-programme biennal 2018-2019 : Programme 16, sous-programme 9, réalisation escomptée a)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)	
Objectif : Renforcer la sécurité et les réseaux énergétiques, en vue de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, en Asie et dans le Pacifique, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030		Autres dépenses de personnel	–	–	–	–	
		Consultants et experts	–	–	–	8,8	102,5
		Voyages	–	–	–	5,2	75,7
		Services contractuels	–	–	–	–	2,9
		Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	–	39,1
		Subventions et contributions	–	–	–	21,0	173,6
		<b>Total</b>	–	–	–	<b>35,0</b>	<b>393,8</b>
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets					
a) Amélioration des cadres d'action en vue de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, la problématique hommes-femmes étant prise en compte	<p>i) Augmentation du nombre de documents de politique générale et de déclarations d'États membres témoignant d'un alignement des politiques énergétiques sur les choix de politiques promus par la CESAP aux fins du développement durable</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 2</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'activités lancées par les États membres afin de renforcer leur cadre d'action en matière de sécurité énergétique, d'utilisation durable de l'énergie et de connectivité énergétique, la problématique hommes-femmes étant prise en compte, à la suite d'interventions de la CESAP</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 4</p>	<p>Les activités menées dans le cadre du sous-programme visent à renforcer les capacités dans les domaines de la sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie et à aider les États membres à élaborer des mesures et des stratégies d'analyse qui permettent de tirer profit du développement tout en garantissant la viabilité environnementale. Grâce à cet appui, les États membres seront plus à même de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les objectifs de développement durable et les objectifs de développement arrêtés au niveau international. Il faudra en priorité : a) intensifier la coopération et l'intégration économiques régionales, en veillant en particulier à promouvoir une meilleure connectivité énergétique et garantir la sécurité énergétique; b) améliorer l'accès à l'énergie en optimisant le rendement énergétique grâce à une plus grande utilisation des énergies renouvelables; c) intégrer les objectifs de développement durable dans la planification nationale; d) promouvoir la cohérence et la coordination des politiques s'appliquant au secteur énergétique; e) trouver des sources innovantes de financement de l'énergie.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités prendront la forme : a) de services consultatifs fournis à la demande des États membres par un spécialiste interne ou un spécialiste externe recruté à court terme pour répondre aux besoins propres à chaque État membre dans le domaine de l'énergie; b) d'ateliers de formation organisés aux échelons sous-régional et régional en vue de renforcer les capacités à élaborer et mettre en œuvre des politiques relatives à l'énergie et la sécurité énergétique; c) d'activités de réseautage et d'échange de connaissances dans le cadre de la coopération Sud-Sud entre les principaux partenaires, notamment les responsables de ministères d'exécution, d'instituts de recherche et d'autres institutions du secteur de l'énergie.</p> <p>Il est prévu de mettre en œuvre des projets existants financés par des donateurs et de contribuer aux activités qui seront menées dans le cadre d'un projet interdivisions du Compte pour</p>					

b) Renforcement des cadres de coopération régionale sur la sécurité énergétique, l'utilisation durable de l'énergie et la connectivité énergétique	i) Augmentation du nombre de domaines et sujets liés à la sécurité énergétique, l'utilisation durable de l'énergie et la connectivité énergétique examinés et faisant l'objet d'un consensus au niveau régional		
	2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 2		
	ii) Augmentation du nombre de mécanismes de coopération régionale placés sous l'égide de la CESAP en matière de sécurité énergétique, d'utilisation durable de l'énergie et de connectivité énergétique		
	2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 1		
<i>Produits (participants)</i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	–	2	4
Séminaires/ateliers	–	3 (90)	6 (180)
<b>Total</b>	–	<b>5</b>	<b>10</b>

le développement relevant de la onzième tranche et visant à renforcer la capacité des pays en développement en Asie et dans le Pacifique de traiter les dimensions transfrontières du Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à une intensification de la coopération et de l'intégration économiques régionales. Les ressources supplémentaires demandées pour 2018-2019 (35 000 dollars) permettraient de financer les services de consultants, les frais de voyage et les activités de renforcement des capacités relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable visant en particulier à aider les pays à mettre en place des cadres politiques qui garantissent l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Ces activités devraient contribuer à améliorer les résultats du sous-programme, comme indiqué ci-contre à gauche.

Afin d'optimiser les retombées des activités de renforcement des capacités et de surmonter les obstacles existants, les activités prévues au titre du sous-programme seront menées en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées, notamment des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, des organisations sous-régionales, des ONG et d'autres institutions du secteur de l'énergie.

### 3. Développement économique en Europe : 4 024 700 de dollars des États-Unis

- 23.50 Les activités entreprises dans ce domaine seront exécutées par le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et viseront à assurer la réalisation des objectifs du programme 17 (Développement économique en Europe), du plan-programme biennal pour la période 2018-2019. Des activités de coopération technique seront menées dans les pays à revenu intermédiaire (tranches inférieures et supérieures) de la région de la CEE en vue de renforcer les moyens dont ceux-ci disposent pour adhérer aux instruments juridiques, normes et règlements internationaux, dont ceux de la CEE, et les appliquer. Des activités seront menées pour promouvoir l'intégration et la coopération régionales, notamment sur les questions transfrontières, et appuyer les efforts faits par les pays pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable.

Tableau 23.16 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	2 824,9	3 280,1	(292,5)	(8,9)	2 987,6	105,4	3 093,0
Consultants	80,5	37,8	40,9	108,2	78,7	3,0	81,7
Voyages	332,7	203,5	(44,6)	(21,9)	158,9	6,2	165,1
Subventions et contributions	231,5	163,5	497,2	304,1	660,7	24,2	684,9
<b>Total</b>	<b>3 469,6</b>	<b>3 684,9</b>	<b>201,0</b>	<b>5,5</b>	<b>3 885,9</b>	<b>138,8</b>	<b>4 024,7</b>

## Sous-programme 1. Environnement

Entité responsable : Division de l'environnement de la CEE		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)					
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : Programme 17, sous-programme 1, réalisations escomptées a) et b)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)	
Objectif : Renforcer les capacités nationales et les mécanismes de coopération transfrontière des pays de la région pour la gestion transfrontière des ressources en eau et de l'environnement grâce à la mise en œuvre effective des conventions de la CEE sur l'environnement		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	525,2	618,0	–	–	608,2
		Voyages	102,4	37,1	–	–	29,9
		Participants aux séminaires	11,4	23,4	42,4	29,8	99,4
		<b>Total</b>	<b>639,0</b>	<b>678,5</b>	<b>42,4</b>	<b>29,8</b>	<b>737,5</b>
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets					
a) Amélioration de la gestion transfrontière des ressources en eau et de l'environnement dans les pays d'Europe du Sud-Est et de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale	<p>Nombre d'accords ou de plans d'action bilatéraux ou multilatéraux établis et mis en œuvre en vue d'améliorer la gestion transfrontière de l'eau et de l'environnement conformément aux principes énoncés dans les conventions de la CEE sur l'environnement</p> <p>2014-2015 (référence) : 6 2016-2017 (estimation) : 6 2018-2019 (objectif) : 6</p>	<p>La coopération transfrontière en matière d'environnement et de ressources naturelles partagées, en particulier l'eau, constitue un défi majeur pour le développement durable. À cet égard, les conventions de la CEE sur l'environnement offrent des cadres de choix pour la coopération régionale aux fins de la gestion de problèmes interdépendants liés à la gestion de l'eau et à l'environnement. Dans le cadre de sa stratégie d'assistance technique dans ce domaine, la CEE prévoit notamment de mettre sur pied des missions consultatives, des séminaires, des ateliers et des projets sur le terrain qui seront élaborés en collaboration avec les pays membres et auxquels participeront les secrétariats des conventions. Elle appuiera la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable connexes, à savoir les objectifs 6, 7 et 13, et en particulier la cible 6.5. Dans le cadre du sous-programme, un appui sera également fourni au groupe de travail chargé des projets sur les ressources hydriques et énergétiques du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. Toutes les activités seront élaborées à la demande des pays membres et conformément aux principes énoncés dans les conventions de la CEE sur l'environnement, en particulier ceux qui concernent la coopération entre les pays en matière d'environnement et de ressources naturelles partagées. L'aide se traduira en grande partie par la mise en œuvre de projets sur le terrain qui tiendront compte des enseignements tirés d'expériences précédentes.</p> <p>Des ressources extrabudgétaires ont été obtenues auprès du Fonds pour l'environnement mondial en vue de financer les projets suivants pendant la période 2018-2019 :</p> <p>a) Assurer la coopération transfrontière et la gestion intégrée des ressources en eau dans la zone du bassin du Drin;</p> <p>b) Assurer la coopération transfrontière et la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Dniestr;</p>					
Produits (participants) <sup>a</sup>							
	Nombre effectif 2014-2015	Estimation 2016-2017	Prévisions 2018-2019				
Services consultatifs	35	20	20				
Séminaires et ateliers	19 (545)	15 (320)	15 (320)				
Projets opérationnels	6	6	6				
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>41</b>	<b>41</b>				

Des fonds extrabudgétaires seront sollicités auprès d'autres donateurs pour :

- a) Mener des activités en Asie centrale en vue d'intensifier la coopération régionale dans les domaines de l'eau et de l'environnement, notamment pour ce qui est de la sécurité des barrages et de la qualité de l'eau;
- b) Continuer de renforcer la coopération bilatérale entre l'Afghanistan et le Tadjikistan en matière d'environnement et d'hydrologie;
- c) Appuyer la création et l'exploitation d'un réseau d'organisations russophones de gestion de l'eau.

Les activités en cours relatives aux projets suivants se poursuivront :

- a) Assurer la tenue de concertations nationales sur la gestion intégrée des ressources en eau;
- b) Appuyer le Kazakhstan dans sa transition vers un modèle d'économie verte (composante transfrontière).

Il est prévu d'appuyer jusqu'à six projets sur le terrain relevant du sous-programme dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique. Les projets et les activités seront exécutés en partenariat avec le PNUD, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Partenariat mondial pour l'eau et le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale, entre autres institutions. Les ressources supplémentaires demandées pour 2018-2019 (29 800 dollars) permettraient de financer les frais de voyage des participants et devraient contribuer à optimiser les activités de renforcement des capacités du sous-programme.

<sup>a</sup> Du fait de l'adoption de ressources supplémentaires par l'Assemblée générale, le nombre de séminaires et d'ateliers prévus en 2016-2017 et 2018-2019 devrait passer de 14 (300) à 15 (320).

## Sous-programme 2. Transports

Entité responsable : Division des transports durables de la CEE		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)					
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : Programme 17, sous-programme 2, réalisations escomptées c) et d)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)	
<p><i>Objectif</i> : Renforcer les moyens dont les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale disposent pour appliquer efficacement les instruments juridiques, les normes, les règlements et les recommandations des Nations Unies concernant les questions de transport</p>		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	457,7	356,5	–	–	496,5
		Consultants	20,0	–	–	–	–
		Voyages	29,9	32,6	–	–	29,9
		Participants aux séminaires	15,5	23,3	42,4	29,5	99,0
		<b>Total</b>	<b>523,1</b>	<b>412,4</b>	<b>42,4</b>	<b>29,5</b>	<b>625,4</b>
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets					
a) Renforcement des capacités nationales d'appliquer les instruments juridiques, normes, règlements et recommandations des Nations Unies relatifs aux infrastructures de transport, à la facilitation des mouvements transfrontières et à la sécurité routière	<p>Nombre de parties contractantes aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports</p> <p>2014-2015 (référence) : 1 700 2016-2017 (estimation) : 1 710 2018-2019 (objectif) : 1 735</p>	<p>Le transport durable contribue au développement durable au moyen de services et infrastructures assurant le transport des personnes et des biens de façon sûre, abordable, accessible, efficace et résiliente, tout en réduisant au minimum l'impact environnemental. L'objectif global du sous-programme est de renforcer les capacités nationales des pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale en matière de développement de systèmes de transport durable grâce à la mise en œuvre effective des instruments juridiques, normes et recommandations des Nations Unies relatifs aux transports. Il vise également à appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable relatifs aux transports en promouvant la coopération et l'intégration régionales, facilitant la circulation des personnes et des biens à l'échelle internationale et améliorant la sûreté, l'efficacité énergétique et la sécurité dans le secteur du transport intérieur. Une attention particulière sera accordée aux besoins des pays en développement sans littoral en vue d'assurer une bonne connectivité des systèmes de transport, avec l'appui du Groupe de travail sur les projets relatifs aux transports et aux mouvements transfrontières du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.</p> <p>Les activités ci-après seront menées pour atteindre les objectifs fixés au titre du sous-programme :</p> <p>a) Missions consultatives à l'appui de l'application des instruments juridiques des Nations Unies en matière de transports relatifs au développement des infrastructures de transports, à la facilitation des mouvements transfrontières ainsi qu'à la sécurité routière;</p>					
b) Renforcement de la coopération régionale concernant les infrastructures de transport et la facilitation des mouvements transfrontières	<p>Nombre d'États Membres de l'ONU appliquant le cadre commun de la CEE relatif au développement des infrastructures de transport au niveau sous-régional</p> <p>2014-2015 (référence) : 53 2016-2017 (estimation) : 54 2018-2019 (objectif) : 55</p>						

c) Renforcement des capacités nationales aux fins du développement stratégique de la sécurité routière	Nombre d'États membres de la CEE ayant fixé des objectifs de sécurité routière au niveau national et/ou régional  2014-2015 (référence) : 37 2016-2017 (estimation) : 40 2018-2019 (objectif) : 43		
<i>Produits (participants)<sup>a</sup></i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	19	20	20
Séminaires et ateliers	10 (269)	5 (220)	5 (220)
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

b) Ateliers et séminaires sur certaines questions relatives aux infrastructures de transport (autoroute transeuropéenne nord-sud et réseau du Chemin de fer transeuropéen, connectivité et résilience, systèmes de transport intelligents, intermodalité et interopérabilité), à la facilitation des mouvements transfrontières et à la sécurité routière. Plus précisément, le sous-programme viendra appuyer l'établissement des évaluations de la sécurité routière dans les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale.

Les fonds du programme ordinaire de coopération technique seront complétés par des ressources extrabudgétaires. Pour accroître l'impact sur le développement et améliorer la viabilité à long terme des activités de coopération technique, le sous-programme sera exécuté en coopération avec les partenaires nationaux concernés et les organisations et institutions régionales (Organisation de coopération économique de la mer Noire, Initiative de l'Europe centrale et Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est) et internationales. Les ressources supplémentaires demandées pour 2018-2019 (29 500 dollars) permettraient de financer les frais de voyage des participants et devraient contribuer à optimiser les activités de renforcement des capacités prévues pour le sous-programme.

<sup>a</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, l'estimation devrait passer de 4 (200) à 5 (220) pour 2016-2017 et 2018-2019.

### Sous-programme 3. Statistiques

<i>Entité responsable</i> : Division de statistique de la CEE		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 17, sous-programme 3, réalisation escomptée c)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Développer les capacités nationales des États membres de la CEE, en prêtant une attention particulière aux pays d'Europe du Sud-Est et de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale, en vue de l'application effective des normes, recommandations et bonnes pratiques internationales à la production de statistiques officielles, notamment s'agissant de contrôler les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et ceux tenant compte des disparités entre les sexes		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	399,0	455,6	–	–	604,4
		Consultants	3,6	–	–	–	–
		Voyages	108,8	34,9	–	–	29,9
		Participants aux séminaires	32,4	23,3	42,4	29,5	99,0
		<b>Total</b>	<b>543,8</b>	<b>513,8</b>	<b>42,4</b>	<b>29,5</b>	<b>733,3</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>					
a) Renforcement des moyens dont disposent les pays pour produire et diffuser des indicateurs statistiques utiles pour le suivi des objectifs de développement durable	<p>Nombre de pays d'Europe du Sud-Est et de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale produisant et diffusant au moins 50 % des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 4 2018-2019 (objectif) : 6</p>	<p>Le sous-programme aura pour objectif de développer les capacités des États membres de la CEE dans le domaine des statistiques, notamment les pays d'Europe du Sud-Est et de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale dont les systèmes statistiques sont moins développés. Il viendra appuyer l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle et d'autres normes des Nations Unies et pratiques optimales; par ailleurs, des conseils seront fournis sur les cadres juridiques et institutionnels des statistiques officielles. Il contribuera au développement des capacités nationales pour la modernisation de la production statistique, les recensements de population, les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, les statistiques ventilées par sexe, les statistiques économiques et la comptabilité et les indicateurs environnementaux. Des normes et recommandations seront appliquées dans les domaines de priorités définis par les États membres de la CEE et une attention particulière sera prêtée au suivi des progrès accomplis dans la concrétisation des objectifs de développement durable et l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le sous-programme aura également pour objectif d'appuyer le Groupe de travail sur les statistiques du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale dans ses travaux.</p>					
b) Renforcement de l'aptitude des pays dotés de systèmes statistiques moins perfectionnés à combler leurs lacunes en matière de collecte, traitement et diffusion de données statistiques, conformément aux normes internationales, recommandations et pratiques optimales, notamment les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies.	<p>i) Nombre de pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale qui ont intégré les recommandations issues des deuxièmes évaluations d'ensemble à leurs stratégies nationales de développement de la statistique</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 3 2018-2019 (objectif) : 5</p> <p>ii) Nombre de pays de l'Europe du Sud-Est et de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale consignant les étapes de la production de statistiques officielles conformément au Modèle</p>	<p>L'échange des pratiques optimales nationales sera organisé aux niveaux régional et sous-régional et la création d'un réseau actif d'experts sera facilitée. Les services consultatifs et les séminaires de renforcement des capacités seront guidés par les priorités nationales et répondront aux besoins des pays de l'Europe du Sud-Est et de l'Est, du Caucase et de l'Asie centrale en matière de développement des capacités statistiques, conformément à leurs stratégies nationales de développement de la statistique, fondées sur les recommandations formulées à la suite des évaluations d'ensemble des systèmes statistiques nationaux menées par la CEE, en partenariat avec la Commission européenne (Eurostat) et l'Association européenne de libre-échange.</p> <p>Des financements supplémentaires seront mobilisés, notamment au titre de la dixième tranche du Compte de l'ONU pour le développement, auprès de la Banque mondiale et des États membres de la CEE. Les activités du sous-programme seront coordonnées dans le cadre</p>					

	générique du processus de production statistique 2014-2015 (référence) : 3 2016-2017 (estimation) : 5 2018-2019 (objectif) : 7			de la Conférence des statisticiens européens, de réunions communes d'experts et de groupes de travail, afin d'identifier et de diffuser les pratiques optimales et les compétences spécialisées relatives aux statistiques officielles. Le sous-programme garantira une collaboration efficace et une utilisation des ressources plus rationnelle au moyen de partenariats étroits entre les organismes statistiques nationaux et internationaux. Les activités de mise en œuvre continueront d'être menées en partenariat avec les États membres et les organisations internationales. Les partenariats existants avec d'autres organismes des Nations Unies et des commissions régionales, Eurostat, l'Association européenne de libre-échange, la Banque mondiale, l'OCDE et d'autres organisations internationales actives dans la région de la CEE seront développés et renforcés. Les ressources supplémentaires demandées pour 2018-2019 (29 500 dollars) permettraient de financer les frais de voyage des participants et devraient contribuer à optimiser les activités de renforcement des capacités prévues pour le sous-programme.
<i>Produits (participants)<sup>a</sup></i>				
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>	
Services consultatifs	23	30	12	
Séminaires et ateliers	11 (293)	14 (320)	18 (380)	
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>44</b>	<b>30</b>	

<sup>a</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, l'estimation devrait passer de 14 (300) à 14 (320) pour 2016-2017. L'objectif global pour les séminaires et ateliers pour 2018-2019 devrait passer de 14 à 18.

### Sous-programme 4. Coopération et intégration économiques

<i>Entité responsable</i> : Division de l'intégration et de la coopération économiques de la CEE		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Programme 17, sous-programme 4, réalisations escomptées a) et b)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Renforcer la coopération et l'intégration économiques à l'échelon sous-régional des pays à revenu intermédiaire (tranches inférieure et supérieure), en particulier de ceux qui participent au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	626,8	938,7	–	–	813,4
		Voyages	33,0	31,9	–	–	45,6
		Participants aux séminaires	52,2	23,5	42,4	–	99,2
		<b>Total</b>	<b>712,0</b>	<b>1 039,1</b>	<b>42,4</b>	<b>–</b>	<b>958,2</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>					
a) Développement des capacités des pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale en vue de la mise en œuvre et du suivi des objectifs de développement durable pertinents dans le cadre du Programme spécial	<p>Nombre de pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale qui ont participé aux travaux de réalisation, suivi et examen des objectifs de développement durable pertinents au niveau sous-régional</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 5</p>	<p>Le sous-programme sera axé sur le renforcement de la coopération au niveau sous-régional et sur un accroissement de la prise en charge du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale par les pays participants. Un cadre sera établi pour aider les pays participants à réaliser et suivre les objectifs de développement durable pertinents. Étant une plateforme neutre des Nations Unies, le Programme spécial encouragera à cette fin la coopération au niveau sous-régional pour le règlement de la question complexe et sensible de la coopération économique et environnementale dans la sous-région. Le Programme spécial fait intervenir des décideurs de haut niveau, notamment dans ses organes directeurs et groupes de travail chargés de questions thématiques, dans le but de fournir des orientations stratégiques aux fins de la coopération sous-régionale et de la protection économique et environnementale ainsi que de la réalisation des objectifs et cibles de développement durable pertinents. Le sous-programme appuiera : a) la coordination avec les divisions techniques des groupes de travail chargés de questions thématiques du Programme spécial; b) l'organisation du forum économique annuel du Programme spécial et des sessions du Conseil d'administration; c) la compilation au niveau sous-régional des évaluations nationales relatives aux objectifs de développement durable; d) le développement de projets de coopération technique au niveau sous-régional. Le sous-programme a pour objectif de renforcer la coopération et améliorera la coordination avec d'autres organisations et programmes régionaux et sous-régionaux.</p> <p>Les activités ci-après seront menées pour atteindre les objectifs fixés au titre du sous-programme :</p> <p>a) Missions consultatives sur des questions de coopération sous-régionale, en coopération avec d'autres sous-programmes de la CEE, et aide aux pays participant au Programme spécial pour l'intégration des objectifs de développement durable à leurs stratégies et plans nationaux;</p> <p>b) Activités de renforcement des capacités à l'intention des décideurs et des experts des pays participant au Programme spécial, conformément aux demandes formulées par les États membres, en coopération avec d'autres sous-programmes de la CEE;</p>					
b) Renforcement de la connaissance des pratiques optimales et des directives relatives aux questions de coopération et d'intégration économiques des pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	<p>Nombre de pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale ayant utilisé et mis en œuvre les pratiques optimales et les directives tirées des activités de coopération technique de la CEE</p> <p>2014-2015 (référence) : 5 2016-2017 (estimation) : 6 2018-2019 (objectif) : 7</p>						

<i>Produits (participants)<sup>a</sup></i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	14	17	10
Séminaires et ateliers	12 (200)	11 (400)	4 (200)
Projets opérationnels	–	2	1
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>15</b>

c) Services fonctionnels pour l'organisation des réunions du Conseil d'administration et du forum économique; plus précisément, participation au suivi et à l'examen des objectifs de développement durable pertinents au niveau sous-régional.

<sup>a</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, l'estimation devrait passer de 11 (380) à 11 (400) pour 2016-2017.

## Sous-programme 5. Énergie durable

<i>Entité responsable</i> : Division de l'énergie durable de la CEE		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 17, sous-programme 5, réalisations escomptées a) et c)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Renforcer les moyens dont disposent les pays de la région pour améliorer l'accès de tous à une énergie abordable, propre et économiquement viable et aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie dans la région		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	391,6	422,4	–	–	492,3
		Voyages	12,1	31,5	–	–	29,8
		Participants aux séminaires	66,9	23,4	42,4	29,5	99,1
		<b>Total</b>	<b>470,6</b>	<b>477,3</b>	<b>42,4</b>	<b>29,5</b>	<b>621,2</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>					
a) Développement des capacités des États membres de la CEE en matière d'énergie durable, notamment de rendement énergétique, production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles, énergies renouvelables, gaz naturel et classification des ressources présentant un intérêt du point de vue énergétique	Nombre de pays mettant en œuvre les principes directeurs de la CEE sur les pratiques optimales, ses normes et règles sur l'énergie durable  2014-2015 (référence) : 12 2016-2017 (estimation) : 14 2018-2019 (objectif) : 16	<p>Le sous-programme a pour objectif de renforcer les capacités des États membres à atteindre l'objectif de développement durable 7, « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable », contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant de la production et de la consommation d'énergie, améliorer l'efficacité de la production et la consommation d'énergie et accroître l'efficacité de la gestion de l'énergie et des ressources minérales. Les activités ci-après seront menées pour atteindre ces objectifs :</p> <p>a) Conseils pratiques pour l'élaboration de politiques, stratégies et programmes en matière d'énergie durable, en tirant profit des compétences et enseignements tirés de l'expérience concernant l'objectif 7 de développement durable;</p> <p>b) Activités de renforcement des capacités visant à renforcer la viabilité des modes de production, de transmission et de consommation d'énergie;</p> <p>c) Création d'un réseau d'experts et de décideurs dans le but de promouvoir les technologies liées à l'exploitation durable de l'énergie.</p> <p>Un appui sera également fourni au groupe de travail chargé des projets sur les ressources hydriques et énergétiques du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. Aux ressources du programme ordinaire de coopération technique viendront s'ajouter des fonds au titre des dixième et onzième tranches du Compte pour le développement et des ressources extrabudgétaires. Le sous-programme contribuera à renforcer plus avant les partenariats avec le système des Nations Unies et les organisations internationales, le Fonds pour l'environnement mondial, les organismes du Groupe de la Banque mondiale, la Commission économique eurasiennne, le Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, la Banque asiatique de développement, le Secrétariat de la Charte de l'énergie, l'Agence internationale de l'énergie, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, la Commission européenne et d'autres organisations nationales, régionales et internationales, ainsi qu'avec le secteur privé. Les ressources supplémentaires demandées pour 2018-2019 (29 500 dollars) permettraient de financer les frais de voyage des participants et devraient contribuer à optimiser les activités de renforcement des capacités prévues pour le sous-programme.</p>					
b) Renforcement des moyens dont disposent les États membres de la CEE pour atteindre l'objectif 7 de développement durable	Nombre de pays ayant entrepris l'élaboration d'un plan d'action national visant à atteindre l'objectif 7 de développement durable  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 3 2018-2019 (objectif) : 5						

<i>Produits (participants)<sup>a</sup></i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	6	13	9
Séminaires et ateliers	14 (434)	4 (270)	8 (440)
Projets opérationnels	–	3	3
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>

<sup>a</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, l'estimation devrait passer de 4 (250) à 4 (270) pour 2016-2017. L'objectif global pour les séminaires et ateliers devrait passer de 4 à 8 en 2018-2019.

## Sous-programme 6. Commerce

<i>Entité responsable</i> : Division de la coopération économique et du commerce de la CEE		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)				
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2018-2019</i> : programme 17, sous-programme 6, réalisation escomptée a)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)
<i>Objectif</i> : Aider les pays de la région de la CEE à élaborer et appliquer des politiques nationales et à mettre en place des mécanismes visant à faciliter le commerce en vue d'assurer une croissance économique et un développement durables		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	424,6	391,3	–	–
		Consultants	56,9	–	–	48,0
		Voyages	46,5	35,5	–	–
		Participants aux séminaires	53,1	23,2	42,4	29,5
		<b>Total</b>	<b>581,1</b>	<b>450,0</b>	<b>42,4</b>	<b>77,5</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>				
a) Renforcement des capacités nationales pour faciliter le commerce et les transactions électroniques	a) Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes de facilitation du commerce à l'appui du développement du commerce, avec l'aide du sous-programme  2014-2015 (référence) : 6 2016-2017 (estimation) : 6 <sup>a</sup> 2018-2019 (objectif) : 8 <sup>a</sup>	Les activités de coopération technique menées au titre du sous-programme viseront essentiellement à renforcer la capacité des États membres de formuler et d'appliquer des politiques nationales et de mettre en place des mécanismes à l'appui de la facilitation du commerce, en vue de parvenir à une croissance économique et un développement durables. À cet effet, l'exécution du sous-programme s'appuiera sur les normes, recommandations et instruments élaborés par la CEE, le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques, les autres organes spécialisés de la CEE et d'autres organisations internationales œuvrant dans le domaine du commerce. Compte tenu de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce, le sous-programme mettra à profit les vastes compétences et les nombreux instruments disponibles dans le domaine de la facilitation du commerce dans la CEE pour aider les États membres, notamment en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, grâce aux activités suivantes :				
b) Renforcement de la coopération nationale et régionale dans le domaine de la facilitation des échanges et du commerce électronique	Nombre de réseaux d'experts et de décideurs dédiés à la facilitation du commerce qui reçoivent un soutien dans le cadre du sous-programme  2014-2015 (référence) : 3 2016-2017 (estimation) : 3 2018-2019 (objectif) : 3	a) Services consultatifs tenant compte des évaluations des besoins des pays; b) Ateliers de formation aux niveaux sous-régional, régional et interrégional pour l'échange de données d'expérience relatives à la mise en œuvre effective des normes, règles et recommandations visant à faciliter le commerce; c) Élaboration de supports de formation, d'études et de documents d'orientation sur des questions précises de facilitation du commerce en fonction des besoins exprimés par les pays; d) Échange de pratiques optimales dans les réseaux d'experts et de décideurs.				
<i>Produits (participants)<sup>b</sup></i>		Les activités menées au titre du sous-programme permettront d'améliorer la mise en œuvre des instruments de la CEE dans des domaines tels que : la rationalisation de la documentation et des procédures commerciales; un guichet unique pour les procédures d'exportation et d'importation; l'harmonisation des données et la normalisation des documents; les organismes nationaux de facilitation du commerce, la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce et l'appui au groupe de travail sur le commerce du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. Les ressources				
	<i>Nombre effectif</i> 2014-2015	<i>Estimations</i> 2016-2017	<i>Prévisions</i> 2018-2019			
Services consultatifs	22	22	16			
Séminaires et ateliers	20 (447)	10 (420)	12 (460)			
Projets opérationnels	2	2	1			
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>34</b>	<b>29</b>			

du Programme ordinaire de coopération technique seront complétées par les projets des dixième et onzième tranches du Compte de l'ONU pour le développement relatifs à la facilitation du commerce, qui permettront de mobiliser des ressources extrabudgétaires auprès de donateurs bilatéraux ou multilatéraux. Le sous-programme sera exécuté en partenariat avec les pays bénéficiaires et en collaboration avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies, les organisations régionales et organismes de financement régionaux comme la CNUCED, le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Banque mondiale, l'OCDE, le Conseil de coopération régionale, la Commission économique eurasiennne, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, l'Agence allemande de coopération internationale et l'Agence des États-Unis pour le développement international. Les ressources supplémentaires demandées pour 2018-2019 (77 500 dollars) permettraient de financer les frais de voyage des participants et des consultants et devraient contribuer à optimiser les activités de renforcement des capacités prévues au titre du sous-programme et à améliorer ses résultats.

<sup>a</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, l'objectif devrait passer de 6 en 2017 à 8 d'ici 2019.

<sup>b</sup> L'Assemblée générale ayant approuvé des ressources supplémentaires, l'estimation pour 2016-2017 devrait passer de 10 (400) à 10 (420) et l'objectif pour 2018-2019 devrait passer de 10 à 12.

## Sous-programme 7. Forêts, terres et logement

<i>Entité responsable</i> : Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement de la CEE		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : programme 17, sous-programme 7, réalisation escomptée b), et sous-programme 8, réalisation escomptée a)		<i>2014-2015</i> <i>(dépenses</i> <i>effectives)</i>	<i>2016-2017</i> <i>(crédit ouvert)</i>	<i>2017</i> <i>(crédit</i> <i>supplémentaire)</i>	<i>2018-2019</i> <i>(crédit</i> <i>supplémentaire)</i>	<i>2018-2019</i> <i>(montant</i> <i>prévu)</i>	
<i>Objectif</i> : Renforcer les capacités nationales de gestion durable des forêts, des terres et du logement dans le cadre de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la CEE		Consultants	–	52,6	–	71,5	78,2
		Voyages	–	37,8	–	–	29,8
		Participants aux séminaires	–	23,4	42,4	29,5	99,2
		<b>Total</b>	–	<b>113,8</b>	<b>42,4</b>	<b>101,0</b>	<b>207,2</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>					
a) Amélioration du suivi et de l'évaluation du secteur forestier pour favoriser la gestion durable des forêts	<p>i) Augmentation du pourcentage d'États membres de la CEE en mesure de fournir des données satisfaisantes sur les indicateurs qualitatifs de la gestion durable des forêts</p> <p>2014-2015 (référence) : 69 2016-2017 (estimation) : 69<sup>a</sup> 2018-2019 (objectif) : 75<sup>a</sup></p> <p>ii) Augmentation du pourcentage d'États membres de la CEE en mesure de fournir des données satisfaisantes sur les indicateurs quantitatifs de la gestion durable des forêts</p> <p>2014-2015 (référence) : 69 2016-2017 (estimation) : 69 2018-2019 (objectif) : 75</p> <p>iii) Nombre de mesures nouvelles prises par les États membres pour appliquer les normes de mesure et outils de suivi élaborés par la CEE aux fins de la gestion viable des forêts</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 2</p>	<p>L'objectif primordial du sous-programme est de renforcer les capacités nationales de gestion durable des forêts, des terres et du logement dans la région de la CEE dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable correspondants. En particulier, la Division s'attachera à améliorer les capacités dont disposent les États membres de la CEE pour élaborer des politiques de gestion des forêts, de logement, d'urbanisme et d'administration des villes qui répondent à l'impératif de durabilité et soient fondées sur l'analyse des faits et pour les mettre en œuvre. Elle aidera les États membres à : a) recueillir des données et informations; b) élaborer et appliquer de nouvelles méthodes et procédures de suivi et d'évaluation contribuant à la gestion durable des forêts; c) définir des politiques contribuant à la viabilité du logement, des marchés de l'immobilier, de l'urbanisation, de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire; d) mettre en œuvre la Charte de Genève sur le logement durable au niveau national.</p> <p>Ces objectifs seront atteints grâce à la stratégie suivante :</p> <p>a) Évaluation axée sur les résultats des systèmes nationaux de contrôle et outils analytiques connexes dans le secteur forestier, le secteur foncier et le secteur du logement (par exemple, définition au niveau national des critères et indicateurs de gestion forestière durable ou examens de l'administration des biens fonciers) et des politiques et programmes (par exemple, au moyen des profils de pays en matière de logement);</p> <p>b) Organisation de séminaires et d'ateliers destinés à aider les pays à élaborer des systèmes de contrôle et des politiques de gestion dans le secteur forestier, le secteur foncier et le secteur du logement;</p> <p>c) Facilitation des échanges de connaissances, de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience au niveau national (par exemple, dans le cadre des réseaux d'experts);</p> <p>d) Élaboration de supports pédagogiques portant sur la mise au point d'outils et de stratégies de contrôle et la mise en œuvre de politiques de gestion durable des forêts, des terres et du logement;</p>					

b) Renforcement des capacités nationales des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est de parvenir à une gestion durable des forêts	i) Augmentation du nombre de pays dont les politiques de logement, d'urbanisme et d'aménagement du territoire reposent sur les directives ou les recommandations de la CEE  2014-2015 (référence) : 23 2016-2017 (estimation) : 24 2018-2019 (objectif) : 25	e) Organisation de formations de cadres et de formateurs aux niveaux national et sous-régional (stratégie de formation de formateurs);	
	ii) Augmentation du nombre de pays dont les bonnes pratiques répondant à l'impératif de durabilité en matière de logement, d'urbanisation et d'administration des biens fonciers reposent sur des recommandations de la CEE  2014-2015 (référence) : 15 2016-2017 (estimation) : 25 2018-2019 (objectif) : 27	f) Conseils aux décideurs, experts et autres partenaires importants de la région sur les politiques à adopter en matière de gestion durable des forêts, des terres et du logement.  Aux ressources du programme ordinaire de coopération technique viendront s'ajouter des projets relevant de la dixième tranche du Compte pour le développement. Dans le cadre des sous-programmes relevant de la dixième tranche, des activités de renforcement des capacités seront menées en Europe orientale et centrale, dans le Caucase et en Asie centrale. Les projets visent à suivre la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à la gestion durable des forêts, des villes et des établissements humains. Le sous-programme sera mis en œuvre en partenariat avec la FAO, l'Institut forestier européen, la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, ONU-Habitat, Housing Europe, la Commission européenne et d'autres organisations concernées de la région de la CEE. La Division apportera des contributions régulières au Forum des Nations Unies sur les forêts, au Comité des forêts de la FAO et aux sessions d'ONU-Habitat. Par ailleurs, elle coordonnera activement ses initiatives de renforcement des capacités avec d'autres partenaires présents dans la région, afin d'éviter les doublons. Au niveau des pays, elle coopérera avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Les ressources supplémentaires demandées pour 2018-2019 (101 000 dollars) permettraient de financer les frais de voyage des participants et des consultants et devraient contribuer à intensifier les activités de renforcement des capacités prévues au titre du sous-programme et à améliorer ses résultats.	
	iii) Nombre de mesures nouvelles adoptées par les États membres dans les domaines du logement et de l'aménagement du territoire sur la base des études, des documents d'orientation et des évaluations axées sur les résultats établis par la CEE  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 4		
<i>Produits (participants)<sup>b</sup></i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	–	20	20
Séminaires et ateliers	–	9 (320)	10 (340)
<b>Total</b>	–	<b>29</b>	<b>30</b>

<sup>a</sup> En raison des ressources supplémentaires approuvées par l'Assemblée générale, l'objectif devrait passer de 69 en 2017 à 75 d'ici 2019.

<sup>b</sup> En raison des ressources supplémentaires approuvées par l'Assemblée générale, l'estimation pour 2016-2017 devrait passer de 8 (300) à 9 (320) et l'objectif pour 2018-2019 devrait passer de 9 à 10.

#### 4. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes : 7 623 900 dollars

- 23.49 Les activités menées dans ce domaine le seront par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), à l'appui du programme 18 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019. Ce programme visera à renforcer les moyens techniques dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour concevoir, élaborer, appliquer et évaluer des politiques publiques qui leur permettent de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale, encourager la convergence de la productivité et l'innovation dans leur économie, promouvoir une croissance durable en tenant compte des dimensions économique, sociale et environnementale du développement, remédier aux inégalités sociales, s'adapter à l'évolution démographique et produire des statistiques précises pour étayer la formulation de politiques publiques fondées sur des données factuelles. En particulier, il s'agira d'aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, réaliser les objectifs de développement durable et appliquer le Programme d'action d'Addis-Abeba.

Tableau 23.17 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	4 091,8	4 834,1	(276,1)	(5,7)	4 558,0	274,0	4 832,0
Consultants	734,9	762,3	226,3	29,7	988,6	59,8	1 048,4
Voyages	876,6	833,0	200,3	24,0	1 033,3	40,8	1 074,1
Subventions et contributions	293,3	313,9	355,5	113,3	669,4	–	669,4
<b>Total</b>	<b>5 996,6</b>	<b>6 743,3</b>	<b>506,0</b>	<b>7,5</b>	<b>7 249,3</b>	<b>374,6</b>	<b>7 623,9</b>

## Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

Entité responsable : Division du commerce international et de l'intégration de la CEPALC		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)					
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : programme 18, sous-programme 1, réalisations escomptées a) et b)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)	
<p><i>Objectif</i> : Renforcer les moyens techniques dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour mieux s'intégrer dans l'économie mondiale et améliorer la coopération régionale et l'intégration aux niveaux sous-régional et régional</p>		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	226,3	163,8	–	–	173,5
		Consultants	27,3	27,3	–	–	22,3
		Voyages	41,1	47,4	–	–	49,3
		Bourses, subventions et contributions	24,3	29,0	–	–	29,0
		<b>Total</b>	<b>319,0</b>	<b>267,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>274,1</b>
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets <sup>a</sup>					
a) Renforcement de la capacité des décideurs des pays membres de la CEPALC de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques commerciales et des stratégies de développement des exportations qui leur permettent de participer de manière plus active et plus équitable aux chaînes de valorisation aux niveaux mondial et régional	<p>Augmentation du nombre de pays qui ont utilisé les informations et les conseils dispensés par les services de coopération technique de la CEPALC pour concevoir et mettre en œuvre leurs politiques de développement du commerce et des exportations</p> <p>2014-2015 (référence) : 6 2016-2017 (estimation) : 8 2018-2019 (objectif) : 8</p>	<p>Pour exécuter les activités de renforcement des capacités, la Division s'appuiera sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme, en tirant pleinement parti des compétences de son personnel. Ces activités comprendront : a) des services consultatifs dispensés par des experts mobilisés en interne ou venus de l'extérieur et chargés de répondre à des besoins d'ordre strictement technique; b) des ateliers de formation nationaux, sous-régionaux et interrégionaux destinés à favoriser l'efficacité du transfert des connaissances; c) l'élaboration de supports pédagogiques spécialisés destinés à transférer les connaissances et les expériences tirées des projets pilotes; d) la création ou le renforcement de réseaux d'experts locaux chargés de développer les partenariats public-privé et les échanges de bonnes pratiques.</p> <p>En vue de répondre aux besoins et aux demandes des pays membres de la CEPALC, des activités de renforcement des capacités seront menées dans les domaines suivants : politique commerciale, chaînes de valorisation mondiales et régionales, commerce et développement durable, commerce sans exclusive et développement des exportations, intégration régionale et liens entre politique commerciale et politique industrielle, le but étant d'appuyer de façon efficace et rationnelle la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.</p> <p>Pour veiller à la bonne exécution du programme de travail, la Division continuera d'établir des partenariats à différents niveaux et de mettre à profit les atouts, les capacités et la complémentarité d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales (CNUCED, OMC, Centre du commerce international, OCDE, Banque mondiale, OIT, autres commissions régionales, FAO, PNUE). Elle invitera les pays membres à évaluer l'efficacité de ses activités de renforcement des capacités et à décrire les difficultés qu'ils s'attendent à rencontrer à l'avenir. Par ailleurs, elle continuera à compléter ses ressources internes en faisant appel à des experts venus de l'extérieur et à des consultants qu'elle fera travailler dans des domaines spécialisés en partenariat avec des donateurs extérieurs.</p>					
b) Renforcement de la capacité des secteurs d'exportation des pays membres de la CEPALC de répondre aux besoins et de saisir les occasions auxquels donnent lieu les objectifs environnementaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030	<p>Augmentation du nombre d'institutions publiques et d'associations d'entreprises et d'exportateurs des pays membres qui prennent des mesures, conformément aux recommandations de la CEPALC, pour répondre aux besoins et saisir les occasions auxquelles donnent lieu les objectifs environnementaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030</p>						

	2014-2015 (référence) : 15 2016-2017 (estimation) : 17 2018-2019 (objectif) : 17	Le sous-programme bénéficiera de sa complémentarité avec des projets de coopération technique financés par des donateurs extérieurs portant sur les chaînes de valorisation et le commerce sans exclusive. Il pourrait également tirer parti du projet du Compte pour le développement relevant de la dixième tranche sur les tableaux entrées-sorties se rapportant aux politiques industrielles et commerciales en Amérique centrale et en Amérique du Sud, qui sera mis en œuvre pendant l'exercice biennal 2018-2019.	
c) Renforcement des moyens dont disposent les administrations des pays membres de la CEPALC pour concevoir et mettre en œuvre des politiques efficaces de promotion du commerce sans exclusive, axées plus particulièrement sur l'emploi, l'égalité des sexes et la réduction de la pauvreté	Nombre d'administrations des pays membres de la CEPALC qui élaborent des politiques, des initiatives ou des mesures donnant suite aux recommandations en faveur du commerce sans exclusive, l'accent étant mis sur l'emploi, l'égalité des sexes et la réduction de la pauvreté  2014-2015 (référence) : 6 2016-2017 (estimation) : 8 2018-2019 (objectif) : 8		
<i>Produits (participants)</i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	20	22	22
Séminaires et ateliers	25 (350)	28 (400)	28 (400)
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>50</b>	<b>50</b>

<sup>a</sup> Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

## Sous-programme 2. Production et innovation

<i>Entité responsable</i> : Division du développement de la production et des entreprises de la CEPALC		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : programme 18, sous-programme 2, réalisations escomptées a) et b)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Renforcer les moyens techniques dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour encourager la convergence de la productivité et l'innovation		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	272,5	304,1	–	–	321,4
		Consultants	57,9	65,1	15,0	15,0	93,8
		Voyages	54,8	52,1	–	–	54,1
		Bourses, subventions et contributions	24,6	24,8	20,0	20,0	64,8
		<b>Total</b>	<b>409,8</b>	<b>446,1</b>	<b>35,0</b>	<b>35,0</b>	<b>534,1</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets<sup>a</sup></i>					
a) Renforcement des moyens dont disposent les pays de la région pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer des stratégies et des politiques propres à accroître leur productivité économique et leur pouvoir d'innovation	Augmentation du nombre de pays qui ont utilisé les informations et les recommandations obtenues auprès des services de coopération technique de la CEPALC pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des mesures propres à favoriser la productivité et l'innovation  2014-2015 (référence) : 6 2016-2017 (estimation) : 7 2018-2019 (objectif) : 10	<p>Pour exécuter le programme de travail, la Division s'appuiera sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme, en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles de son personnel. Les activités menées viseront à renforcer les moyens dont dispose la région de l'Amérique latine et des Caraïbes pour appliquer des politiques et des programmes dans les domaines suivants : convergence de la productivité, développement des entreprises, responsabilité sociale et gouvernance des entreprises, technologie et d'innovation, le but étant d'appuyer de façon efficace et rationnelle la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) des services consultatifs dispensés aux États membres de la CEPALC sur la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies et de politiques sectorielles destinées à encourager l'investissement, le développement des entreprises, la convergence de la productivité et l'innovation; b) des ateliers techniques permettant aux décideurs et partenaires des secteurs public et privé et aux représentants d'organisations de la société civile d'examiner et de présenter des recommandations pratiques et des moyens pour concevoir des politiques en faveur de la productivité et de l'innovation; c) la réalisation d'études techniques préalables à l'élaboration de supports pédagogiques destinés à faire mieux comprendre la convergence de la productivité, les sciences et la technologie, l'innovation et les investissements directs étrangers; d) le partage de connaissances avec des entreprises de la région dans les domaines de la responsabilité sociale et de la gouvernance.</p> <p>Pour veiller à la bonne exécution du programme de travail, la Division continuera d'établir des partenariats à différents niveaux et de mettre à profit les atouts, les capacités et la complémentarité des administrations, des universités et des instituts de recherche des pays, ainsi que d'autres organisations internationales (FAO, OCDE, ONUDI et Société andine de développement).</p> <p>Le sous-programme bénéficiera de sa complémentarité avec des projets de coopération technique financés par des donateurs extérieurs, en particulier l'Agence allemande de coopération internationale, la Communauté européenne et la Société andine de développement. Il sera également appuyé par : le</p>					
b) Amélioration des moyens dont disposent les pays de la région pour concevoir des politiques publiques et des systèmes réglementaires régissant la responsabilité sociale et la gouvernance des entreprises qui soient de nature à accroître la viabilité et la productivité des entreprises, le but étant que le secteur de production contribue davantage à la réalisation	i) Augmentation du nombre de pays dont les normes et réglementations ont été évaluées au moyen de l'indice de gouvernance des entreprises mis au point par le CEPALC, la Société andine de développement et la Banque interaméricaine de développement pour les sociétés effectuant des regroupements d'entreprises considérés comme des investissements directs étrangers  2015-2016 (référence) : - 2016-2017 (estimation) : 7 2018-2019 (objectif) : 8						

des objectifs de développement durable	ii) Augmentation du nombre de pays dont les normes et réglementations sur la gouvernance d'entreprise et les politiques de concurrence ont été évaluées au moyen de la méthode mise au point par la CEPALC et la Société andine de développement, afin d'ajouter différents niveaux d'analyse à l'élaboration des politiques publiques			projet du Compte de développement relevant de la dixième tranche sur les mégadonnées en tant qu'instruments de mesure de l'économie numérique dans les pays membres de la CEPALC et de conception de politiques de développement durable fondées sur l'analyse des faits pour l'après 2015; le projet de la onzième tranche visant à renforcer les moyens dont disposent les autorités nationales et locales pour formuler et mettre en œuvre des initiatives innovantes ouvertes à tous en faveur de la paix et du développement durable, axées en particulier sur la jeunesse et la biodiversité en Colombie, en collaboration avec le Chili et le Costa Rica. Les deux projets devraient être exécutés pendant l'exercice biennal 2018-2019. Le premier complétera les activités financées au moyen du programme ordinaire de coopération technique car il consistera à élaborer des indicateurs relatifs à l'économie numérique, qui permettront aux décideurs d'évaluer l'ampleur des changements structurels à l'œuvre dans leurs économies.
	2015-2016 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 3 2018-2019 (objectif) : 4			
<i>Produits (participants)</i>				
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>	
Services consultatifs	11	12	13	
Séminaires et ateliers	4 (60)	4 (60)	6 (80)	
Bourses	1	1	1	
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	

<sup>a</sup> Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

## Sous-programme 3. Politiques macroéconomiques et croissance

Entité responsable : Division du développement économique de la CEPALC		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)					
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : programme 18, sous-programme 3, réalisations escomptées a) et b)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Assurer une croissance économique durable et équitable dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en améliorant la conception et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et financières et de politiques de renforcement de la croissance à moyen et à long terme adaptées		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 985,4	2 433,2	6,0	6,0	1 968,8
		Consultants	377,5	379,2	60,0	60,0	520,5
		Voyages	340,4	312,3	50,0	50,0	427,9
		Bourses, subventions et contributions	42,0	41,9	90,0	90,0	221,9
		<b>Total</b>	<b>2 745,3</b>	<b>3 166,6</b>	<b>206,0</b>	<b>206,0</b>	<b>3 138,1</b>
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets <sup>a</sup>					
a) Renforcement des moyens dont disposent les décideurs nationaux des pays de la région pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des mesures macroéconomiques et financières visant à stabiliser la croissance, compte tenu des nouveaux enjeux macroéconomiques et des problèmes de financement du développement	Augmentation du nombre de décideurs saluant l'utilité des services consultatifs fournis par la CEPALC pour la conception de politiques propres à renforcer la croissance durable  2014-2015 (référence) : 5 2016-2017 (estimation) : 6 2018-2019 (objectif) : 8	<p>Pour exécuter le programme de travail, la Division s'appuiera sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme, en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles des bureaux sous-régionaux et nationaux de la CEPALC. Les activités menées viseront à renforcer les moyens dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour mettre en œuvre des politiques et des programmes dans les domaines suivants : croissance macroéconomique, finances et mobilisation des ressources nationales en complément de la mobilisation de ressources extérieures, le but étant d'appuyer de façon efficace et rationnelle la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) des services de coopération technique destinés à aider les États membres à concevoir et à évaluer des politiques et programmes macroéconomiques et financiers nationaux et des politiques et mesures nationales de mobilisation de ressources financières destinées au développement productif, social et environnemental, à l'architecture financière et à l'élaboration et l'application de politiques budgétaires mettant l'accent sur l'analyse de la relation entre, d'une part, les mesures budgétaires nationales et, d'autre part, la coordination et la coopération budgétaires au niveau mondial; b) des séminaires, ateliers et tables rondes au cours desquels les décideurs de la région présenteront de nouveaux cadres et modèles théoriques, examineront les nouveaux enjeux et partageront leurs bonnes pratiques; c) l'analyse des politiques macroéconomiques élaborées dans des domaines qui intéressent les parties concernées ou sur des questions nouvelles; d) la coordination de réseaux de décideurs, espaces propices aux échanges d'expériences et de bonnes pratiques; e) un appui apporté aux administrations nationales et locales pour les aider à analyser et évaluer les politiques afin qu'elles contribuent mieux à la réduction de la pauvreté, et à institutionnaliser les politiques de soutien au marché de l'emploi en zone rurale. Des mécanismes seront mis en place pour formuler des recommandations en faveur d'une politique budgétaire aussi équitable que possible.</p>					
b) Amélioration des moyens dont disposent les pays de la région pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer des politiques, des réglementations et des mesures destinées à promouvoir une croissance inclusive à long terme et à réaliser des progrès sociaux essentiels	i) Augmentation du pourcentage de bénéficiaires qui affirmer avoir mieux réussi à élaborer, mettre en œuvre et évaluer des politiques, réglementations et mesures destinées à promouvoir une croissance inclusive à long terme et à réaliser des progrès sociaux essentiels grâce aux services de coopération technique de la CEPALC						

	<p>2014-2015 (référence) : 80 2016-2017 (estimation) : 82 2018-2019 (objectif) : 85</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays qui tiennent compte des conseils pratiques et des outils et cadres expérimentaux fournis par la CEPALC pour analyser les nouveaux enjeux macroéconomiques et financiers et promouvoir une croissance sans exclusive</p> <p>2014-2015 (référence) : 6 2016-2017 (estimation) : 7 2018-2019 (objectif) : 9</p>	<p>Pour veiller à la bonne exécution du programme de travail, la Division continuera d'établir des partenariats à différents niveaux et de mettre à profit les atouts, les capacités et la complémentarité des administrations, des organismes régionaux et des établissements universitaires. Le sous-programme bénéficiera de sa complémentarité avec des projets consacrés à la croissance sans exclusive qui devraient recevoir un financement extérieur, et de la formulation et de l'application de politiques macroéconomiques à l'appui du développement durable. En particulier, il bénéficiera de la mise en œuvre conjointe du projet financé par le Gouvernement norvégien sur l'enseignement et la formation professionnels pour une plus grande égalité en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui devrait s'achever en octobre 2018.</p>																							
<i>Produits (participants)</i>																									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="478 670 611 727"><i>Nombre effectif 2014-2015</i></th> <th data-bbox="611 670 743 727"><i>Estimations 2016-2017</i></th> <th data-bbox="743 670 863 727"><i>Prévisions 2018-2019</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="478 727 611 768">Services consultatifs</td> <td data-bbox="611 727 743 768">45</td> <td data-bbox="743 727 863 768">48</td> <td data-bbox="863 727 995 768">50</td> </tr> <tr> <td data-bbox="478 768 611 808">Séminaires et ateliers</td> <td data-bbox="611 768 743 808">5 (75)</td> <td data-bbox="743 768 863 808">5 (75)</td> <td data-bbox="863 768 995 808">7 (90)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="478 808 611 849">Bourses</td> <td data-bbox="611 808 743 849">1</td> <td data-bbox="743 808 863 849">1</td> <td data-bbox="863 808 995 849">1</td> </tr> <tr> <td data-bbox="478 849 611 889">Projets opérationnels</td> <td data-bbox="611 849 743 889">2</td> <td data-bbox="743 849 863 889">3</td> <td data-bbox="863 849 995 889">3</td> </tr> <tr> <td data-bbox="478 889 611 930"><b>Total</b></td> <td data-bbox="611 889 743 930"><b>53</b></td> <td data-bbox="743 889 863 930"><b>57</b></td> <td data-bbox="863 889 995 930"><b>61</b></td> </tr> </tbody> </table>	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>	Services consultatifs	45	48	50	Séminaires et ateliers	5 (75)	5 (75)	7 (90)	Bourses	1	1	1	Projets opérationnels	2	3	3	<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>57</b>	<b>61</b>	
<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>																							
Services consultatifs	45	48	50																						
Séminaires et ateliers	5 (75)	5 (75)	7 (90)																						
Bourses	1	1	1																						
Projets opérationnels	2	3	3																						
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>57</b>	<b>61</b>																						

<sup>a</sup> Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

## Sous-programme 4. Développement social et égalité sociale

Entité responsable : Division du développement social de la CEPALC		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)					
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : programme 18, sous-programme 4, réalisations escomptées a) et b)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)	
<p><i>Objectif</i> : Promouvoir l'égalité économique et sociale dans la région et contribuer au bien-être général de la population selon une démarche multidimensionnelle et une approche privilégiant les droits de l'homme</p>		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	393,7	367,8	66	66	527,6
		Consultants	52,7	69,8	–	–	67,2
		Voyages	42,3	38,4	–	–	71,1
		Bourses, subventions et contributions	18,5	33,4	15	15	33,4
		<b>Total</b>	<b>507,2</b>	<b>509,4</b>	<b>81,0</b>	<b>81,0</b>	<b>699,3</b>
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets <sup>a</sup>					
a) Amélioration des connaissances et des moyens techniques dont disposent les administrations nationales et infranationales pour élaborer, appliquer et évaluer des politiques, plans et programmes de réduction de la pauvreté, de protection sociale et de lutte contre les inégalités structurelles ou naissantes qui se manifestent entre les groupes sociaux et entre les hommes et les femmes	<p>i) Nombre de politiques, mesures ou initiatives sociales adoptées par les administrations nationales ou infranationales des pays de la région pour réduire les inégalités structurelles ou naissantes, conformément aux recommandations de la CEPALC</p> <p>2014-2015 (référence) : 7 2016-2017 (estimation) : 8 2018-2019 (objectif) : 9</p> <p>ii) Pourcentage de parties prenantes déclarant avoir bénéficié des services de coopération technique de la CEPALC pour améliorer les initiatives sociales visant à réduire les inégalités</p> <p>2014-2015 (référence) : 76 2016-2017 (estimation) : 77 2018-2019 (objectif) : 80</p>	<p>Pour exécuter le programme de travail, la Division s'appuiera sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme et tirera pleinement parti des compétences intersectorielles du siège sous-régional, en vue de fournir un appui efficace et rationnel aux États membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030</p> <p>L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des pays de la région de mettre en œuvre des politiques et des programmes dans les domaines suivants : pauvreté, protection sociale, dépenses sociales, handicap, jeunesse, informatique et développement social, et inégalités entre les groupes sociaux et entre les hommes et les femmes. À cette fin, il est prévu de continuer d'aider les pays de la région à adopter des pactes sociaux qui recueillent un consensus et leur donnent une légitimité et une marge de manœuvre politiques leur permettant de mener à bien les réformes et les politiques nécessaires pour surmonter ces difficultés.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) la réalisation d'études qualitatives et quantitatives appliquées, la production d'analyses, la diffusion de leurs résultats et l'élaboration de recommandations pratiques; b) l'élaboration d'une documentation technique sur l'analyse des questions et des politiques sociales à l'intention des pays et des organes régionaux ou sous-régionaux; c) l'organisation de séminaires ou d'ateliers consacrés à l'examen des mesures proposées et destinés à faciliter la coordination, et les services d'assistance correspondants; d) des services d'assistance technique fournis sur demande.</p> <p>Des synergies seront créées dans le cadre de programmes et de projets de coopération technique financés par des fonds extrabudgétaires, notamment le programme de coopération de la CEPALC et de l'Agence allemande de coopération internationale et un projet financé par la Norvège, dans des domaines liés aux systèmes de protection sociale, aux procédures régissant les dépenses sociales et à l'évaluation des politiques sociales. En outre, le sous-programme tirera parti d'un projet s'inscrivant dans la onzième tranche du Compte pour le développement, intitulé « Ne pas faire de laissés-pour-compte en Amérique latine et dans les Caraïbes : renforcer les institutions et la cohérence et l'intégration des politiques sociales au niveau national afin de promouvoir l'égalité et de réaliser les objectifs de développement durable », qui devrait être mis en œuvre pendant l'exercice biennal 2018-2019.</p>					
b) Renforcement des moyens techniques dont disposent les organismes à vocation sociale pour mieux analyser les questions sociales et améliorer les retombées et l'efficacité de l'action menée par les pouvoirs publics dans ce domaine	<p>i) Nombre d'organismes à vocation sociale qui appliquent les recommandations de la CEPALC pour mieux analyser les questions sociales</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 5 2018-2019 (objectif) : 6</p>						

	<p>ii) Pourcentage de bénéficiaires d'une assistance technique qui déclarent que l'analyse et les recommandations de la CEPALC sur les questions sociales les ont aidés à concevoir des politiques destinées à améliorer les retombées et l'efficacité de l'action des pouvoirs publics</p> <p>2014-2015 (référence) : 67 2016-2017 (estimation) : 68 2018-2019 (objectif) : 69</p>	<p>Dans le cadre du sous-programme, la Division continuera, en partenariat avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, à aider les pays de la région à mettre au point des méthodes et à analyser leurs politiques, notamment en vue de lutter contre la pauvreté touchant les enfants (CEPALC/UNICEF), d'améliorer la protection sociale et la sécurité alimentaire (CEPALC/FAO), de lutter contre la faim et la malnutrition (CEPALC/Programme alimentaire mondial) et de répondre aux besoins des jeunes (CEPALC/FNUAP et CEPALC/Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains).</p>		
<i>Produits (participants)</i>				
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>	
Services consultatifs	18	19	19	
Séminaires et ateliers	5 (75)	5 (75)	6 (80)	
Bourses de perfectionnement	1	1	1	
Projets opérationnels	2	2	3	
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>29</b>	

<sup>a</sup> Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

## Sous-programme 5 Population et développement

<i>Entité responsable</i> : Division de la population de la CEPALC		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)				
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : programme 18, sous-programme 6, réalisations escomptées a) et b)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)
<i>Objectif</i> : Renforcer les moyens dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour intégrer les questions de population dans leurs politiques et programmes de développement		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
		352,1	348,8	–	–	368,6
		13,8	13,7	–	–	7,9
		45,9	42,7	–	–	44,4
		36,1	36,5	–	–	36,5
		<b>447,9</b>	<b>441,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>457,4</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets<sup>a</sup></i>				
a) Renforcement des moyens techniques dont disposent les parties prenantes chargées des questions de population et de développement dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour suivre les tendances démographiques et étudier les questions de population et de développement en vue d'en tenir compte dans les politiques et programmes sociodémographiques	Nombre d'organismes nationaux de statistique ayant bénéficié de services de coopération technique qui ont pris des dispositions pour tenir compte des recommandations de la CEPALC lors de la préparation et de la conduite des recensements de la population et des logements et de l'évaluation de leurs résultats  2014-2015 (référence) : 6 2016-2017 (estimation) : 7 2018-2019 (objectif) : 8	<p>L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de mettre en œuvre des politiques et des programmes relatifs à des questions de population et de développement, et sur le suivi de l'application des accords internationaux tels que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Consensus de Montevideo sur la population et le développement, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, la Charte de San José des droits des personnes âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités, qui s'appuieront sur les moyens d'analyse dont dispose la Division, comprendront : a) des services consultatifs dispensés aux États membres qui en feront la demande pour les aider à évaluer les tendances démographiques et à analyser les facteurs démographiques et leurs incidences sur les besoins du secteur social, afin de leur permettre d'élaborer des politiques économiques et sociales; b) l'organisation de cours, ateliers et séminaires permettant aux participants d'approfondir leurs connaissances et d'améliorer les moyens techniques dont ils disposent pour surveiller les tendances démographiques, s'attaquer aux problèmes de population et de développement et suivre l'application des recommandations relatives à la réalisation des objectifs des accords internationaux, un accent particulier étant mis sur les questions concernant les peuples autochtones, l'analyse démographique et les résultats des recensements; c) l'élaboration de supports pédagogiques et la conduite de recherches dans l'optique de ces cours et ateliers.</p> <p>Pour garantir la bonne exécution de son programme de travail, la Division continuera, dans le cadre du sous-programme, d'établir des partenariats à différents niveaux et de mettre à profit les atouts, les capacités et la complémentarité des acteurs stratégiques, notamment les organismes nationaux de statistique de la région et d'autres administrations nationales et infranationales, ainsi que les organisations non gouvernementales opérant aux niveaux régional et mondial, dont les réseaux universitaires et les centres de recherche, le FNUAP et d'autres entités compétentes des Nations Unies.</p>				
b) Renforcement des moyens techniques dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour appliquer les recommandations énoncées dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Consensus de Montevideo sur la population et le développement et d'autres accords internationaux portant	Nombre d'institutions ayant bénéficié des services de coopération technique de la CEPALC qui ont pris des dispositions pour tenir compte des recommandations de la Commission dans le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans les accords internationaux concernés et la mise en œuvre des recommandations correspondantes					

sur ces questions, pour suivre l'application de ces recommandations et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs y afférents	2014-2015 (référence) : 9 2016-2017 (estimation) : 10 2018-2019 (objectif) : 11		
<i>Produits (participants)</i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	30	34	34
Séminaires et ateliers	5 (80)	6 (95)	6 (95)
Bourses de perfectionnement	2	3	3
Projets opérationnels	1	1	1
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>44</b>	<b>44</b>

Le sous-programme tirera également parti de l'appui fourni dans le cadre du programme sur les statistiques et les données de la dixième tranche du Compte pour le développement (volet consacré à la population et aux statistiques démographiques et indicateurs relatifs au pilier social) et du projet de la dixième tranche du Compte pour le développement portant sur le renforcement des capacités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'évaluer les possibilités et les défis de la transition démographique dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement durable, chacun de ces programmes devant être mis en œuvre pendant l'exercice biennal 2018-2019.

<sup>a</sup> Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

## Sous-programme 6. Développement durable et établissements humains

<i>Entité responsable</i> : Division du développement durable et des établissements humains de la CEPALC		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 18, sous-programme 7, réalisations escomptées a) et b)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Renforcer la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'améliorer l'intégration des considérations de gestion de l'environnement dans les politiques économiques et sociales et l'aménagement du territoire selon une optique de développement durable et de prise en compte des changements climatiques		Consultants	44,4	48,8	–	45,1	
		Voyages	52,1	56,9	–	39,9	
		Bourses, subventions et contributions	33,1	33,9	18,5	18,5	89,4
		<b>Total</b>	<b>129,6</b>	<b>139,6</b>	<b>18,5</b>	<b>18,5</b>	<b>174,4</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets<sup>a</sup></i>					
a) Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'intégrer des considérations écologiques dans les politiques et les mesures de développement, en particulier concernant le développement durable, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et les établissements humains	<p>i) Augmentation du nombre de gouvernements qui progressent dans l'application des registres des rejets et transferts de polluants ou contrôlent les coûts et dépenses environnementaux, conformément aux recommandations de la Commission</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 2 2018-2019 (objectif) : 3</p> <p>ii) Augmentation du nombre de gouvernements ayant bénéficié des activités de renforcement des capacités de la Commission, qui considèrent avoir accru leur capacité globale d'évaluer la performance environnementale ou qui ont mis en place ou perfectionné des instruments écologiques et économiques intégrés qui seront utilisés dans les politiques et mesures relatives au développement durable</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 4 2018-2019 (objectif) : 5</p>	<p>Pour exécuter son programme de travail, la Division s'appuiera sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme et tirera pleinement parti des compétences des bureaux sous-régionaux et de la Division du développement durable et des établissements humains de la CEPALC. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de mettre en œuvre des politiques et des programmes dans les domaines de l'environnement, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, et des établissements humains.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) la fourniture aux États membres de la CEPALC, sur demande, de services consultatifs relatifs aux registres des rejets et transferts de polluants; aux coûts et aux dépenses environnementaux; aux méthodes et aux outils d'analyse pour les études de performance environnementale et les évaluations de la durabilité, et à la comptabilité environnementale et économique intégrée, à l'appui à la mise en œuvre du principe 10; l'organisation d'ateliers multipartites sur le suivi des objectifs de développement durable et le dispositif d'application du principe de responsabilité, un accent particulier étant mis sur les objectifs et les cibles consacrés à la consommation et à la production durables, à l'utilisation durable des écosystèmes et de la biodiversité et aux changements climatiques; b) des services consultatifs dispensés aux États membres qui en feront la demande afin de mettre à leur disposition des informations pertinentes, des outils d'analyse des questions environnementales et des instruments écologiques et économiques; c) l'organisation de cours et ateliers et l'octroi de bourses de perfectionnement afin de soutenir les efforts déployés par les pays pour faire progresser la mise en œuvre d'un instrument régional visant à améliorer les droits d'accès à l'information, la participation et la justice dans le domaine de l'environnement, conformément au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement; d) la fourniture aux États membres de services de coopération technique relatifs aux politiques et aux mécanismes de mise en œuvre du principe 10 au niveau national, y compris les registres des rejets et transferts de polluants; e) des services consultatifs dispensés aux États membres qui en feront la demande afin de les aider à suivre et à examiner la mise en œuvre du volet environnemental du Programme de développement durable à l'horizon 2030.</p>					

b) Renforcement de la capacité des gouvernements des pays de la région et d'autres parties prenantes de suivre et de faire progresser l'application des accords internationaux relatifs à la viabilité environnementale, aux changements climatiques et aux établissements humains	i) Augmentation du nombre de gouvernements qui sont parvenus, avec l'appui de la CEPALC, à améliorer concrètement, au niveau national, les droits d'accès à l'information sur les questions environnementales, dans le cadre de la coopération et des accords régionaux  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 4 2018-2019 (objectif) : 5		
	ii) Pourcentage de participants aux ateliers interrogés qui reconnaissent que le contenu les a aidés à renforcer leur capacité de suivre la réalisation des objectifs de développement durable relatifs au pilier environnement du développement durable et des établissements humains  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 65 2018-2019 (objectif) : 68		
<i>Produits (participants)</i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	12	13	13
Séminaires et ateliers	5 (75)	5 (75)	6 (80)
Bourses de perfectionnement	1	1	1
Projets opérationnels	4	4	5
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>25</b>

Les activités du sous-programme tireront parti de l'exécution du projet de la dixième tranche du Compte pour le développement, qui vise à renforcer la capacité des gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de suivre les problèmes sociaux et environnementaux essentiels et d'agir grâce à des informations de meilleure qualité, à l'élaboration de stratégies fondées sur des données factuelles et à la participation des parties prenantes, et de celle du projet de la onzième tranche du Compte pour le développement, qui vise à améliorer la coordination, la cohérence et l'efficacité de l'application du volet environnemental du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes, chacun de ces projets devant être réalisé pendant l'exercice biennal 2018-2019. Des services consultatifs fournis à l'appui du principe 10 viendront compléter les mesures de renforcement des capacités prévues dans le cadre du second projet, et ils porteront sur des problèmes et préoccupations de mise en œuvre propres à chaque pays, aidant ainsi les pays à préparer la réunion intergouvernementale prévue au titre dudit projet. L'exécution du programme de travail tirera également parti des activités menées dans le cadre du projet EUROCLIMA plus, qui sera réalisé en 2018-2019, et dont l'objectif principal est d'accompagner 18 pays d'Amérique latine dans la transition vers une économie à faible intensité de carbone, en mettant l'accent sur la réalisation des contributions déterminées au niveau national.

<sup>a</sup> Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.



	<p>ii) Augmentation du nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui, après avoir bénéficié de services de coopération technique de la Commission, participent à la conception et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies régionales dans les domaines de l'infrastructure, la logistique et la mobilité qui vont dans le sens des recommandations formulées par la Commission</p> <p>2014-2015 (référence) : 4 2016-2017 (estimation) : 6 2018-2019 (objectif) : 7</p>	<p>des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, ONU-Eau et la CNUCED. Elle recherchera des synergies et des complémentarités avec d'autres partenaires, notamment les banques multilatérales (la Banque centraméricaine d'intégration économique, la Société andine de développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale), le Parlement latino-américain et l'Organisation latino-américaine de l'énergie, parmi d'autres institutions internationales et régionales compétentes. Le sous-programme devrait tirer parti de l'exécution d'un projet extrabudgétaire financé par l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement et de projets d'envergure nationale et régionale portant sur la gouvernance durable des ressources naturelles, l'efficacité énergétique, la fourniture de services publics de distribution, la logistique, les services d'infrastructure et les systèmes de transport, en tenant compte de mécanismes d'intégration régionale tels que l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud du Conseil sud-américain pour l'infrastructure et la planification de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, le Projet d'intégration et de développement mésoaméricain et le Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale. Le sous-programme bénéficiera également de l'exécution du projet de la onzième tranche du projet du Compte pour le développement intitulé « Suivi de la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'énergie : utiliser les observatoires régionaux pour renforcer les moyens techniques dont disposent les pays des régions de la CEPALC, la CEE, la CESAO, la CEA et la CESAP pour élaborer des politiques », qui devrait être mis en œuvre pendant l'exercice biennal 2018-2019.</p>	
<i>Produits (participants)</i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	14	14	15
Séminaires et ateliers	4 (60)	5 (50)	7 (70)
Bourses de perfectionnement	1	1	1
Projets opérationnels	1	1	1
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>24</b>
<p>En ce qui concerne les questions de la gouvernance durable des ressources naturelles et de l'efficacité énergétique, les activités exécutées au titre du sous-programme devraient bénéficier de la mise en œuvre de projets extrabudgétaires financés par des organismes de coopération français, allemands ou espagnols. L'assistance technique fournie portera en particulier sur les questions suivantes : a) gouvernance des ressources naturelles (extraction); b) complémentarité et intégration énergétiques; c) scénarios sur la viabilité énergétique à l'horizon 2030, aux niveaux national et régional; d) lien entre eau et énergie; e) perspectives de développement de l'industrie des hydrocarbures dans la région. Les activités exécutées au titre du sous-programme tireront également parti du projet de la onzième tranche du Compte pour le développement intitulé « Suivi de la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'énergie : utiliser les observatoires régionaux pour renforcer les moyens techniques dont disposent les pays de la région de la CEPALC pour élaborer des politiques », qui devrait être mis en œuvre pendant l'exercice biennal 2018-2019.</p>			

<sup>a</sup> Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

## Sous-programme 8. Statistiques

Entité responsable : Division de statistique de la CEPALC		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)					
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : Programme 18, sous-programme 10, réalisations escomptées a) et b)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Renforcer la capacité des pays d'Amérique latine de collecter, d'utiliser et de compiler des données statistiques pertinentes, exactes et à jour pour l'élaboration des politiques économiques, sociales et environnementales des pays de la région		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	781,7	752,7	–	–	795,4
		Consultants	–	–	35,0	35,0	67,1
		Voyages	77,5	71,2	–	–	74,0
		Bourses, subventions et contributions	27,8	27,4	25,0	25,0	77,4
		<b>Total</b>	<b>887,0</b>	<b>851,3</b>	<b>60,0</b>	<b>60,0</b>	<b>1 013,9</b>
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets <sup>a</sup>					
a) Amélioration des moyens techniques dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour suivre l'évolution de la situation économique et sociale et de l'état de l'environnement et formuler des politiques fondées sur des données factuelles	<p>i) Augmentation du nombre de politiques, mesures et initiatives mises en œuvre par les pays pour appliquer les recommandations de la CEPALC en ce qui concerne l'établissement de statistiques relatives aux tendances économiques, environnementales et sociales</p> <p>2014-2015 (référence) : 10 2016-2017 (estimation) : 11 2018-2019 (objectif) : 12</p> <p>ii) Pourcentage de participants aux ateliers de formation qui considèrent que les recommandations de la CEPALC les ont aidés à progresser dans le suivi des questions sociales et de l'accomplissement des objectifs de développement durable</p> <p>2014-2015 (référence) : 78 2016-2017 (estimation) : 80 2018-2019 (objectif) : 85</p>	<p>Pour exécuter le programme de travail, la Division s'appuiera sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme, en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles du personnel des bureaux sous-régionaux. Les moyens consacrés à l'établissement de statistiques économiques, environnementales et sociales seront étoffés à l'appui de l'application des recommandations issues du Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN de 2008) et du Système de comptabilité environnementale et économique de 2012, et de l'intensification de l'intégration régionale des systèmes statistiques nationaux. À cette fin, les activités suivantes seront menées : a) fourniture de services consultatifs aux États membres de la CEPALC qui en feront la demande, en vue de renforcer leur capacité de recueillir, de compiler, d'archiver, d'analyser et de diffuser des statistiques officielles et des indicateurs – domaines concernés : comptabilité nationale; statistiques sociales et économiques de base – mais aussi de les aider à produire des données de haute qualité aux fins de l'élaboration de politiques, l'accent étant mis sur les statistiques économiques de base et les indicateurs; b) ateliers et formations visant à améliorer les méthodes utilisées pour la collecte de données et l'analyse de la comptabilité nationale, enquêtes sur les ménages, établissement de statistiques sociales et environnementales; suivi et examen des progrès réalisés s'agissant des objectifs de développement durable et mise au point de politiques sociales connexes; c) études techniques axées sur les organismes nationaux de statistique et d'autres institutions publiques compétentes afin d'améliorer leur capacité de produire des statistiques économiques, sociales et environnementales.</p> <p>Il est également prévu de tirer parti du programme de statistique lancé dans le cadre des projets de la dixième tranche du Compte de l'ONU pour le développement, en complément des autres activités menées en vue d'accroître les moyens techniques dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour suivre les tendances économiques, environnementales et sociales et pour formuler des politiques fondées sur des observations factuelles. Il est également prévu de tirer parti de l'exécution d'un projet extrabudgétaire financé par l'Agence allemande de coopération internationale.</p>					
b) Renforcement des capacités techniques des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes de mettre en œuvre	Nombre d'institutions ayant bénéficié de services de coopération technique qui ont adopté de nouvelles mesures aux fins de la mise en œuvre du						

le Système de comptabilité nationale et d'améliorer l'intégration régionale des systèmes statistiques nationaux	Système de comptabilité nationale et du renforcement de l'intégration régionale des systèmes statistiques nationaux, conformément aux recommandations de la CEPALC  2014-2015 (référence) : 7 2016-2017 (estimation) : 8 2018-2019 (objectif) : 8			Pour que le programme de travail soit mené à bien, on continuera de forger des partenariats à divers niveaux et d'exploiter les atouts et les capacités de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, des autres commissions régionales, du PNUD, de la Banque mondiale, des organisations sous-régionales telles que le Centre régional d'assistance technique de l'Amérique centrale, Panama et la République dominicaine, du Centre régional d'assistance technique des Caraïbes, de la Communauté des Caraïbes, de la Banque centrale des Caraïbes orientales et des organismes du système des Nations Unies actives dans la région, en faisant jouer toutes les synergies possibles.
<i>Produits (participants)</i>				
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>	
Services consultatifs	30	35	35	
Séminaires et ateliers	4 (60)	4 (60)	5 (70)	
Bourses de perfectionnement	2	2	2	
Projets opérationnels	3	3	3	
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>44</b>	<b>45</b>	

<sup>a</sup> Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

### Sous-programme 9. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale

Entité responsable : Bureau sous-régional de la CEPALC pour le Mexique et l'Amérique latine		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)					
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : Programme 18, sous-programme 11, réalisations escomptées a) et b)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)	
<p><i>Objectif</i> : Renforcer les capacités institutionnelles des pays de la sous-région de concevoir, d'évaluer, de promouvoir et d'appliquer des politiques et des mesures favorables à un développement économique et social durable et équitable</p>		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	21,0	151,2	–	–	161,8
		Consultants	77,9	74,3	–	–	73,0
		Voyages	95,9	94,7	15	15	129,4
		Bourses, subventions et contributions	26,4	27,6	–	–	27,6
		<b>Total</b>	<b>221,2</b>	<b>347,8</b>	<b>15,0</b>	<b>15,0</b>	<b>391,8</b>
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets <sup>a</sup>					
a) Renforcement de la capacité des institutions nationales et sous-régionales en matière de conception, d'évaluation, de promotion et de mise en œuvre de politiques, de cadres et mécanismes dans les domaines du développement socioéconomique, de l'intégration et du développement productif, en privilégiant particulièrement l'égalité multidimensionnelle (c'est-à-dire l'égalité des sexes, des ethnies et des territoires), l'élimination de la pauvreté et les transformations structurelles.	<p>Augmentation du nombre d'institutions qui, ayant bénéficié des services de coopération technique de la CEPALC, appliquent les recommandations concernant les domaines du développement socioéconomique, de l'intégration et du développement productif, en privilégiant l'égalité multidimensionnelle (c'est-à-dire l'égalité des sexes, des ethnies et des territoires), l'élimination de la pauvreté et les transformations structurelles</p> <p>2014-2015 (référence) : 6 2016-2017 (estimation) : 7 2018-2019 (objectif) : 9</p>	<p>Dans l'exécution du programme de travail, le Bureau s'appuiera sur les dimensions normatives et analytiques associées au sous-programme, en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles du personnel des bureaux sous-régionaux. Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) des services consultatifs destinés à répondre à des besoins spécifiques de nature plutôt technique; b) des ateliers de formation organisés aux niveaux sous-régional et national pour rendre plus efficace le transfert des connaissances; c) la production de supports pédagogiques portant sur des méthodes de partage des enseignements tirés de l'expérience sur un plan général; d) l'aide au fonctionnement ou à l'instauration de réseaux de compétences locales, afin de resserrer les liens entre les pays en développement grâce à l'échange des meilleures pratiques.</p> <p>L'objectif est de renforcer les capacités des pays de la sous-région de concevoir, d'évaluer, de promouvoir et d'appliquer des politiques et des mesures axées sur le développement économique et social durable et équitable, l'intégration et le développement productif – en privilégiant les transformations structurelles et l'égalité multidimensionnelle – et le développement durable, l'accent étant mis sur l'énergie, l'agriculture et les changements climatiques.</p> <p>Il est prévu d'exploiter des effets de synergie avec un projet s'inscrivant dans la onzième tranche du Compte pour le développement, à savoir « Ne laisser personne de côté en Amérique latine et dans les Caraïbes : renforcer les institutions ainsi que la cohérence et l'intégration des politiques sociales au niveau national afin de promouvoir l'égalité et de réaliser les objectifs de développement durable », qui devrait être mis en œuvre en 2018-2019. Ce projet viendra compléter les travaux menés dans le cadre du sous-programme en mettant l'accent sur les besoins des administrations nationales et infranationales, des milieux universitaires et des organisations de la société civile aux fins de l'application effective des politiques publiques et de la réalisation des objectifs de développement durable, l'accent étant mis sur la réduction des inégalités et un meilleur exercice de leurs droits par les populations les plus défavorisées.</p>					
b) Renforcement de la capacité des institutions nationales et sous-régionales en matière de conception, d'évaluation, de promotion et de mise en œuvre de politiques, de cadres et mécanismes dans les domaines du développement durable, notamment de	i) Augmentation du nombre d'institutions qui, ayant bénéficié de services de coopération technique de la CEPALC, appliquent les recommandations concernant des domaines liés au développement durable, notamment l'énergie, l'agriculture et les changements climatiques						

l'énergie, de l'agriculture et des changements climatiques	2014-2015 (référence) : 6 2016-2017 (estimation) : 7 2018-2019 (objectif) : 8			<p>On poursuivra l'exécution du projet financé par le Fonds international de développement agricole axé sur la modernisation économique et sociale des chaînes de valeur dans les zones rurales grâce à des politiques de promotion de l'accès aux services financiers par des moyens novateurs afin de tirer parti des envois de fonds en Amérique latine et dans les Caraïbes. En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, on continuera à mobiliser des ressources pour aider la sous-région à renforcer la capacité d'analyse et d'élaboration de réformes budgétaires favorables à l'environnement au niveau national, l'objectif étant de rendre possible une croissance économique durable; à mettre en œuvre des politiques et des programmes fondés sur les droits aux fins de l'élimination de la pauvreté, l'accent étant mis sur la réduction des inégalités territoriales; à renforcer la cohérence des politiques sur les ressources hydriques et énergétiques et à promouvoir auprès des organismes publics des mesures complémentaires en la matière; à mettre de nouveaux moyens au service d'un développement durable, inclusif et résilient face aux changements climatiques dans les pays appartenant au Système d'intégration de l'Amérique centrale.</p> <p>Pour garantir la bonne exécution du programme de travail, le Bureau continuera de forger des partenariats à divers niveaux et de tirer parti des atouts et des capacités propres aux acteurs des secteurs public et privé qui revêtent une importance stratégique, ainsi qu'à d'autres organismes des Nations Unies qui œuvrent dans la sous-région, en exploitant les effets de synergie possibles avec les activités que mènent ces divers interlocuteurs. Les capacités internes du sous-programme continueront d'être développées – pour maîtriser les nouveaux enjeux, on fera appel à des experts et consultants externes recrutés pour des contrats de courte durée.</p>
	ii) Pourcentage de stagiaires qui, ayant pris part aux formations sur le renforcement des capacités dispensées par la CEPALC, reconnaissent l'utilité des méthodes, techniques et outils enseignés en ce qui concerne le développement durable, et plus particulièrement l'énergie, l'agriculture et les changements climatiques			
	2014-2015 (référence) : 83 2016-2017 (estimation) : 85 2018-2019 (objectif) : 87			
<i>Produits (participants)</i>				
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>	
Services consultatifs	120	120	123	
Séminaires et ateliers	3 (150)	3 (150)	3 (150)	
Bourses de perfectionnement	8	10	10	
Projets opérationnels	5	4	4	
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>137</b>	<b>140</b>	

<sup>a</sup> Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

## Sous-programme 10. Activités sous-régionales dans les Caraïbes

Entité responsable : Bureau sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)					
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : Programme 18, sous-programme 12, réalisations escomptées a) et b)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Renforcer la dynamique du développement durable dans les Caraïbes et resserrer la coopération entre la sous-région et l'Amérique latine		Autres dépenses de personnel	59,1	312,5	–	–	342,3
		Consultants	34,1	35,4	20,0	20,0	75,0
		Voyages	64,6	60,6	15,0	15,0	94,0
		Subventions et contributions	31,3	30,4	–	–	30,4
		<b>Total</b>	<b>189,1</b>	<b>438,9</b>	<b>35,0</b>	<b>35,0</b>	<b>541,7</b>
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets <sup>a</sup>					
a) Renforcement de la capacité des pays de la sous-région de régler les problèmes liés au développement économique et social et à l'aménagement de l'environnement	<p>i) Augmentation du nombre de pays ayant utilisé les recommandations formulées à l'issue des travaux de recherche et des services consultatifs de la CEPALC pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, des programmes et des mesures visant à régler les problèmes liés au développement économique et social et à l'aménagement de l'environnement</p> <p>2014-2015 (référence) : 6 2016-2017 (estimation) : 7 2018-2019 (objectif) : 8</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de participants aux ateliers qui affirment que les services de coopération technique de la CEPALC leur ont permis de formuler des politiques, des programmes et des mesures visant à régler les problèmes liés au développement économique, social et environnemental</p> <p>2014-2015 (référence) : 76 2016-2017 (estimation) : 80 2018-2019 (objectif) : 82</p>	<p>Des activités de renforcement des capacités seront élaborées et mises en œuvre de manière à aider les pays de la sous-région à mieux concevoir, évaluer, promouvoir et appliquer des politiques et des mesures axées sur un développement économique et social durable et équitable, l'accent étant mis sur l'adaptation aux changements climatiques, l'efficacité énergétique, les cadres de modélisation macroéconomique dans l'optique de la planification transversale des activités liées au développement, l'égalité hommes-femmes, le vieillissement de la population et les statistiques.</p> <p>Pour exécuter le programme de travail, le Bureau s'appuiera sur les capacités normatives et analytiques associées au sous-programme, en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles du personnel des bureaux sous-régionaux. Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) la fourniture d'une assistance technique et de services consultatifs aux États membres qui en feront la demande en ce qui concerne les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, notamment la réduction des risques et l'évaluation des répercussions environnementales et socioéconomiques des phénomènes naturels extrêmes; b) l'organisation d'ateliers et de séminaires de perfectionnement des connaissances et de renforcement des capacités dans les domaines économique, social et environnemental – évaluation des catastrophes naturelles; élaboration de stratégies, de politiques et de mesures de réduction des risques aux fins de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets; réforme des politiques commerciales visant à accroître la compétitivité; suivi des accords commerciaux et des résultats commerciaux; exploitation des technologies de l'information et des communications au service du développement et de la gestion des connaissances; enjeux liés au développement (parité des sexes, handicap, protection sociale et migration); science, technologie et innovation au service du développement durable; c) la fourniture de services consultatifs aux États membres qui en feront la demande en ce qui concerne les politiques macroéconomiques et l'intégration régionale, les technologies de l'information et des communications au service du développement, les sociétés de l'information et les économies du savoir, l'égalité des sexes, les questions sociales, la population, les statistiques et leur développement, l'aménagement de l'environnement, la préparation en prévision des catastrophes et la réduction des risques de catastrophe; d) la</p>					

<i>Produits (participants)</i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	35	35	37
Séminaires et ateliers	6 (60)	6 (60)	6 (60)
Bourses de perfectionnement	–	–	–
Projets opérationnels	3	4	5
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>45</b>	<b>48</b>

<sup>a</sup> Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

## **5. Développement économique et social en Asie occidentale : 6 159 800 dollars**

- 23.52 Le programme ordinaire de coopération technique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) appuie les priorités de développement des États membres et joue un rôle primordial dans la constitution ou dans le renforcement de leurs capacités de développement socioéconomique. Il s'articule sur des services consultatifs et d'appui. Grâce à des activités de coopération technique, la CESAO traduit dans la pratique ses travaux normatifs. Les parties prenantes recevront des conseils techniques sur la base desquels mener des recherches axées sur les politiques dont les résultats seront exploités, tout comme les recommandations pertinentes, au moyen d'une combinaison d'activités, menées notamment dans le cadre d'ateliers de renforcement des capacités et de projets pilotes, ou financées grâce à des bourses de perfectionnement. Les activités de coopération technique favorisent également les échanges de connaissances au profit du développement de la coopération Sud-Sud – les États membres tirant parti de l'expérience de chacun et des enseignements qui en ont été tirés.
- 23.53 Pendant la période biennale 2018-2019, il sera accordé encore plus d'attention aux trois priorités fixées par la CESAO, à savoir le développement durable, la justice sociale et l'intégration régionale, aussi le programme ordinaire de coopération technique visera-t-il à aider les États membres à mieux formuler et à exécuter efficacement les politiques, stratégies et programmes nationaux en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 23.54 La CESAO ne ménage aucun effort pour adopter une approche cohérente, interdisciplinaire et axée sur les résultats. Ses activités de coopération technique se muent progressivement en des projets intégrés et multidisciplinaires orientés sur le long terme et riches de vecteurs de changement. Dans cette optique, la CESAO coopère avec un large éventail de partenaires. En outre, la Commission fait porter l'essentiel de ses activités de coopération technique sur les besoins des pays les moins avancés, des pays en situation de conflit et des pays en transition économique. Sur le terrain, le personnel, les conseillers régionaux et les consultants de la CESAO agissent de concert aux fins de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique : ils mettent ainsi au point des solutions pragmatiques et apportent un meilleur appui aux politiques et initiatives gouvernementales.
- 23.55 Conformément au plan-programme biennal pour la période 2018-2019 et dans l'optique de la gestion axée sur les résultats, la CESAO s'oriente vers une méthode de planification intégrée selon laquelle les projets de coopération technique contribueront aux réalisations escomptées associées aux sous-programmes de son programme de travail biennal et du plan-programme biennal.
- 23.56 Les projets de coopération technique sont conçus conformément aux priorités établies par la CESAO – les préoccupations mondiales se trouvent ainsi inscrites dans une perspective régionale. De plus en plus, la Commission intègre systématiquement dans ses activités de coopération technique des enjeux transversaux de première importance, comme l'égalité des sexes, les droits de l'homme et la viabilité environnementale, et elle sollicite une plus grande participation de la part de la société civile, notamment du secteur privé. Toutes les activités de coopération technique de la Commission sont fortement empreintes d'une dimension régionale et sous-régionale.
- 23.57 En outre, le programme axé sur les résultats, inspiré des plans régionaux et nationaux, reflétera les besoins des pays membres de la CESAO. Son exécution fera l'objet d'un suivi, qu'il s'agisse de l'utilisation des fonds ou des étapes clés des projets.
- 23.58 Le programme ordinaire de coopération technique s'articule sur sept domaines d'activité, à savoir :
1. Gestion des ressources naturelles propice au développement durable;

2. Politiques sociales;
  3. Développement économique et intégration;
  4. Technologie au service du développement;
  5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits;
  6. Promotion de la femme;
  7. Atténuation des conflits et développement.
- 23.59 En 2018-2019, la CESAO organisera une réunion annuelle du Réseau de coopération technique, ainsi qu'elle en a décidé dans sa résolution 328 (XXIX), adoptée à sa vingt-neuvième session ministérielle, tenue à Doha du 13 au 15 décembre 2016 : elle y a appelé à la revitalisation du Réseau en tant qu'organe de coordination essentiel, compte tenu du nouveau mandat qui est le sien. Le Réseau est un groupe de réflexion qui agit en tant que tribune pour l'échange de données d'expérience et d'enseignements tirés entre les États membres de la CESAO. Il facilite et renforce les contributions de la Commission à la prestation de services de coopération technique aux États membres pour ce qui est des questions d'intérêt commun.
- 23.60 Les deux réunions prévues seront financées au moyen d'un transfert de ressources à l'intérieur du chapitre 23; aucun crédit supplémentaire n'est demandé. Il en résultera une légère diminution des ressources allouées à l'ensemble des sous-programmes au titre du nouveau mandat et par une augmentation correspondante des ressources inscrites à la rubrique Gestion de la coopération technique.
- 23.61 Des crédits destinés à financer les activités liées au Programme 2030 sont alloués à chacun des sept sous-programmes. Au titre du sous-programme 2, le Groupe du Programme 2030 de la CESAO coordonne la mise en œuvre des activités relatives au Programme 2030 et participe directement à leur exécution. Il est également proposé qu'une partie du budget alloué à l'exécution du nouveau mandat au titre de l'exercice 2018-2019 soit affectée à la rubrique Gestion de la coopération technique. C'est la traduction de la nouvelle méthode de planification du programme ordinaire de coopération technique que la CESAO a l'intention d'expérimenter : des crédits prélevés sur ce budget seront alloués à chacun des sept sous-programmes selon des critères tels que les grandes orientations définies dans une optique intégrée et intersectorielle, les répercussions escomptées sur les bénéficiaires, l'utilisation de méthodes innovantes de planification et l'assurance d'obtenir des résultats concrets au titre de chacun des sept sous-programmes.
- 23.62 Comme indiqué au tableau 23.18, le montant total des prévisions budgétaires pour le programme ordinaire de coopération technique pour 2018-2019 s'élève à 5 871 400 dollars, répartis comme suit : le montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (5 453 200 dollars) et un montant supplémentaire de 468 000 dollars alloués spécifiquement à l'exécution du Programme 2030, minorés d'un montant de 49 800 dollars, correspondant à la part incombant à la CESAO au titre du programme ordinaire pour l'accomplissement des objectifs en matière d'efficacité prescrits par l'Assemblée générale.
- 23.63 En 2018-2019, huit conseillers régionaux seront affectés aux sous-programmes de la CESAO – soit un conseiller régional supplémentaire, pour le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

Tableau 23.18 Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	3 319,4	3 877,0	(52,0)	(1,3)	3 825,0	236,3	4 061,3
Consultants	663,7	441,7	(30,5)	(6,9)	411,2	25,1	436,3
Voyages	464,9	449,6	104,1	23,2	553,7	21,9	575,6
Services contractuels	11,5	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	74,6	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	621,4	684,9	396,6	57,9	1 081,5	5,1	1 086,6
<b>Total</b>	<b>5 155,5</b>	<b>5 453,2</b>	<b>418,2</b>	<b>7,7</b>	<b>5 871,4</b>	<b>288,4</b>	<b>6 159,8</b>

## Sous-programme 1. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable

<i>Entité responsable</i> : Division des politiques du développement durable de la CESAO		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 19, sous-programme 1, réalisation escomptée a)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Aider les pays membres à améliorer leur sécurité alimentaire, hydrique et énergétique et à renforcer leur résilience face aux changements climatiques dans l'optique d'une gestion intégrée des ressources naturelles		Autres dépenses de personnel	431,8	363,5	–	–	385,8
		Consultants	58,1	69,9	–	–	68,9
		Voyages	68,0	62	–	–	64,4
		Bourses, subventions et contributions	124,2	112,5	–	–	107,5
		<b>Total</b>	<b>682,1</b>	<b>607,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>626,6</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets<sup>a</sup></i>					
a) Renforcement de la capacité des pays de faire concorder leur plan national de développement avec les objectifs de développement durable	Augmentation du nombre de politiques, de stratégies et de programmes intégrés adoptés et de mécanismes créés pour qu'il soit systématiquement tenu compte des objectifs de développement durable dans les plans nationaux de développement  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 3	Les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de ce sous-programme prendront les formes suivantes :  a) Sensibilisation et conseils en ce qui concerne les politiques et appui technique : dans le cadre de missions de courte durée ou de durée moyenne, des conseillers régionaux – experts techniques internes ou externes – dispenseront des avis aux pays membres qui en feront la demande au sujet de points techniques précis. Ils régleront les plus pressants des problèmes liés au développement durable, dans les domaines de l'environnement, de l'eau, de la résilience face aux changements climatiques, de la sécurité alimentaire, de l'énergie durable, des objectifs de développement durable, de la technologie au service du développement, de la réduction des risques de catastrophe et dans d'autres domaines pertinents;  b) Renforcement des capacités des fonctionnaires grâce à l'organisation de séminaires et d'ateliers de formation, à l'octroi de bourses, ainsi qu'au partage des connaissances et au réseautage aux niveaux régional, sous-régional et national. Les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique seront encore intensifiées au moyen de projets d'aide au développement exécutés au titre de la onzième tranche et axés sur l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment et le renforcement de la résilience du secteur agricole, ainsi que de projets financés au moyen de ressources extrabudgétaires et concernant les disciplines que couvre le sous-programme. Des ateliers régionaux et sous-régionaux devraient être consacrés à des questions relatives à l'eau, à l'énergie, à l'environnement et à la sécurité alimentaire, et porter plus particulièrement sur les thèmes suivants : « Suivi des progrès accomplis dans la région arabe au titre des cibles associées aux objectifs de développement durable qui concernent l'énergie », « L'action climatique au service du renforcement des capacités nécessaires à l'exécution du Programme 2030 au niveau régional : des solutions énergétiques durables adaptées aux besoins des pays », « Formation technique spécialisée aux techniques de négociation à l'intention des États arabes », « Renforcer les mesures de sécurité alimentaire dans les pays arabes » et « Comment réduire encore la production de déchets dans la région arabe ».					
b) Renforcement de la capacité des pays membres d'améliorer la coopération et la coordination dans les domaines de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie	Augmentation du nombre de résolutions, de recommandations, d'outils et de techniques propres à améliorer la coopération régionale en ce qui concerne l'alimentation, l'eau et l'énergie dans les pays membres.  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 3 2018-2019 (objectif) : 6						
c) Renforcement de la résilience des États membres et des populations vulnérables face aux changements climatiques	Augmentation du nombre de pays membres élaborant des politiques, des stratégies et des mécanismes coordonnés visant à atténuer les effets des changements climatiques, à						

	s'y adapter et à réduire les risques de catastrophe			Plusieurs bourses seront également octroyées pour favoriser la participation active des pays membres aux instances internationales et régionales responsables des questions liées à la gestion durable des ressources naturelles – comme la Semaine arabe de l'eau, organisée par l'Arab Countries Water Utilities Association; la Gulf Water Conference (Conférence du Golfe sur l'eau) de la Water Science and Technology Association; l'Arab Water Forum (Forum arabe sur l'eau), organisé par l'Arab Water Council; la vingt-quatrième et la vingt-cinquième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; l'Arab Forum for Renewable Energy and Energy Efficiency (Forum arabe pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique); l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement – et pour présenter les succès enregistrés dans le cadre des projets axés sur la sécurité alimentaire et l'efficacité énergétique.  Afin d'exécuter efficacement le programme de travail prévu dans le cadre du sous-programme, la CESAO continuera d'établir des partenariats à divers niveaux avec la Ligue des États arabes, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et l'Arab Countries Water Utilities Association.
	2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 3 2018-2019 (objectif) : 6			
<i>Produits (participants)</i>				
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>	
Services consultatifs	13	10	15	
Séminaires et ateliers	12 (160)	20 (400)	8 (180)	
Bourses de perfectionnement	2	3	6	
Projets opérationnels	–	1	–	
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>34</b>	<b>29</b>	

<sup>a</sup> Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

## Sous-programme 2. Développement social

<i>Entité responsable</i> : Division du développement social de la CESAO		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 19, sous-programme 2, réalisation escomptée a)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Renforcer la capacité des pays membres d'élaborer des politiques et des programmes sociaux axés sur les droits qui favorisent l'inclusion, la protection et la justice sociales		Autres dépenses de personnel	360,2	364,1	–	–	747,3
		Consultants	43,8	63,4	–	–	18,3
		Voyages	46,9	59,7	–	–	63,4
		Services contractuels	5,5	-	–	–	–
		Bourses, subventions et contributions	69,4	40,3	–	–	80,2
		<b>Total</b>	<b>525,8</b>	<b>527,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>909,2</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets<sup>a</sup></i>					
a) Renforcement de la capacité des gouvernements de mettre au point des politiques intégrées axées sur les droits qui favorisent un développement social inclusif	Augmentation du nombre de déclarations officielles, d'expressions d'engagement et de mesures favorisant le développement social inclusif  2014-2015 (référence) : 1 2016-2017 (estimation) : 2 2018-2019 (objectif) : 5	<p>Dans le cadre du sous-programme, la CESAO mènera des activités dans les domaines pertinents du développement social afin de renforcer la capacité des pays membres d'adopter des politiques et des programmes sociaux fondés sur les droits, qui favorisent l'inclusion, la protection et la justice sociales ainsi que le développement participatif, et elle appuiera les initiatives nationales et régionales menées pour que les questions concernant les migrations, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées soient systématiquement prises en compte dans les politiques, les plans et les programmes de développement.</p> <p>Afin d'atteindre les objectifs fixés pour le sous-programme, la CESAO dispensera des services consultatifs et organisera des séminaires régionaux et sous-régionaux, elle élaborera des documents de formation et elle fera connaître les meilleures pratiques recensées et les données d'expérience recueillies au plan régional. Ce faisant, elle s'appuiera sur ses points forts en matière d'établissement de normes et d'analyse, elle exploitera les résultats des travaux menés pendant les périodes biennales précédentes et, pour mieux répondre aux besoins techniques spécifiques, elle tirera pleinement parti des services des spécialistes internes mais aussi de conseillers et experts techniques externes engagés à court terme.</p> <p>Les activités menées seront les suivantes :</p> <p>a) Fourniture de services consultatifs et organisation de projets de coopération technique à l'intention des pays membres qui en feront la demande, à des fins de sensibilisation et de renforcement des capacités pour l'élaboration de politiques et de programmes visant à promouvoir un développement social partagé, fondé sur les dispositifs relatifs au développement et aux droits de l'homme arrêtés au niveau international, notamment les cibles du Programme 2030 qui concernent le développement social, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Nouveau Programme pour les villes;</p> <p>b) Fourniture de services consultatifs aux pays membres qui en feront la demande en vue de les aider à tenir compte systématiquement, dans leurs plans et programmes de développement, des questions pertinentes qui concernent les migrations, les jeunes et les personnes âgées;</p> <p>c) Fourniture de services consultatifs aux pays membres qui en feront la demande afin de les aider à élaborer ou à appliquer des politiques plus axées sur l'égalité et plus justes socialement, ainsi que des mesures visant à accroître la participation de la société civile;</p>					
b) Renforcement de la capacité des gouvernements de tenir compte des questions de migration dans leur plan de développement	i) Augmentation du nombre de déclarations officielles témoignant de la volonté de tenir compte des questions de migration dans la planification du développement  2014-2015 (référence) : 2 2016-2017 (estimation) : 3 2018-2019 (objectif) : 4  ii) Augmentation du nombre de pays membres qui affirment avoir progressé dans l'élaboration de plans d'action nationaux sur les migrations et le développement  2014-2015 (référence) : 2 2016-2017 (estimation) : 3 2018-2019 (objectif) : 4						

<p>c) Consolidation des connaissances des pays membres et de leur capacité à incorporer systématiquement les principes de justice sociale et les outils s'y rapportant dans leurs politiques, plans et programmes nationaux de développement</p>	<p>Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont utilisé les connaissances et les compétences acquises grâce aux activités de la CESAO pour incorporer les principes de justice sociale ou les outils s'y rapportant dans leurs politiques, plans et programmes de développement nationaux</p> <p>2014-2015 (référence) : 25 2016-2017 (estimation) : 50 2018-2019 (objectif) : 70</p>	<p>d) Organisation d'un atelier régional sur le renforcement des capacités aux fins de l'inclusion sociale en milieu urbain, consacré plus particulièrement aux programmes d'assainissement des quartiers insalubres dans les pays arabes;</p> <p>e) Organisation d'un atelier de renforcement des capacités sur le thème « Migrations internationales et développement : prise en compte systématique de la question des migrations dans la planification du développement en vue d'atteindre les objectifs et cibles de développement durable connexes » (gouvernance, politiques sur les migrations de travail, etc.);</p> <p>f) Organisation d'un atelier de renforcement des capacités sur la consolidation des partenariats entre les pouvoirs publics et la société civile dans le cadre des mécanismes de réforme et de gouvernance dans la région arabe.</p> <p>Dans le cadre du sous-programme, la CESAO exécutera aussi des projets du Compte pour le développement portant sur la justice sociale, les politiques urbaines, les migrations internationales et le développement participatif. La combinaison des activités mentionnées ci-dessus et des produits connexes des quatre projets d'aide au développement contribuera à maximiser les résultats escomptés du sous-programme, notamment pour ce qui est de favoriser l'inclusion sociale et la prise en compte systématique des questions de justice sociale et des migrations internationales dans les stratégies nationales de développement. En complément de ces activités, des produits connexes seront réalisés grâce aux ressources extrabudgétaires, y compris un atelier de renforcement des capacités sur la prise en compte systématique de la question de la justice sociale dans les plans nationaux de développement, et un conseiller régional se consacrera entièrement aux questions portant sur le développement social et les objectifs de développement durable.</p>																
<p>d) Renforcement de la capacité des États membres de respecter le Programme 2030 et d'établir des liens avec celui-ci</p>	<p>i) Augmentation du nombre de plans et de stratégies nationaux dans lesquels il est tenu compte des objectifs de développement durable</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 8</p>	<p>Pour mener à bien ces activités, la CESAO continuera de mettre à profit les partenariats qu'elle a déjà établis ou en établira de nouveaux afin de combler le déficit de connaissances et d'intensifier la coopération interrégionale et intrarégionale. Dans le cadre du sous-programme, elle travaillera en étroite collaboration avec les organisations internationales, les autorités gouvernementales et les institutions régionales pour le développement, les institutions de recherche et les groupes de réflexion de premier plan, ainsi qu'avec des organisations de la société civile nationales et régionales, notamment l'OIT, l'OIM, la Banque mondiale, ONU-Habitat, l'UNICEF, l'UNESCO, le FNUAP, le PNUD, les autres commissions régionales, la Ligue des États arabes, les membres du groupe de travail du Mécanisme de coordination régionale sur les migrations internationales dans la région arabe, les membres du Groupe d'appui interorganisations pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées, les conseils nationaux de la population, le Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement, la Friedrich Naumann Foundation et Beyond Reform and Development. Enfin, elle continuera de recueillir les avis des pays membres sur les activités qu'elle mène dans le cadre du sous-programme par l'intermédiaire du Comité du développement social.</p>																
<p>ii) Augmentation du nombre de cas dans lesquels les États Membres participent aux dialogues régionaux sur les mesures visant à atteindre les objectifs de développement durable ainsi que sur les activités de suivi et d'examen s'y rapportant</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 10</p>		<p>La CESAO fera également fond sur l'expérience acquise pendant les périodes biennales précédentes pour aider les pays à appliquer les éléments sociaux du Programme 2030. Dans le cadre du sous-programme, elle s'emploiera aussi à renforcer les capacités des pays membres d'appliquer le Programme 2030 et de suivre et évaluer les progrès accomplis à cet égard, selon leurs besoins, en mettant l'accent sur les objectifs de développement durable qui touchent à l'intégration du Programme dans les plans nationaux. Elle dirigera en outre les préparatifs du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en organisant le Forum arabe de haut niveau pour le développement durable et en établissant l'Arab Sustainable Development Report (rapport sur le développement durable dans la région arabe).</p>																
<p><i>Produits (participants)</i></p>																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><i>Nombre effectif 2014-2015</i></th> <th><i>Estimations 2016-2017</i></th> <th><i>Prévisions 2018-2019</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services consultatifs</td> <td>8</td> <td>6</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Séminaires et ateliers</td> <td>11 (275)</td> <td>7 (175)</td> <td>7 (175)</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>19</b></td> <td><b>13</b></td> <td><b>19</b></td> </tr> </tbody> </table>		<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>	Services consultatifs	8	6	12	Séminaires et ateliers	11 (275)	7 (175)	7 (175)	<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>															
Services consultatifs	8	6	12															
Séminaires et ateliers	11 (275)	7 (175)	7 (175)															
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>19</b>															
<p>Services consultatifs</p>	<p>8</p>	<p>6</p>																
<p>Séminaires et ateliers</p>	<p>11 (275)</p>	<p>7 (175)</p>																
<p><b>Total</b></p>	<p><b>19</b></p>	<p><b>13</b></p>																
<p></p>	<p></p>	<p><b>19</b></p>																

<sup>a</sup> Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

### Sous-programme 3. Développement économique et intégration

<i>Entité responsable</i> : Division de l'intégration et du développement économiques de la CESAO		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2018-2019</i> : Programme 19, sous-programme 3, réalisation escomptée b)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Renforcer la capacité des pays membres de concevoir et d'appliquer des politiques et des stratégies macroéconomiques fondées sur les connaissances en utilisant les outils quantitatifs de la CESAO pour planifier sur le long terme leur développement et leur croissance économiques, mettre au point des mesures de création d'emploi et d'atténuation de la pauvreté et inscrire le financement de leur développement dans le cadre d'un dispositif régional d'intégration complet.		Autres dépenses de personnel	1 051,8	1 693,7	48,0	48,0	1 383,2
		Consultants	285,3	94,5	27,0	27,0	211,3
		Voyages	140,7	94,3	50,0	50,0	224,7
		Services contractuels	6,0	–	–	–	–
		Subventions et contributions	86,1	151,1	173,0	173,0	464,9
		<b>Total</b>	<b>1 569,9</b>	<b>2 033,6</b>	<b>298,0</b>	<b>298,00</b>	<b>2 284,1</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets<sup>a</sup></i>					
a) Renforcement de l'efficacité des mesures prises par les États membres pour réduire la pauvreté dans le cadre d'une approche multidimensionnelle de la pauvreté	Augmentation du nombre de pays membres adoptant des orientations générales justes et profitables à tous en matière sociale et macroéconomique  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 2	Le programme de travail correspondant au sous-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 aura été conçu de telle sorte que les résultats des activités normatives et analytiques soient utilisés aux fins de l'élaboration d'activités d'appui d'ordre opérationnel et technique avec les parties prenantes de la région. Le renforcement des capacités sera assuré de diverses manières : a) des services consultatifs seront dispensés par des conseillers régionaux engagés à titre temporaire, afin de répondre à certains besoins techniques à moyen terme (6 à 12 mois); b) des services consultatifs seront offerts ponctuellement par des spécialistes internes et externes pour répondre à des besoins techniques spécifiques; c) des ateliers de formation nationaux, sous-régionaux, régionaux et interrégionaux seront organisés pour améliorer le transfert des connaissances en matière de promotion de l'intégration régionale, de politiques macroéconomiques, de planification nationale					

<p>b) Élaboration et exécution par les États membres de politiques visant à combler les besoins de financement et à collecter des fonds auprès de sources traditionnelles et nouvelles afin de pouvoir appliquer les programmes de développement internationaux.</p>	<p>i) Réalisation d'études techniques comprenant des données fiables et compatibles sur le financement du développement.</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 1</p> <p>ii) Création d'une instance dans le cadre de laquelle des représentants arabes puissent échanger compétences et connaissances en ce qui concerne diverses thématiques intéressant le financement du développement.</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 1</p>	<p>et de financement du développement, de mesure de la pauvreté, de facilitation du commerce et de transports; d) on élaborera des supports de formation à des méthodes spécifiques grâce auxquelles les pays ayant mené des projets pilotes pourront faire bénéficier d'autres États membres des enseignements généraux tirés de l'expérience acquise; e) des réseaux régionaux de compétences seront créés ou renforcés grâce au partage de données d'expérience, d'études de cas et de pratiques exemplaires; f) les pays membres de la CESAO qui en feront la demande recevront une assistance technique spéciale destinée à renforcer leur capacité d'élaborer et d'appliquer des politiques et stratégies macroéconomiques à même de favoriser la croissance économique durable, la création d'emplois et l'atténuation de la pauvreté.</p> <p>Dans le cadre du sous-programme, la CESAO poursuivra le renforcement des moyens dont ses pays membres disposent pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle afin de mieux en comprendre les causes profondes et les problèmes qui y sont associés. En principe, deux ateliers régionaux y seront consacrés, l'un en 2018 et l'autre en 2019, avec pour objectifs d'aider les pays à suivre l'évolution de la pauvreté et à élaborer et exécuter des stratégies régionales de réduction de la pauvreté et des inégalités.</p> <p>En ce qui concerne les questions relatives au financement du développement, notamment l'exécution du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme 2030, une série d'activités visant à fournir un appui technique aux pays membres et des missions de conseil seront menées. En outre : a) une note d'information sur le financement du développement dans la région arabe sera élaborée sur le thème suivant : « Répertoire des besoins de financement et mobiliser, combiner et utiliser efficacement les outils permettant de les combler »; b) une seconde note d'information du même type portera sur les nouveaux mécanismes et institutions qui apportent un appui à la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national; c) un atelier régional de formation sur le financement du développement durable dans la région arabe sera organisé, au cours duquel les agents de l'État apprendront à répertorier les besoins de financement et à mobiliser, combiner et utiliser efficacement les outils de financement disponibles à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national. On établira une plateforme ou un forum arabe sur le financement du développement sur la base des résultats de cet atelier, sur le modèle du Forum arabe de haut niveau pour le développement durable.</p> <p>La CESAO a pour mandat de renforcer les capacités de ses États membres d'élaborer et d'exécuter des politiques propres à améliorer la planification et l'établissement de politiques en faveur du développement durable dans le domaine de l'économie : à ce titre, elle prévoit d'organiser un atelier sous-régional ou régional pour, d'une part, répertorier les besoins de financement en la matière et mobiliser, combiner et utiliser efficacement tous les outils de financement disponibles et, d'autre part, proposer d'instaurer de nouveaux mécanismes et de nouvelles institutions à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national et/ou d'investir dans la reconstruction et le développement de la région arabe.</p> <p>En outre, la CESAO continuera de prêter son concours à ses pays membres pour ce qui est de l'élaboration de plans de développement au niveau national. Une note de cadrage, un plan d'action</p>
<p>c) Renforcement des capacités du ministère concerné à analyser le plan national de développement à l'aide d'outils de modélisation et de prévision.</p>	<p>i) Note de cadrage et budgétisation axée sur les résultats convenue avec les pays membres</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 1</p> <p>ii) Élaboration par la CESAO d'outils techniques qui sont présentés aux ministères des pays ou zones membres (Égypte, Maroc, Oman, État de Palestine)</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 2</p>	

<p>d) Renforcement de l'application des principes de bonne gouvernance économique afin de promouvoir des transformations économiques profitant à tous et l'intégration régionale grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration de la capacité concurrentielle des pays arabes à revenu intermédiaire (tranche inférieure) et renforcement de la capacité des agents de l'État de concevoir des plans et des stratégies à cet effet;</li> <li>- L'amélioration de la capacité des pays arabes d'atteindre les objectifs de développement durable et d'améliorer leurs méthodes de planification</li> </ul>	<p>i) Nombre de pays arabes à revenu intermédiaire (tranche inférieure) dont le gouvernement a conscience qu'il est important de tenir compte de la capacité concurrentielle dans les plans nationaux</p> <p>2014-2015 (référence) : - 2016-2017 (estimation) : - 2018-2019 (objectif) : 1</p> <p>ii) Nombre de pays arabes à revenu intermédiaire (tranche inférieure) dont le gouvernement a inscrit le renforcement de la capacité concurrentielle parmi les cibles nationales et s'est doté d'une stratégie pour parvenir à cet objectif</p> <p>2014-2015 (référence) : - 2016-2017 (estimation) : - 2018-2019 (objectif) : 1</p> <p>iii) Nombre de pays arabes dont le gouvernement a inclus les objectifs de développement durable dans le plan de développement national</p> <p>2014-2015 (référence) : - 2016-2017 (estimation) : - 2018-2019 (objectif) : 2</p>
---	--

et un budget seront mis au point en vue de la fourniture d'une assistance technique au titre de l'élaboration de tels plans dans deux des pays ou zones proposés suivants : l'Égypte, le Maroc, Oman et l'État de Palestine. Des recherches approfondies seront menées et des conseils pratiques seront fournis. Des outils techniques seront créés et présentés aux ministères des pays ou des territoires membres. Il faudra notamment définir la mission des experts, collecter des données, procéder à une évaluation de la situation, élaborer des modèles (matrice de comptabilité sociale, modèle d'équilibre général calculable, interface de ce modèle), présenter ces outils aux ministères, tenir compte de leurs remarques et suggestions et mettre au point et présenter la version finale de ces outils.

Les pays membres recevront l'assistance technique dont ils ont besoin pour élaborer leurs plans et stratégies de développement grâce à l'ensemble de produits et services qui leur seront proposés dans le cadre du sous-programme et destinés à favoriser l'adoption d'une démarche de planification du développement national qui soit à la fois chiffrée, logique et fondée sur des données. En outre, des outils conviviaux permettant de visualiser et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan, en comparaison avec les autres secteurs de l'économie, seront mis au point.

Dans le cadre du sous-programme, la CESAO mènera en 2018-2019 des activités de renforcement des capacités visant à aider les pays membres à être plus compétitifs. Une note de synthèse technique sera établie, qui mettra l'accent sur la nécessité de renforcer la capacité concurrentielle au niveau national et de concevoir des stratégies à cette fin. Un atelier régional sera consacré aux moyens à mobiliser pour que les plans nationaux accordent la place voulue à la capacité concurrentielle et aux stratégies qui visent à la renforcer. En outre, des documents de formation seront élaborés à l'intention des participants à un atelier régional qui devrait être consacré à l'inclusion des objectifs de développement durable dans les plans nationaux.

Des services consultatifs seront également fournis aux pays membres afin de les aider à mener des négociations dans le secteur du commerce des services. Des documents de référence technique seront élaborés pour trois pays membres. D'autres activités ponctuelles similaires seront menées sur demande, en fonction des ressources disponibles. En outre, dans le cadre du sous-programme, la CESAO aidera les États membres à mettre en place un guichet arabe unique pour faciliter le commerce. Une proposition de guichet arabe unique sera élaborée et présentée.

<p>e) Amélioration de la coordination régionale entre les États membres aux fins de la mise en place d'infrastructures transfrontières, en particulier pour faciliter les transports et les échanges commerciaux</p>	<p>i) Augmentation du nombre d'États membres qui adoptent et appliquent des accords régionaux ou bilatéraux de commerce transfrontière ou de facilitation du commerce, tels que celui de l'Union douanière arabe, en vue de renforcer les échanges commerciaux intrarégionaux et interrégionaux</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : – 2018-2019 (objectif) : 2</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'États membres qui adoptent les accords du système de transport intégré entre pays arabes et créent des comités nationaux chargés de faciliter le transport et le commerce</p> <p>2014-2015 (référence) : 43 2016-2017 (estimation) : 44 2018-2019 (objectif) : 45</p>																			
<i>Produits (participants)</i>																				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="506 899 625 971"><i>Nombre effectif 2014-2015</i></th> <th data-bbox="625 899 745 971"><i>Estimations 2016-2017</i></th> <th data-bbox="745 899 898 971"><i>Prévisions 2018-2019</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="149 971 506 1016">Services consultatifs</td> <td data-bbox="506 971 625 1016">25</td> <td data-bbox="625 971 745 1016">27</td> <td data-bbox="745 971 898 1016">29</td> </tr> <tr> <td data-bbox="149 1016 506 1062">Séminaires et ateliers</td> <td data-bbox="506 1016 625 1062">17 (425)</td> <td data-bbox="625 1016 745 1062">17 (450)</td> <td data-bbox="745 1016 898 1062">20 (500)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="149 1062 506 1107">Projets opérationnels</td> <td data-bbox="506 1062 625 1107">5</td> <td data-bbox="625 1062 745 1107">–</td> <td data-bbox="745 1062 898 1107">–</td> </tr> <tr> <td data-bbox="149 1107 506 1179"><b>Total</b></td> <td data-bbox="506 1107 625 1179"><b>47</b></td> <td data-bbox="625 1107 745 1179"><b>44</b></td> <td data-bbox="745 1107 898 1179"><b>49</b></td> </tr> </tbody> </table>	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>	Services consultatifs	25	27	29	Séminaires et ateliers	17 (425)	17 (450)	20 (500)	Projets opérationnels	5	–	–	<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>44</b>	<b>49</b>
<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Estimations 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>																		
Services consultatifs	25	27	29																	
Séminaires et ateliers	17 (425)	17 (450)	20 (500)																	
Projets opérationnels	5	–	–																	
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>44</b>	<b>49</b>																	

<sup>a</sup> Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

### Sous-programme 4. La technologie au service du développement et de l'intégration régionale

Entité responsable : Division de la technologie au service du développement de la CESAO		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)					
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : Programme 19, sous-programme 4, réalisation escomptée a)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)	
Objectif : Aider les États membres de la CESAO à parvenir à un développement durable non exclusif en renforçant les moyens dont ils disposent pour mettre en place des cadres institutionnels relatifs à l'innovation et à la technologie		Autres dépenses de personnel	333,7	364,1	–	–	386,4
		Consultants	54,9	49,7	–	–	47,7
		Voyages	70,9	71,8	–	–	66,1
		Bourses, subventions et contributions	50,8	48,0	–	–	50,0
		<b>Total</b>	<b>510,3</b>	<b>533,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>550,2</b>
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets <sup>a</sup>					
a) Renforcement des cadres institutionnels nationaux relatifs à l'innovation et à la technologie afin de parvenir à un développement durable non exclusif	Augmentation du nombre de politiques, de stratégies et de plans, nouveaux ou révisés, visant à exploiter la technologie au service du développement et de l'innovation  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 1 2018-2019 (objectif) : 3	<p>Dans le cadre de ce sous-programme, on entreprendra de renforcer les capacités dans le domaine des politiques liées à l'informatique et aux communications et dans celui de la science, de la technologie et de l'innovation. On fournira aux États membres, à la Ligue des États arabes et à ses organisations des conseils pratiques et un appui technique en matière de politiques, d'innovation et de recherche-développement dans le domaine de l'informatique et des communications, de manière à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action et de programmes aux niveaux national, sous-régional et régional.</p> <p>Les activités de coopération technique porteront sur :</p> <p>a) L'élaboration de programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux axés sur les politiques et stratégies liées à l'informatique et aux communications; les cadres réglementaires et juridiques; les contenus numériques en arabe; la gouvernance d'Internet; le système de noms de domaine en arabe; l'économie numérique; les politiques d'innovation; le renforcement de la coopération; les sociétés intelligentes; l'administration en ligne; les services numériques; la mise à profit de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que de l'informatique et des communications aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable; l'esprit d'entreprise;</p> <p>b) L'élaboration du contenu et l'organisation d'ateliers de formation axés sur le renforcement des capacités;</p> <p>c) La participation à la planification et à l'évaluation des activités prévues dans le cadre du sous-programme ainsi que de certains programmes, projets et produits;</p> <p>d) L'échange de données d'expérience et l'établissement de liens de coopération au niveau régional, notamment la diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés, en ce qui concerne la société de l'information et l'économie du savoir;</p>					
b) Renforcement de la coopération régionale en vue de mettre l'innovation et la technologie au service du développement durable	Augmentation du nombre d'organes et de réseaux institutionnels visant à renforcer l'intégration régionale et à établir des formes de coopération efficaces dans le domaine technologique ou à renforcer celles qui existent déjà  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 1 2018-2019 (objectif) : 3						
Produits (participants)							
	Nombre effectif 2014-2015	Estimations 2016-2017	Prévisions 2018-2019				
Services consultatifs	13	16	20				

Séminaires et ateliers	5 (125)	5 (125)	6 (150)	<p>e) L'organisation d'ateliers de renforcement des capacités sur les thèmes suivants : la promotion du rôle de l'innovation aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays arabes; la mobilisation de certains secteurs essentiels pour favoriser l'évolution vers des sociétés intelligentes; le renforcement du rôle des bureaux de transfert de technologie dans les pays arabes pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable; la coopération technique multipartite et l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités en vue des réunions annuelles du Forum arabe sur la gouvernance d'Internet; l'appui aux États membres au moyen de services consultatifs dispensés à divers titres (politiques liées à l'informatique et aux communications, ainsi qu'à l'innovation; écosystème de l'économie du savoir).</p> <p>Concernant la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique, la CESAO collaborera avec divers partenaires régionaux et internationaux tels que la Ligue des États arabes et ses organisations spécialisées, la CNUCED, l'UIT, l'UNESCO et d'autres commissions régionales.</p> <p>L'appui technique qui sera fourni aux pays arabes concernant le renforcement des politiques numériques, l'utilisation innovante de la technologie et d'autres questions liées à la technologie sera l'occasion de faire un état des lieux des politiques numériques dans la région arabe et de proposer des mesures adéquates.</p> <p>Les activités qui seront menées dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique et les services consultatifs qu'il est prévu de fournir en 2018-2019, en particulier sous la forme d'ateliers de renforcement des capacités, seront étroitement liés aux activités inscrites au budget ordinaire et aux produits correspondants. L'étude sur la promotion du rôle de l'innovation aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays arabes servira de document de travail principal pour les ateliers de renforcement des capacités consacrés à ce thème. De la même manière, les ateliers consacrés à la coopération technique en matière de gouvernance d'Internet organisés à l'intention des États membres constitueront l'une des principales contributions aux réunions de groupe d'experts portant sur la mise en œuvre du plan d'action de la région arabe en matière de gouvernance d'Internet 2.0 (et/ou à la suite donnée aux conclusions des 6e et 7e réunions du Forum arabe sur la gouvernance d'Internet).</p>
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>26</b>	

<sup>a</sup> Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

## Sous-programme 5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits

<i>Entité responsable</i> : Division de statistique de la CESAO		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)				
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 19, sous-programme 5, réalisation escomptée a)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)
<i>Objectif</i> : Transformer le système statistique régional en un système statistique national et régional fonctionnel et bien coordonné afin de produire et d'échanger des données statistiques à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030		Autres dépenses de personnel	430,8	363,4		385,7
		Consultants	45,5	61,9		11,1
		Voyages	88,8	77,3		93,0
		Matériel de bureautique	74,6	–		–
		Bourses, subventions et contributions	95,4	154,1		178,3
		<b>Total</b>	<b>735,1</b>	<b>656,7</b>	<b>-</b>	<b>668,1</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>				
a) Les organismes nationaux de statistique appliquent des méthodes conformes aux bonnes pratiques et aux normes et recommandations internationales	Nombre d'États membres de la CESAO qui ont adopté, avec le concours de cette dernière, des normes statistiques internationales nouvelles ou révisées, y compris le Système de comptabilité nationale et les classifications socioéconomiques générales  2014-2015 (référence) : 13 2016-2017 (estimation) : 15 2018-2019 (objectif) : 17	<p>La qualité, la pertinence, la disponibilité et la comparabilité des statistiques dans la région doivent sans cesse être améliorées. L'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 exigera la production de données mieux ventilées, plusieurs fois dans l'année, avec de nouvelles rubriques. Ces aménagements sont à faire principalement dans les systèmes statistiques nationaux des États membres.</p> <p>La première priorité de la CESAO demeure de renforcer les capacités institutionnelles en matière de statistiques officielles afin de permettre aux États membres d'élaborer des statistiques de qualité répondant aux recommandations et aux normes internationales. Il s'agit notamment de renforcer le savoir-faire et les capacités techniques nécessaires à la conduite d'enquêtes statistiques et de recensements ainsi que de promouvoir l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre États membres, en se concentrant principalement sur : la comptabilité nationale; les statistiques économiques à court terme; les recensements de la population et des logements de 2020; les conditions de vie, les revenus et la pauvreté; les registres et statistiques de l'état civil; les statistiques liées à l'environnement et à l'énergie; les statistiques liées à la science et aux technologies; les statistiques ventilées par sexe et la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines de la statistique. Dans cette optique, la CESAO collaborera également avec ses partenaires régionaux et mondiaux.</p> <p>La CESAO aidera les États membres à améliorer leurs stratégies nationales de développement de la statistique conformément aux plans nationaux de développement et aux obligations fixées par le Programme de développement durable à l'horizon 2030.</p> <p>En coopération avec les organismes régionaux et nationaux de statistique, la CESAO s'efforcera d'établir par consensus des accords et des principes directeurs pour favoriser l'harmonisation et la comparabilité des statistiques officielles. Ces activités seront confiées à des groupes consultatifs qui seront créés dans des domaines prioritaires et travailleront sous l'autorité du Comité de statistique de la Commission. Cette dernière collaborera ensuite avec les systèmes</p>				
b) Les parties prenantes ont davantage recours aux statistiques et études méthodologiques de qualité produites, puis diffusées dans un format accessible, dans le cadre du sous-programme	Nombre de stratégies adoptées par la CESAO et les organismes nationaux de statistique en vue d'harmoniser les statistiques dans la région  2014-2015 (référence) : 1 2016-2017 (estimation) : 2 2018-2019 (objectif) : 3					
c) Les organismes régionaux et nationaux de statistique adoptent des accords et des principes directeurs relatifs à l'harmonisation et à la	Augmentation du nombre d'initiatives mises au point à l'aide de méthodes, d'indices et d'ensembles de données statistiques élaborés par la CESAO					

comparabilité des statistiques officielles				
<i>Produits (participants)</i>				
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>	
Services consultatifs	20	23	23	
Séminaires et ateliers	10 (200)	16 (325)	10 (200)	
Bourses de perfectionnement	2	3	–	
Projets opérationnels	–	1	2	
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>43</b>	<b>35</b>	
<p>statistiques nationaux pour mettre en application les nouvelles méthodes et orientations définies par les groupes consultatifs. Des ateliers, des séminaires et des missions consultatives ont permis de renforcer les capacités de production et de diffusion des statistiques officielles – notamment les ateliers régionaux de la CESAO sur le Système de comptabilité nationale, les statistiques relatives au commerce international dans les services, les statistiques sur les budgets-temps, les statistiques industrielles, les statistiques sur l’emploi, les infrastructures statistiques et les statistiques agricoles.</p> <p>La CESAO a également organisé des ateliers visant à confronter les données nationales et internationales portant sur certains indicateurs du développement en particulier.</p> <p>Elle coopère avec l’Institut arabe de formation et de recherches statistiques, l’Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières, le FNUAP, l’UNICEF, la FAO et d’autres partenaires en vue de rendre les activités de renforcement des capacités plus efficaces.</p> <p>Elle se concentre sur les activités régionales. Toutefois, elle a également contribué à l’organisation d’ateliers nationaux à l’intention des pays mettant à l’essai le Système de comptabilité nationale de 2008 et des pays ayant atteint une étape décisive dans le traitement des données des recensements de la population et des logements.</p> <p>La CESAO a mené de nombreuses missions consultatives concernant le Système de comptabilité nationale; les indicateurs du développement et la pauvreté; les recensements et les statistiques relatifs à la population; les statistiques et indicateurs sociaux; les statistiques ventilées par sexe; les indicateurs du développement; les classifications statistiques; les statistiques sectorielles.</p> <p>La mise en œuvre d’un programme relevant de la dixième tranche du Compte pour le développement et consacré aux statistiques et aux données contribuera à la constitution de capacités en matière d’établissement de statistiques concernant spécifiquement le Programme 2030. Un projet mené au titre de la neuvième tranche sera l’occasion de renforcer les moyens dont disposent les États membres pour produire plusieurs fois dans l’année des indicateurs sur les statistiques économiques à court terme. Un projet qu’il est proposé de mener au titre de la onzième tranche servira de point de départ pour l’harmonisation des définitions et principes de base des statistiques officielles dans la région arabe et pour la normalisation de la terminologie correspondante en arabe.</p> <p>La Division de statistique s’associera à d’autres organisations régionales ou internationales et tirera parti de leurs ressources et compétences conjuguées pour répondre aux priorités des États membres. Parmi ses partenaires principaux, on mentionnera notamment la Ligue des États arabes, l’Institut arabe de formation et de recherche statistiques, la Banque mondiale, la Banque islamique de développement, l’OIT, le FNUAP et la Division de statistique de l’ONU.</p>				

## Sous-programme 6. Promotion de la femme

<i>Entité responsable</i> : Centre de la femme de la CESAO		<i>Aperçu du budget</i> (en milliers de dollars des États-Unis)					
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Programme 19, sous-programme 6, réalisation escomptée a)		<i>2014-2015</i> (dépenses effectives)	<i>2016-2017</i> (crédit ouvert)	<i>2017</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (crédit supplémentaire)	<i>2018-2019</i> (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Renforcer les cadres institutionnels et juridiques des États membres de façon à promouvoir l'égalité des sexes et la justice pour les femmes, et notamment aux fins de l'élimination de la violence contre les femmes		Autres dépenses de personnel	323,0	364,3	–	–	386,7
		Consultants	52,3	46,2	–	–	26,9
		Voyages	25,6	41,4	–	–	22,3
		Bourses, subventions et contributions	121,2	81,5	–	–	111,3
		<b>Total</b>	<b>522,1</b>	<b>533,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>547,2</b>
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>					
a) Renforcer les capacités dans les domaines de la justice pour les femmes et de l'élimination de la violence contre les femmes	i) Augmentation du nombre d'États membres dotés de plans et de stratégies visant à promouvoir l'égalité des sexes et la justice pour les femmes  2014-2015 (référence) : 2 2016-2017 (estimation) : 3 2018-2019 (objectif) : 5  ii) Augmentation du nombre de réformes législatives visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes, les inégalités entre les sexes et la violence contre les femmes  2014-2015 (référence) : 7 2016-2017 (estimation) : 9 2018-2019 (objectif) : 11	<p>Pour atteindre l'objectif défini pour ce sous-programme, le Centre de la femme de la CESAO s'efforcera de réaliser le premier de ses propres objectifs à moyen terme, à savoir garantir la justice pour les femmes dans la région arabe au moyen d'un projet à composantes multiples axé sur le perfectionnement des cadres institutionnels et juridiques des États membres afin de promouvoir l'égalité des sexes et la justice pour les femmes et renforcer les capacités en la matière aux niveaux national et régional. Dans ce cadre, certains partenaires nationaux recevront un appui institutionnel grâce auquel ils pourront participer à la mise en œuvre des réformes engagées dans leurs pays respectifs, et les moyens dont ils disposent pour promouvoir la justice pour les femmes à l'échelle régionale se trouveront renforcés. Des services consultatifs techniques seront proposés et un atelier régional de renforcement des capacités sera organisé à l'appui de la poursuite de l'exécution de ce projet.</p> <p>En outre, le Centre de la femme compte mettre en œuvre un autre projet, qui consistera à renforcer les moyens dont dispose le sous-comité de la CESAO chargé de la question des femmes et des objectifs de développement durable pour exécuter le Programme 2030 dans la région arabe. Dans le cadre de ce projet, il est prévu d'élaborer un plan de route visant à garantir la justice pour les femmes dans la région arabe, qui prendra la forme d'une stratégie régionale et sera intégré dans les politiques de développement des pays, une attention particulière devant être accordée à la mise en lumière des questions liées aux femmes et à la paix et la sécurité, à la violence contre les femmes et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le sous-comité chargé de la question des femmes et des objectifs de développement durable est la cheville ouvrière sur laquelle s'appuie la Commission pour s'acquitter de son rôle de premier plan consistant à aider les États membres à traduire les engagements qu'ils ont pris à l'échelle mondiale en stratégies et plans nationaux et régionaux propres à « changer la donne ». Des services consultatifs techniques seront mis à la disposition des États membres et un atelier régional de renforcement de leurs capacités sera organisé à l'appui de la poursuite de l'exécution de ce projet.</p>					
b) Favoriser la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au niveau national	Augmentation du nombre d'États membres dotés de politiques et de plans visant à généraliser la prise en compte de la problématique hommes-femmes  2014-2015 (référence) : 6 2016-2017 (estimation) : 8 2018-2019 (objectif) : 10						

De plus, dans le cadre des activités relevant du sous-programme, les États membres recevront une assistance technique qui les aidera à œuvrer pour l'élimination des discriminations fondées sur le sexe dans les sphères politique et socioéconomique. Le Centre de la femme s'emploiera à renforcer les moyens dont disposent les pays pour se mettre en conformité avec les normes arrêtées au plan international s'agissant de la lutte contre les violences faites aux femmes et de la question des femmes et de la paix et la sécurité.

Enfin, en complément des activités de coopération technique, des initiatives seront engagées, qui faciliteront l'exécution des projets relevant du Compte pour le développement en matière de promotion de la justice sociale dans certains pays de la région arabe. Par ailleurs, les activités relevant du sous-programme auront pour effets de consolider les partenariats actuels avec la Ligue des États arabes et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et d'ouvrir de nouvelles possibilités de collaboration avec la société civile et les organisations universitaires.

c) Renforcer les moyens dont disposent les États membres pour se conformer aux obligations internationales en matière d'égalité des sexes	i) Augmentation du nombre d'États membres qui soumettent des rapports sur la façon dont ils appliquent la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et qui prennent en compte les observations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes  2014-2015 (référence) : 5 2016-2017 (estimation) : 6 2018-2019 (objectif) : 8		
	ii) Augmentation du nombre d'États membres disposant de plans nationaux destinés à réaliser l'objectif de développement durable n° 5 et à atteindre les cibles liées à l'égalité des sexes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi qu'à communiquer les informations y relatives  2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 3 2018-2019 (objectif) : 6		
<i>Produits (participants)</i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	7	8	10
Séminaires et ateliers	5 (225)	7 (275)	7 (275)
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>17</b>

## Sous-programme 7. Atténuation des conflits et développement

Entité responsable : Division des questions nouvelles et des questions liées aux conflits de la CESAO		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)					
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : programme 19, sous-programme 7, réalisation escomptée a)		2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédit ouvert)	2017 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (crédit supplémentaire)	2018-2019 (montant prévu)	
Objectif : Renforcer les moyens institutionnels dont disposent les États membres touchés par un conflit ou sous occupation pour mettre en œuvre des plans en matière de résilience, de relèvement et de consolidation de la paix.		Autres dépenses de personnel	388,1	363,9	–	–	386,2
		Consultants	123,8	56,1	–	–	52,1
		Voyages	24,0	43,1	–	–	41,7
		Bourses, subventions et contributions	74,3	97,4	–	–	94,4
		<b>Total</b>	<b>610,2</b>	<b>560,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>574,4</b>
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets					
a) Renforcement des moyens dont disposent les institutions publiques pour concevoir et promouvoir des politiques et des dispositifs de relèvement et de réconciliation	<p>i) Augmentation du nombre d'acteurs nationaux qui collaborent avec la CESAO et en appuient les initiatives liées au relèvement et à la réconciliation</p> <p>2014-2015 (référence) : – 2016-2017 (estimation) : 2 2018-2019 (objectif) : 2</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'États membres ayant reçu, à leur demande, une assistance technique en matière de relèvement et de réconciliation</p> <p>2014-2015 (référence) : 7 2016-2017 (estimation) : 9 2018-2019 (objectif) : 11</p>	<p>Au titre de l'objectif de développement durable n° 16, une assistance technique et des services consultatifs seront fournis et on tirera parti des compétences spécialisées internes et, s'il y a lieu, externes, pour rechercher des solutions aux problèmes de nature intersectorielle touchant le relèvement et la réconciliation : a) un appui technique sera apporté au titre des dialogues, stratégies et programmes de relèvement nationaux; b) les institutions nationales et infranationales seront renforcées de telle sorte qu'elles soient en mesure de s'attaquer aux causes profondes et aux conséquences des conflits, en particulier le manque de cohésion sociale; c) on déterminera quelles sont les possibilités offertes de mettre en place des politiques de consolidation de la paix et de prévention de la reprise des conflits.</p> <p>Les services consultatifs dispensés aux États membres s'inspireront des travaux normatifs de la Division en matière de gouvernance démocratique et de renforcement des institutions, notamment de l'édition la plus récente de sa publication phare, <i>Arab Governance Report II : Governance and Institutional Transformations in Conflict-Affected Arab Countries</i> (2016) (deuxième rapport sur la gouvernance dans les pays arabes : Gouvernance et transformations institutionnelles dans les pays arabes en situation de conflit), où est présentée une série de réformes possibles en vue de l'instauration d'un mode de gouvernance tenant compte des risques propres aux situations de conflit. Il sera tiré parti des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du projet relevant du Compte pour le développement qui porte sur le perfectionnement des institutions en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif n° 16, et qui vise à aider les États membres à élaborer des politiques en matière de relèvement et de réconciliation. On s'inspirera aussi des programmes normatifs, des programmes relevant du Compte pour le développement et des programmes extrabudgétaires ainsi que des services consultatifs dispensés à l'échelle régionale en 2016 et en 2017 au sujet des déplacements de personnes. Toujours au titre de l'objectif n° 16, les services consultatifs appuieront la transition vers la sortie de conflit dans le cadre des institutions nationales. Les travaux en question ont été engagés à la demande du Gouvernement iraquien mais ils seront ensuite menés au bénéfice d'autres pays qui connaissent des problèmes liés aux réfugiés et aux déplacés.</p>					

<p>b) Renforcement des moyens dont disposent les institutions publiques pour concevoir et promouvoir des politiques et des programmes de résilience</p>	<p>i) Pourcentage des évaluations et des retours positifs des États membres et des acteurs nationaux participant aux rencontres organisées dans le cadre du sous-programme</p> <p>[pourcentage]            2014-2015 (référence) : 90            2016-2017 (estimation) : 90            2018-2019 : 92</p> <p>ii) Nombre de cas dans lesquels des institutions nationales et régionales ont recours à des analyses et des recommandations pratiques sur le relèvement et la réconciliation</p> <p>2014-2015 (référence) : –            2016-2017 (estimation) : 1            2018-2019 : 2</p>
---	--

<i>Produits (participants)</i>			
	<i>Nombre effectif 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	<i>Prévisions 2018-2019</i>
Services consultatifs	9	9	9
Séminaires et ateliers	2 (100)	4 (175)	4 (175)
Bourses de perfectionnement	–	4	3
Projets opérationnels	3	–	–
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>16</b>

La Division fournira une assistance technique, notamment sous la forme d'un atelier sur le renforcement des institutions à des fins de réconciliation et de consolidation de la paix, au cours duquel on insistera sur la façon dont les mécanismes de gouvernance locale peuvent contribuer à la sortie d'un conflit et sur les moyens dont disposent les pays pour faire face aux problèmes qu'ils rencontrent lorsqu'ils se relèvent d'une situation de fragmentation sociale et passent d'une stratégie à court terme au développement à long terme. Les thèmes ont été choisis sur la base des activités normatives et extrabudgétaires relevant du sous-programme et au terme de consultations avec les responsables yéménites et les entités internationales de développement organisées à Beyrouth (avec le Ministre délégué à la planification) et à Riyad en 2016.

La Division organisera également un atelier régional sur les déplacements forcés et le relèvement qui fera fond sur les travaux normatifs en cours de réalisation dans ce domaine et sur le projet relevant du Compte pour le développement qui est consacré au renforcement des moyens dont disposent les fonctionnaires pour remédier aux difficultés en matière de développement que rencontrent les personnes déplacées de force et les communautés qui les accueillent dans certains pays de la région. À cet égard, les activités menées au titre du sous-programme viendront renforcer l'appui apporté au Comité de dialogue libano-palestinien, par l'intermédiaire des bureaux du Premier Ministre libanais, qui a pris la forme de services consultatifs régionaux grâce auxquels les partis politiques libanais et palestiniens ont pu s'accorder sur les modalités de recensement des réfugiés palestiniens au Liban. Les enseignements tirés et la documentation normative élaborée seront utiles pour traiter de situations de réfugiés prolongées similaires dans la région.

Dans le cadre du sous-programme, on s'attachera à œuvrer aux côtés des États membres en situation de conflit et à aider leurs institutions à gérer plus efficacement la transition vers la sortie de conflit, l'évaluation et la prise en compte des risques de conflit, et à faire face aux problèmes posés par l'occupation, les cas échéant.

Les programmes de renforcement des capacités seront conçus de façon à préparer les États membres, au moyen d'ateliers, à mettre au point des politiques plus efficaces; on exploitera pour ce faire les travaux normatifs entrepris dans le cadre du sous-programme au sujet des causes profondes des conflits et de leurs conséquences pour les générations futures et la réalisation des objectifs de développement durable telles qu'analysées dans les éditions de 2015 et de 2017 de Trends and Impacts (Evolution et répercussions des conflits), publication de la Division. Ces ateliers répondront aux objectifs suivants : a) améliorer les principes directeurs de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits en formant les entités nationales compétentes à des techniques permettant de mieux collecter et évaluer des données grâce auxquelles définir plus précisément le profil de vulnérabilité des populations touchées par des conflits; b) élaborer des politiques pour répondre aux besoins différenciés des hommes et des femmes, ainsi que des garçons et des filles. La finalité de ces formations est d'améliorer les moyens dont disposent les entités nationales pour établir des priorités parmi les interventions axées sur le développement, s'agissant en particulier des conséquences des conflits sur les générations futures ou sur la vie des personnes touchées.

En réponse à une demande du Gouvernement iraquien et en s'inspirant des projets extrabudgétaires consacrés à la modernisation du secteur public, on tirera profit des activités normatives et opérationnelles liées à la gouvernance locale qui sont menées au titre du sous-programme pour mettre en place des dispositifs de gouvernance locale et appuyer, voire améliorer, ceux qui existent déjà, l'objectif étant de renforcer la résilience des populations touchées par les conflits. On s'attachera également à renforcer les capacités des pays pour que leurs gouvernements respectifs soient plus à même de mesurer, et donc d'anticiper, les risques de conflit. Les activités

relevant du programme ordinaire de coopération technique s'inspireront des travaux normatifs portant sur les dispositifs d'alerte rapide en cas de conflit : il est prévu d'organiser, en partenariat avec les États membres, un atelier national sur l'estimation des risques de conflit et, sur cette base, d'élaborer une méthode susceptible d'être exploitée dans les plans nationaux de développement. Les activités menées au titre du sous-programme viseront aussi à renforcer les partenariats régionaux et à promouvoir l'adoption de mesures de prévention des conflits fondées sur les dispositifs d'alerte rapide.

Enfin, grâce aux activités menées au titre du sous-programme, on continuera de fournir une assistance technique à l'État de Palestine, s'agissant en particulier de renforcer les moyens dont disposent les institutions publiques pour réaliser les objectifs de développement durable malgré l'occupation israélienne. On s'appuiera pour ce faire sur les conclusions de l'enquête auprès des ménages menée à Gaza en 2015. La Division organisera un atelier pour déterminer le type d'assistance technique qu'il conviendra de fournir aux institutions palestiniennes à Gaza. Dans le cadre du sous-programme, on continuera en outre d'appuyer les institutions palestiniennes, notamment en perfectionnant les compétences des fonctionnaires palestiniens en matière d'élaboration de stratégies de développement nationales et sectorielles, qui puissent servir de base à des politiques; enfin, les programmes y afférents feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation.